

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire
M. CAMILLE GENEST, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 21 octobre 1999, à 14 h
Best Western Jacques Cartier
131, rue Laurier
Hull

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 1999	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
MRC DE PAPINEAU:	
GHISLAIN MÉNARD, DESMOND MURPHY	2
COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS:	
MARC CROTEAU, JACQUES TREMBLAY, FRÉDÉRIC TREMBLAY	14
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC VICEROY:	
YVES SÉGUIN, JOHANNE SIMARD	28
IAN HUGGETT ET CAROLYN LIBERT	35
REPRISE DE LA SÉANCE	44
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DES LACS ET RIVIÈRES DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU:	
LOUIS-PHILIPPE MAYRAND	44
CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUTAOUAIS:	
HUGHES DUPUIS	53
ASSOCIATION DES RÉSIDANTS RIVERAINS DE LA LIÈVRE:	
ARTHUR BRIÈRE, GINO DI PALMA	71
LOUISE LEFEBVRE	83
DROIT DE RECTIFICATION:	
MAPAQ: JEAN-MARC SIMARD	94

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Bonjour à chacun, chacune d'entre vous. Comme vous le savez, nous en sommes à l'étape des mémoires. La Commission a reçu mandat du ministre de l'Environnement pour tenir audience et enquête sur la gestion de l'eau au Québec, mandat qui va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000.

10 Dans la première partie de l'audience, nous avons parcouru le Québec pour permettre aux gens de poser des questions et de faire sortir toute la documentation disponible et les différentes études dans l'appareil gouvernemental sur cette question d'une extraordinaire ampleur. Ça nous a permis de constituer une documentation variée et considérable qui a été mise à la disposition du public.

15 Et, dans la deuxième partie de l'audience, les groupes et les individus sont invités à venir présenter des mémoires, mémoires dans lesquels ils peuvent faire état d'expériences, de convictions, essayer de suggérer à la Commission des orientations, des priorités, des recommandations pour faire que la gestion de l'eau au Québec soit la meilleure et la plus adaptée à la circonstance.

20 La procédure que nous suivons pour l'audition des mémoires est simple. Pour chacun des mémoires que normalement vous nous avez fait parvenir à l'avance, nous vous demandons de faire un court résumé de votre mémoire. Règle générale, quand les documents sont arrivés avant, nous les avons toujours lus et discuté entre nous. Alors, on vous demande de rappeler l'essentiel du mémoire assez brièvement et, ensuite, nous posons un certain nombre de questions pour bien comprendre le fond de votre argumentation et voir un peu les subtilités dans les positions, et voir parfois comment vous réagissez à d'autres demandes qui nous sont faites et qui peuvent diverger des opinions que vous avancez devant la Commission.

25 30 Donc, , c'est plus dans le cadre d'un dialogue et d'un approfondissement et pas du tout dans le cadre d'un affrontement que nous recevons les mémoires et que nous vous posons des questions.

35 Cet après-midi, nous entendrons la MRC de Papineau, la Communauté urbaine de l'Outaouais, l'Association des propriétaires riverains du lac Viceroy, un mémoire de Christian Gagnon et Carolyn Libert, ensuite, la Fédération des associations de lacs et rivières de la Vallée de la Gatineau, le Conseil régional de développement de l'Outaouais et l'Association des riverains de la Lièvre.

40 45 Alors, j'invite donc dès maintenant la MRC de Papineau, s'il vous plaît. Bonjour, messieurs!

M. DESMOND MURPHY :

45

Monsieur le président, madame et monsieur les commissaires, au nom de la MRC de Papineau, laissez-moi vous remercier de l'opportunité que vous nous accordez de vous résumer nos commentaires sur la grande problématique de la gestion de l'eau au Québec.

50

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que je peux vous demander de vous identifier vous-même ainsi que votre collègue?

55

M. DESMOND MURPHY :

Mon nom, c'est Desmond Murphy. Je suis le maire de la Ville de Thurso et préfet suppléant de Papineau. Monsieur Ghislain Ménard qui est le secrétaire-trésorier de la MRC de Papineau est avec moi.

60

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

65

M. DESMOND MURPHY :

Monsieur le président, madame et monsieur les commissaires, au nom de la MRC de Papineau, laissez-moi vous remercier de l'opportunité que vous m'avez accordée de résumer nos commentaires sur la grande problématique de la gestion de l'eau au Québec. Monsieur Ghislain Ménard, le secrétaire-trésorier de notre MRC m'accompagne.

75

Le présent mémoire est celui de 26 maires de la MRC que je représente. D'entrée de jeu, nous tenons à vous indiquer qu'étant donné l'ampleur du sujet et de la problématique que soulève la gestion de l'eau au Québec, le mémoire de la MRC de Papineau n'expose que les grandes lignes du questionnement des maires des municipalités de la Lièvre et de la Petite-Nation sur les niveaux de connaissance et les méthodes de contrôle des eaux souterraines et de surface.

80

Toutefois, la MRC désire souligner qu'en lieu et place de la présente consultation, elle aurait privilégié une approche plus directive du gouvernement du Québec lui permettant de donner son point de vue sur un projet législatif ou, du moins, sur une position clairement établie par le gouvernement en matière de gestion de l'eau au Québec.

85

Voilà qui aurait fait preuve de leadership plutôt que de laisser des groupes et des organismes intervenir tous azimuts.

Je laisse maintenant la parole à monsieur Ménard.

M. GHISLAIN MÉNARD :

90

Monsieur le président, pour nous, pour les maires de la MRC de Papineau, l'eau souterraine au Québec ne se limite pas à un seul grand bassin pour lequel un contrôle périodique s'avère suffisant. Les caractéristiques, les problèmes, les risques et la qualité varient d'une région à une autre, d'une municipalité à une autre, d'un secteur à un autre et d'un puits à un autre puits d'un voisin.

95

Les statistiques effectuées sur une grande échelle ne sont guère utiles à notre niveau d'intervention et risqueraient de créer un faux sentiment de réalité.

100

Ces normes du schéma d'aménagement - parce qu'on a introduit à l'intérieur des normes du schéma d'aménagement révisé - visent essentiellement à minimiser les risques de pollution des eaux souterraines des sites des prises d'eau municipale.

105

Cependant, devant l'éventuel possibilité de commercialiser des eaux souterraines, la MRC de Papineau a spécifié dans son schéma d'aménagement révisé, qui est en vigueur depuis, je dirais, février 98, qu'elle demeurerait inquiète de l'approvisionnement de cette eau potable. Plusieurs firmes de génie-conseil ont sillonné notre territoire à la recherche de nappe phréatique pouvant approvisionner une usine d'embouteillage d'eau.

110

Considérant les expériences négatives de certaines municipalités à travers le Québec, la MRC de Papineau demeure vigilante et demande que les municipalités locales fassent de même et ce, en attente de la politique sur la gestion de l'eau que désire adopter le gouvernement du Québec.

115

Le schéma d'aménagement qui a été adopté, qui est révisé et qui est en vigueur présentement sur le territoire de la MRC de Papineau démontre deux choses qui sont importantes: les municipalités et leurs territoires désirent accroître leur niveau de connaissance quantitative et qualitative des eaux souterraines de leurs territoires; les municipalités et leur MRC désirent un contrôle adéquat des eaux souterraines.

120

Pour ces raisons, il devient impératif que le gouvernement du Québec investisse les budgets nécessaires à la connaissance de sa principale ressource, d'autant plus qu'une réelle lacune existe au niveau de la connaissance et de l'ensemble de la gestion de l'eau.

125

Qui plus est, par l'envergure de cette richesse eau, il ne faudrait pas se contenter de parfaire nos connaissances sur le sujet mais il faudrait idéalement que le Québec et le Canada deviennent des leaders mondiaux en matière de connaissance et de mesures de contrôle de l'eau ainsi qu'en matière de campagne de sensibilisation auprès de la population en général.

130

À ce niveau, le gouvernement doit appuyer les initiatives, tant au niveau municipal, régional et local. L'inventaire des eaux souterraines de nos MRC voisines, soit le secteur MRC

de Mirabel, Argenteuil, Deux-Montagnes, Sainte-Thérèse-de-Blainville, nous semble très prometteur.

135 Il nous faut des projets novateurs qui, malheureusement, nécessitent souvent des budgets importants afin de pallier l'actuelle lacune d'information. Il y aurait des bons et souvent des mauvais coups mais il serait toujours possible de généraliser les recherches de façon positive.

140 À cet effet, le gouvernement devrait réserver un budget afin d'appuyer les initiatives municipales et régionales.

145 Le monde municipal que nous représentons aujourd'hui au niveau de la MRC n'a pas les ressources pour intervenir adéquatement sur des niveaux de connaissance. Dans toute la question de l'eau souterraine, l'élément primordial, c'est la connaissance. On peut le remarquer, ça fait quelques fois qu'on le soulève. Un prélèvement, quel qu'il soit, ne doit porter atteinte à la ressource d'une manière durable des autres usagers. Pour en avoir la certitude, il faut avoir un niveau de connaissance accepté de tous.

150 Il est essentiel que le gouvernement donne les outils réglementaires adéquats au monde municipal afin de réduire, voire éliminer les risques de conflit d'usages d'utilisation de l'eau souterraine. Outre le questionnement fondamental du gouvernement sur la propriété de l'eau souterraine, le monde municipal doit avoir les moyens d'éviter certains abus.

155 À ces causes, il devient impératif de revoir le statut juridique actuel de l'eau souterraine.

160 Dans un premier temps, il revient essentiellement au gouvernement du Québec d'avoir le contrôle maximal de la gestion de l'eau souterraine. L'eau, rappelons-le, n'a pas de limite territoriale. Le gouvernement doit se donner les moyens d'assurer les niveaux de contrôle adéquats de la ressource eau. On ne devrait pas, par exemple, laisser aux seuls promoteurs de prise d'eau commerciale la réalisation des études d'impact.

165 Dans un deuxième temps, le monde municipal, par l'entremise du schéma d'aménagement, doit avoir les possibilités d'intervention réglementaire pour des situations locales et régionales particulières.

170 À titre d'exemple, la plupart des sites de prise d'eau municipale des petites collectivités au Québec, dont ceux de Papineau, sont localisés sur le territoire de la municipalité voisine (le site de prise d'eau du village étant situé sur le territoire rural de la paroisse ou du canton voisin.) L'intervention possible des élus municipaux passe donc par les schémas d'aménagement et l'obligation d'imposer certaines normes de zonage aux municipalités locales.

Ces dernières doivent néanmoins pouvoir bénéficier d'outils réglementaires afin d'intervenir au-delà de la protection des sites de prise d'eau municipale et elles doivent pouvoir

175 intervenir adéquatement sur la protection de la qualité et de l'approvisionnement de l'ensemble des puits individuels.

180 Les eaux de surface nécessitent une attention tout aussi importante que les eaux souterraines. La problématique de ces eaux de surface étant plus perceptible pour les citoyens que les eaux souterraines, certaines actions, notamment réglementaires, ont déjà été réalisées.

185 Ces actions ont été, dans la plupart des cas, très ponctuelles, rarement dans un cadre global.

190 Il va de soi qu'il est essentiel de poursuivre les efforts de réduction de pollution ponctuelle mais il est aussi important de gérer nos eaux de surface, nos lacs et nos rivières à une échelle plus grande, plus globale. Pour y arriver, la gestion par bassin versant, concept qui nous apparaît intéressant, semble très intéressant.

195 Il est clair qu'un découpage territorial à l'échelle des principaux bassins versants faciliterait la concertation entre les entités municipales et permettrait une planification plus cohérente de la ressource eau.

200 C'est un peu le résumé et je vous fais la lecture rapidement des six recommandations qui font partie du mémoire. Ça pourra peut-être faire l'objet de questions.

205 Il est essentiel que le gouvernement du Québec se positionne sur le caractère privé ou public de la ressource eau.

210 Il est essentiel également de combler la lacune importante qui existe au niveau de la connaissance de l'ensemble de la gestion de l'eau, soit par les nappes phréatiques, les impacts environnementaux, qui plus est, par l'envergure de cette richesse eau. Il ne faudrait pas se contenter de parfaire nos connaissances sur le sujet mais il faudrait également que le Québec et le Canada deviennent des leaders mondiaux en matière de connaissance et de mesures de contrôle de l'eau.

215 Le gouvernement doit se donner les moyens d'assurer les niveaux de contrôle adéquats de la ressource eau tant pour le captage que pour la préservation de sa qualité.

Il importe d'assurer au monde municipal les outils réglementaires adéquats afin de protéger les sites de prise d'eau municipale, notamment par l'entremise du schéma d'aménagement révisé.

Il importe de développer avec le monde municipal, qui en assurera le leadership, des concepts, des outils et une réglementation sur les usages et la gestion par bassin versant.

220 Enfin, il est de toute première importance que le gouvernement du Québec mette de l'avant, parallèlement à toute action législative, une campagne continue de sensibilisation publique sur la consultation de l'eau, assortie d'incitatifs et de bonis pour les individus, groupes, municipalités, MRC, compagnies, etc. qui démontreront leur action concrète dans ce sens. Je vous remercie de votre attention.

225 **LE PRÉSIDENT :**

230 Merci, d'abord, messieurs, de votre présence et de votre mémoire. Première petite question, toute simple mais qui est d'une certaine importance.

235 Dans votre mémoire, en bas de la page 14, le dernier paragraphe, vous dites l'affirmation suivante en parlant des municipalités, donc du pouvoir, de certains nouveaux pouvoirs que vous voudriez posséder:

240 «Ces dernières devraient pouvoir bénéficier d'outils réglementaires afin d'intervenir au-delà de la protection des sites des prises d'eau municipale...» ça va bien,

245 «... et elles doivent pouvoir intervenir adéquatement sur la protection de la qualité et de l'approvisionnement de l'ensemble des puits individuels.»

250 J'aimerais vous entendre là-dessus parce que ça, c'est une question assez particulière, surtout en termes de santé publique. Beaucoup de gens sont alimentés par des puits individuels, de l'ordre de 20 % pour l'ensemble du Québec, ce qui veut dire dans vos municipalités probablement 30, 40, peut-être 50 %. Il y a des problèmes de contamination de puits individuels. Il n'y a pas de contrôles qui sont faits à ce niveau-là. C'est laissé purement aux individus.

260 Quels sont les outils réglementaires dont vous auriez besoin? Ici, vous manifestez une intention d'assurer la protection de la qualité et de l'approvisionnement de l'ensemble des puits individuels et non pas donc des gens rattachés à des aqueducs. Quel est le type d'instrument réglementaire dont vous auriez besoin pour être capable d'accomplir cette tâche-là?

250 **M. GHISLAIN MÉNARD :**

Écoutez, sans être l'urbaniste de la MRC, je pourrais vous dire très humblement que tout le mécanisme, on sait qu'actuellement il y a des normes de réciprocité qui ont été incluses au niveau de toute la question de l'agriculture par toutes les normes qu'on connaît au niveau du zonage agricole, et ainsi de suite.

255
260
265
270
275
280
285
290
295
300
305
310
315
320
325
330
335
340
345
350
355
360
365
370
375
380
385
390
395
400
405
410
415
420
425
430
435
440
445
450
455
460
465
470
475
480
485
490
495
500
505
510
515
520
525
530
535
540
545
550
555
560
565
570
575
580
585
590
595
600
605
610
615
620
625
630
635
640
645
650
655
660
665
670
675
680
685
690
695
700
705
710
715
720
725
730
735
740
745
750
755
760
765
770
775
780
785
790
795
800
805
810
815
820
825
830
835
840
845
850
855
860
865
870
875
880
885
890
895
900
905
910
915
920
925
930
935
940
945
950
955
960
965
970
975
980
985
990
995
1000
1005
1010
1015
1020
1025
1030
1035
1040
1045
1050
1055
1060
1065
1070
1075
1080
1085
1090
1095
1100
1105
1110
1115
1120
1125
1130
1135
1140
1145
1150
1155
1160
1165
1170
1175
1180
1185
1190
1195
1200
1205
1210
1215
1220
1225
1230
1235
1240
1245
1250
1255
1260
1265
1270
1275
1280
1285
1290
1295
1300
1305
1310
1315
1320
1325
1330
1335
1340
1345
1350
1355
1360
1365
1370
1375
1380
1385
1390
1395
1400
1405
1410
1415
1420
1425
1430
1435
1440
1445
1450
1455
1460
1465
1470
1475
1480
1485
1490
1495
1500
1505
1510
1515
1520
1525
1530
1535
1540
1545
1550
1555
1560
1565
1570
1575
1580
1585
1590
1595
1600
1605
1610
1615
1620
1625
1630
1635
1640
1645
1650
1655
1660
1665
1670
1675
1680
1685
1690
1695
1700
1705
1710
1715
1720
1725
1730
1735
1740
1745
1750
1755
1760
1765
1770
1775
1780
1785
1790
1795
1800
1805
1810
1815
1820
1825
1830
1835
1840
1845
1850
1855
1860
1865
1870
1875
1880
1885
1890
1895
1900
1905
1910
1915
1920
1925
1930
1935
1940
1945
1950
1955
1960
1965
1970
1975
1980
1985
1990
1995
2000
2005
2010
2015
2020
2025
2030
2035
2040
2045
2050
2055
2060
2065
2070
2075
2080
2085
2090
2095
2100
2105
2110
2115
2120
2125
2130
2135
2140
2145
2150
2155
2160
2165
2170
2175
2180
2185
2190
2195
2200
2205
2210
2215
2220
2225
2230
2235
2240
2245
2250
2255
2260
2265
2270
2275
2280
2285
2290
2295
2300
2305
2310
2315
2320
2325
2330
2335
2340
2345
2350
2355
2360
2365
2370
2375
2380
2385
2390
2395
2400
2405
2410
2415
2420
2425
2430
2435
2440
2445
2450
2455
2460
2465
2470
2475
2480
2485
2490
2495
2500
2505
2510
2515
2520
2525
2530
2535
2540
2545
2550
2555
2560
2565
2570
2575
2580
2585
2590
2595
2600
2605
2610
2615
2620
2625
2630
2635
2640
2645
2650
2655
2660
2665
2670
2675
2680
2685
2690
2695
2700
2705
2710
2715
2720
2725
2730
2735
2740
2745
2750
2755
2760
2765
2770
2775
2780
2785
2790
2795
2800
2805
2810
2815
2820
2825
2830
2835
2840
2845
2850
2855
2860
2865
2870
2875
2880
2885
2890
2895
2900
2905
2910
2915
2920
2925
2930
2935
2940
2945
2950
2955
2960
2965
2970
2975
2980
2985
2990
2995
3000
3005
3010
3015
3020
3025
3030
3035
3040
3045
3050
3055
3060
3065
3070
3075
3080
3085
3090
3095
3100
3105
3110
3115
3120
3125
3130
3135
3140
3145
3150
3155
3160
3165
3170
3175
3180
3185
3190
3195
3200
3205
3210
3215
3220
3225
3230
3235
3240
3245
3250
3255
3260
3265
3270
3275
3280
3285
3290
3295
3300
3305
3310
3315
3320
3325
3330
3335
3340
3345
3350
3355
3360
3365
3370
3375
3380
3385
3390
3395
3400
3405
3410
3415
3420
3425
3430
3435
3440
3445
3450
3455
3460
3465
3470
3475
3480
3485
3490
3495
3500
3505
3510
3515
3520
3525
3530
3535
3540
3545
3550
3555
3560
3565
3570
3575
3580
3585
3590
3595
3600
3605
3610
3615
3620
3625
3630
3635
3640
3645
3650
3655
3660
3665
3670
3675
3680
3685
3690
3695
3700
3705
3710
3715
3720
3725
3730
3735
3740
3745
3750
3755
3760
3765
3770
3775
3780
3785
3790
3795
3800
3805
3810
3815
3820
3825
3830
3835
3840
3845
3850
3855
3860
3865
3870
3875
3880
3885
3890
3895
3900
3905
3910
3915
3920
3925
3930
3935
3940
3945
3950
3955
3960
3965
3970
3975
3980
3985
3990
3995
4000
4005
4010
4015
4020
4025
4030
4035
4040
4045
4050
4055
4060
4065
4070
4075
4080
4085
4090
4095
4100
4105
4110
4115
4120
4125
4130
4135
4140
4145
4150
4155
4160
4165
4170
4175
4180
4185
4190
4195
4200
4205
4210
4215
4220
4225
4230
4235
4240
4245
4250
4255
4260
4265
4270
4275
4280
4285
4290
4295
4300
4305
4310
4315
4320
4325
4330
4335
4340
4345
4350
4355
4360
4365
4370
4375
4380
4385
4390
4395
4400
4405
4410
4415
4420
4425
4430
4435
4440
4445
4450
4455
4460
4465
4470
4475
4480
4485
4490
4495
4500
4505
4510
4515
4520
4525
4530
4535
4540
4545
4550
4555
4560
4565
4570
4575
4580
4585
4590
4595
4600
4605
4610
4615
4620
4625
4630
4635
4640
4645
4650
4655
4660
4665
4670
4675
4680
4685
4690
4695
4700
4705
4710
4715
4720
4725
4730
4735
4740
4745
4750
4755
4760
4765
4770
4775
4780
4785
4790
4795
4800
4805
4810
4815
4820
4825
4830
4835
4840
4845
4850
4855
4860
4865
4870
4875
4880
4885
4890
4895
4900
4905
4910
4915
4920
4925
4930
4935
4940
4945
4950
4955
4960
4965
4970
4975
4980
4985
4990
4995
5000
5005
5010
5015
5020
5025
5030
5035
5040
5045
5050
5055
5060
5065
5070
5075
5080
5085
5090
5095
5100
5105
5110
5115
5120
5125
5130
5135
5140
5145
5150
5155
5160
5165
5170
5175
5180
5185
5190
5195
5200
5205
5210
5215
5220
5225
5230
5235
5240
5245
5250
5255
5260
5265
5270
5275
5280
5285
5290
5295
5300
5305
5310
5315
5320
5325
5330
5335
5340
5345
5350
5355
5360
5365
5370
5375
5380
5385
5390
5395
5400
5405
5410
5415
5420
5425
5430
5435
5440
5445
5450
5455
5460
5465
5470
5475
5480
5485
5490
5495
5500
5505
5510
5515
5520
5525
5530
5535
5540
5545
5550
5555
5560
5565
5570
5575
5580
5585
5590
5595
5600
5605
5610
5615
5620
5625
5630
5635
5640
5645
5650
5655
5660
5665
5670
5675
5680
5685
5690
5695
5700
5705
5710
5715
5720
5725
5730
5735
5740
5745
5750
5755
5760
5765
5770
5775
5780
5785
5790
5795
5800
5805
5810
5815
5820
5825
5830
5835
5840
5845
5850
5855
5860
5865
5870
5875
5880
5885
5890
5895
5900
5905
5910
5915
5920
5925
5930
5935
5940
5945
5950
5955
5960
5965
5970
5975
5980
5985
5990
5995
6000
6005
6010
6015
6020
6025
6030
6035
6040
6045
6050
6055
6060
6065
6070
6075
6080
6085
6090
6095
6100
6105
6110
6115
6120
6125
6130
6135
6140
6145
6150
6155
6160
6165
6170
6175
6180
6185
6190
6195
6200
6205
6210
6215
6220
6225
6230
6235
6240
6245
6250
6255
6260
6265
6270
6275
6280
6285
6290
6295
6300
6305
6310
6315
6320
6325
6330
6335
6340
6345
6350
6355
6360
6365
6370
6375
6380
6385
6390
6395
6400
6405
6410
6415
6420
6425
6430
6435
6440
6445
6450
6455
6460
6465
6470
6475
6480
6485
6490
6495
6500
6505
6510
6515
6520
6525
6530
6535
6540
6545
6550
6555
6560
6565
6570
6575
6580
6585
6590
6595
6600
6605
6610
6615
6620
6625
6630
6635
6640
6645
6650
6655
6660
6665
6670
6675
6680
6685
6690
6695
6700
6705
6710
6715
6720
6725
6730
6735
6740
6745
6750
6755
6760
6765
6770
6775
6780
6785
6790
6795
6800
6805
6810
6815
6820
6825
6830
6835
6840
6845
6850
6855
6860
6865
6870
6875
6880
6885
6890
6895
6900
6905
6910
6915
6920
6925
6930
6935
6940
6945
6950
6955
6960
6965
6970
6975
6980
6985
6990
6995
7000
7005
7010
7015
7020
7025
7030
7035
7040
7045
7050
7055
7060
7065
7070
7075
7080
7085
7090
7095
7100
7105
7110
7115
7120
7125
7130
7135
7140
7145
7150
7155
7160
7165
7170
7175
7180
7185
7190
7195
7200
7205
7210
7215
7220
7225
7230
7235
7240
7245
7250
7255
7260
7265
7270
7275
7280
7285
7290
7295
7300
7305
7310
7315
7320
7325
7330
7335
7340
7345
7350
7355
7360
7365
7370
7375
7380
7385
7390
7395
7400
7405
7410
7415
7420
7425
7430
7435
7440
7445
7450
7455
7460
7465
7470
7475
7480
7485
7490
7495
7500
7505
7510
7515
7520
7525
7530
7535
7540
7545
7550
7555
7560
7565
7570
7575
7580
7585
7590
7595
7600
7605
7610
7615
7620
7625
7630
7635
7640
7645
7650
7655
7660
7665
7670
7675
7680
7685
7690
7695
7700
7705
7710
7715
7720
7725
7730
7735
7740
7745
7750
7755
7760
7765
7770
7775
7780
7785
7790
7795
7800
7805
7810
7815
7820
7825
7830
7835
7840
7845
7850
7855
7860
7865
7870
7875
7880
7885
7890
7895
7900
7905
7910
7915
7920
7925
7930
7935
7940
7945
7950
7955
7960
7965
7970
7975
7980
7985
7990
7995
8000
8005
8010
8015
8020
8025
8030
8035
8040
8045
8050
8055
8060
8065
8070
8075
8080
8085
8090
8095
8100
8105
8110
8115
8120
8125
8130
8135
8140
8145
8150
8155
8160
8165
8170
8175
8180
8185
8190
8195
8200
8205
8210
8215
8220
8225
8230
8235
8240
8245
8250
8255
8260
8265
8270
8275
8280
8285
8290
8295
8300
8305
8310
8315
8320
8325
8330
8335
8340
8345
8350
8355
8360
8365
8370
8375
8380
8385
8390
8395
8400
8405
8410
8415
8420
8425
8430
8435
8440
8445
8450
8455
8460
8465
8470
8475
8480
8485
8490
8495
8500
8505
8510
8515
8520
8525
8530
8535
8540
8545
8550
8555
8560
8565
8570
8575
8580
8585
8590
8595
8600
8605
8610
8615
8620
8625
8630
8635
8640
8645

295 municipalités, les MRC se donnent des outils pour qu'on puisse reconnaître et, peut-être, à la limite, légiférer et les appuyer dans leur démarche.

LE PRÉSIDENT :

300 D'accord. Vous, vous appuyez à la fois l'idée de la gestion par bassin versant en demandant, par ailleurs, au niveau des MRC, un certain nombre d'instruments complémentaires. Comment vous voyez l'articulation d'une gestion par bassin versant qui, parfois, suit donc le cadre écologique de référence, suit le bassin versant qui ne correspond pas nécessairement aux limites de vos municipalités ou de vos MRC? Comment vous voyez l'articulation entre la responsabilité de la MRC et cet inconnu qui se dresse dans le décor et qui 305 veut gérer par bassin versant et l'eau de surface et l'eau souterraine?

M. GHISLAIN MÉNARD :

310 C'est un peu dans ce sens-là qu'on faisait une recommandation à l'effet que quand on parle de la gestion de l'eau, il n'y a pas de limite de territoire et ainsi de suite. Donc, il s'agit vraiment peut-être d'innover. C'est pour ça qu'on insiste énormément sur l'implication du gouvernement du Québec de façon à ce qu'on puisse retrouver à l'intérieur, non pas des limites administratives et autres mais vraiment y aller de façon en faisant sauter, si vous voulez, les 320 barrières des MRC, des municipalités et ainsi de suite.

315 Parce que ça se joue aussi au niveau des municipalités. Quand on cite l'exemple des municipalités plus, je dirais, urbanisées, qui prennent souvent leur eau dans les paroisses, donc on voit que dans le fond, ce n'est pas le même territoire, mais il faut à un moment donné qu'il y ait un cadre qui permette à la municipalité ou à la MRC. C'est pour ça qu'on suggère que ce soit la MRC mais, à la limite, ça pourrait être le gouvernement qui donne des outils réglementaires dans ce sens-là. Comprenez-vous? C'est un peu dans ce style-là qu'on voyait ça.

LE PRÉSIDENT :

325 Mais, supposons, un comité de bassin constitué, qui arrive à un schéma directeur de l'eau. Bon, une fois qu'il a bâti la connaissance, il a vu à différents usages, il a mis tous les acteurs ensemble, il arrive à un schéma directeur de l'eau. Comment ce schéma-là va s'articuler sur le schéma de la MRC?

M. GHISLAIN MÉNARD :

330 Il faudrait absolument qu'il soit reconnu par le schéma, soit par une reconnaissance quelconque de dire, bon, bien, là, il y a un territoire. Il va falloir qu'il soit articulé et décrit et bien fondé à l'intérieur des schémas d'aménagement révisés. Je pense qu'on ne s'en sortira pas. Il va falloir que les MRC jouent un rôle mais il va falloir qu'il soit articulé à l'intérieur des schémas d'aménagement révisés, puis reconnu aussi. Je pense que c'est important. C'est pour

ça qu'on fait allusion souvent aux deux systèmes de la MRC de Papineau. Tu as le secteur de la vallée de la Lièvre, tu as le secteur... Donc, c'est, selon moi, deux versants et c'est important que ce soit reconnu dans ce sens-là un peu.

340

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Dans votre présentation, dans votre mémoire également, les mots «connaissance» reviennent souvent et «contrôle». Est-ce que vous avez privilégié une approche de contrôle en demandant des outils réglementaires et peut-être un renforcement des dispositifs du schéma d'aménagement par opposition à des approches de concertation, de consensus et de participation?

345

M. GHISLAIN MÉNARD :

350

Non. À l'intérieur, on parle souvent de la connaissance de l'eau au Québec et on reconnaît que c'est un élément qui doit être renforcé au niveau des éléments. Et c'est pour ça qu'on mentionne et on stipule dans le mémoire l'importance du gouvernement du Québec et du Canada pour que non pas on soit, je dirais... on soit proactif dans ce sens-là. Donc, il y a toute une évolution qu'il reste à faire au niveau des connaissances et de la gestion de l'eau.

355

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

360

Oui. Bien, les connaissances sont essentielles, puis vous mentionnez même un objectif de certitude, parce que vous dites: «Pour en avoir la certitude, il faut avoir un niveau de connaissance élevé et accepté par tous», ce qui est difficile à atteindre, la certitude. On peut réduire les risques ou améliorer la probabilité par la connaissance. On peut passer de la possibilité à la probabilité, mais de là à avoir la certitude, c'est difficile.

365

Mais je comprends bien que vous souhaitez que les connaissances soient améliorées et que la connaissance est la base de la gestion des eaux. Mais ce que j'essayais de voir dans votre intention, c'est est-ce que votre insistance sur les outils réglementaires et le contrôle, étant acquis que la connaissance est nécessaire, sont en opposition ou en complémentarité avec une approche de concertation et de consensus?

370

M. GHISLAIN MÉNARD :

375

Effectivement, là, je pense que quand on va parler de gestion, il va falloir y avoir... puis, selon moi, dans le mémoire, c'est stipulé qu'il y aura un comité qui verrait à un moment donné à harmoniser tout ce langage-là. Et je pense qu'il va falloir qu'il y ait une concertation au niveau soit des outils, soit par la MRC, soit par le gouvernement. Et je pense que ça devient un élément important.

380

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

385 Parce qu'à la limite, ça peut être des méthodes différentes. La méthode de gestion par bassin versant est basée, selon la littérature et selon les modèles qui nous ont été présentés jusqu'à maintenant, sur la concertation, la conciliation et le consensus des différents partenaires, que ce soit les partenaires sociaux, économiques, environnementaux dans un bassin versant, élus, délégués du milieu, etc. Alors, ça, c'est une façon de voir et c'est une façon de gérer.

390 L'autre façon, qui peut être en opposition ou en complémentarité, et c'est ce qui nous a été proposé à quelques reprises, c'est de resserrer le contrôle, c'est d'avoir des règlements avec des dents plus acérées, c'est d'avoir une approche plus rigoureuse au sens institutionnel, c'est d'avoir des outils législatifs et réglementaires plus nombreux et une plus grande surveillance gouvernementale ou municipale ou de la MRC par des agents publics. C'est pour ça que j'essayais de voir quelle était l'intention de votre propos.

395 **M. GHISLAIN MÉNARD :**

Mais est-ce qu'à la limite, un ne va pas sans l'autre? Ou est-ce qu'à la limite, il ne pourrait pas y avoir un mariage des deux solutions?

400 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est ce que vous croyez?

405 **M. GHISLAIN MÉNARD :**

Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

410 Merci.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

415 Monsieur Murphy, monsieur Ménard, j'ai deux questions, peut-être à l'un de vous ou aux deux. Le statut juridique de l'eau, en particulier l'eau souterraine, ce statut devra-t-il, à votre avis, être un bien, une ressource collective, tout comme l'eau de surface? Parce que vous dites que le gouvernement doit se prononcer là-dessus. L'impression que vous avez, vous, par votre expertise et votre expérience ici, qu'est-ce que ce devrait être?

420 **M. DESMOND MURPHY :**

Moi, mon idée là-dessus, c'est que ça devrait appartenir à la communauté en général, aux provinces ou au pays. Ça devrait être une responsabilité qui vient des gouvernements provincial, fédéral.

425

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

430 Ce statut, parce que nous avons aussi d'autres opinions là-dessus, n'entrevoiez-vous pas que si ça devient un bien public, il puisse y avoir, d'autre part, soit des possibilités de recours à l'endroit de l'État, qui feraient en sorte qu'il y ait aussi autant de désavantages que d'avantages, qu'on se retrouve finalement dans un cercle vicieux où les fonds publics vont constamment servir soit à payer des avocats qui vont aller défendre des causes en Cour, etc.?

435 **M. DESMOND MURPHY :**

440 Oui, je suis d'accord avec vous là-dessus, seulement que ça va prendre une législation qui va protéger nos eaux. On ne sait pas, on n'a pas les connaissances dans le moment de savoir combien d'eau qu'il y a là, combien de temps que ça peut durer, qu'est-ce qui est la qualité et la quantité. Il faut que ce soit protégé de quelque manière, puis la seule manière, je pense, qu'il y a moyen de protéger ça, il faut que ce soit nos gouvernements supérieurs. Une municipalité, ça va être assez difficile de faire concurrence à une grosse multinationale qui veut combattre en Cour.

445 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

450 Vous voulez ajouter quelque chose, monsieur Ménard?

M. GHISLAIN MÉNARD :

455 Mais le problème, je dirais, sans être un problème contractuel, mais un problème de poursuite et ainsi de suite, que ça soit le gouvernement, que ça soit les MRC ou que ça soit les municipalités, il va toujours être là, dans le sens qu'on ne pourra pas l'éviter. C'est pour ça qu'on parle souvent de peut-être de connaissance et de bons coups et de mauvais coups. Il va falloir peut-être évoluer ensemble et se donner des projets pilotes et évoluer un peu ensemble dans ce sens-là. Je pense que c'est là qu'est l'important.

460 Et tout le système, on l'a mentionné tantôt, les expériences des MRC de Mirabel, Argenteuil, la Ville, je pense qu'ils vont être en mesure, si on les questionnait aujourd'hui, je pense qu'ils ont déjà une connaissance de leur territoire, ils sont déjà en mesure de bien structurer. Ils connaissent déjà leur ressource, là.

465 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et les périls juridiques, ils les connaissent aussi.

M. GHISLAIN MÉNARD :

Effectivement. Oui, effectivement.

470 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Ma deuxième question était sur un élément, je crois, vers la fin de votre mémoire. Vous êtes très sceptiques, enfin, vous exprimez une très vive inquiétude sur le développement de l'industrie piscicole. J'aimerais que vous élaboriez davantage là-dessus.

475 **M. GHISLAIN MÉNARD :**

Au niveau de la pisciculture, on se questionne énormément sur toute la question de la ressource pour l'embouteillage et ainsi de suite. Mais on sait qu'au niveau - en tout cas, sans 480 l'annoncer - c'est qu'au niveau des schémas d'aménagement, souvent c'est déjà, je vous dirais, compris ou c'est déjà légal de le réaliser. Donc, on s'inquiète sur la quantité et les rejets de pollution, pour avoir un peu suivi les journaux. Donc, il y a une question par rapport à toute cette industrie-là qui prend beaucoup d'ampleur et qui nous permet souvent d'avoir des effets négatifs de toute la question de l'environnement. On s'interroge par rapport à ça.

485 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Compte tenu du statut que semble accorder à ce sujet le ministère de l'Agriculture pour la région ici, est-ce que ce que nous suggérait hier le professeur Prairie, qui était avec les gens 490 du lac Heney, que dans une telle éventualité, qu'il y ait toujours au moins des études démontrant la capacité de l'aquifère et une prévision soit de révocation ou, enfin, il y a toujours une mécanique, bon, mais sur la quantité d'eau disponible et sur le maintien d'une certaine qualité, qu'il y ait des démonstrations préalables, est-ce que ça, ça vous paraîtrait suffisant que ce soit écrit quelque part ou prévu?

495 **M. GHISLAIN MÉNARD :**

Je pense qu'il y a une démonstration à faire. Écoutez, moi, je demeure dans une municipalité où effectivement quand la municipalité s'est donné son système d'eau potable, c'est 500 qu'il a fallu faire la démonstration au ministère de l'Environnement et au ministère des Affaires municipales, pour qu'on ait une subvention, sur la capacité de cette nappe-là. Et, donc, il y a eu des études, il y a eu des argents qui ont été dépensés. Donc, il a fallu faire la démonstration.

505 Donc, je dirais que ça serait la même chose au niveau de toute la question des piscicultures. Il faudrait qu'il y ait une démonstration et une étude d'impact de façon à pouvoir clarifier et que ce soit hors de tout doute qu'il n'y a pas de...

510 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Petit détail de curiosité. En page 14 encore, dernier paragraphe, vous parlez de: «... par l'entremise de l'agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais.»

M. GHISLAIN MÉNARD :

515

Oui, c'est L'ATINO.

LE PRÉSIDENT :

520

Ah! L'ATINO, correct. Je connaissais le sigle mais je ne connaissais pas le nom propre.
Je m'excuse.

M. GHISLAIN MÉNARD :

525

C'est un élément important aussi qu'on pense.

LE PRÉSIDENT :

530

Oui, au plan de la connaissance, d'accord. Alors, écoutez, messieurs, on tient à vous remercier beaucoup de votre présence et de votre contribution. Comme je disais, il n'y a pas beaucoup de MRC qui sont venues nous voir et c'est important de voir, ce réseau, c'est si complexe, ça a pris tellement de temps mettre en oeuvre les MRC, de voir comment elles peuvent s'impliquer dans les transformations qui viendront à la gestion de l'eau. Alors merci beaucoup de votre contribution.

535

M. GHISLAIN MÉNARD :

C'est moi qui vous remercie.

540

LE PRÉSIDENT :

Et à la prochaine.

M. DESMOND MURPHY :

545

Merci.

LE PRÉSIDENT :

550

Merci, monsieur Murphy.

Alors, j'inviterai les gens de la Communauté urbaine de l'Outaouais, s'il vous plaît.

M. MARC CROTEAU :

555

560 Je vais commencer à mon tour par m'identifier. Je suis Marc Croteau, maire de la Ville d'Aylmer et aussi président de la Communauté urbaine de l'Outaouais. À ma droite, monsieur Jacques Tremblay, le directeur général de la Communauté urbaine, et à ma gauche, monsieur Frédéric Tremblay, responsable au Service de l'environnement sur la qualité de l'environnement, surtout au niveau des opérations de la Communauté urbaine, c'est-à-dire l'eau potable, gestion des déchets et assainissement des eaux.

565 D'abord, monsieur le président et membres de la Commission, je suis heureux d'être ici cet après-midi pour vous présenter le mémoire de la Communauté urbaine de l'Outaouais sur la gestion de l'eau potable.

570 La Communauté urbaine d'abord s'étend sur un territoire régional d'environ 350 kilomètres carrés dont 40 % demeure à vocation rurale et abrite environ 220 000 habitants.

575 On trouve encore quelque 3 700 unités d'évaluation, c'est-à-dire 5 % du total sur le territoire de la Communauté, qui exploitent des installations septiques et des puits. Malgré les limites du statut civil actuel de l'eau, la Communauté urbaine recommande que l'eau souterraine demeure un bien privé. Donc, c'est un peu contradictoire au mémoire précédent.

580 Par contre, pour une municipalité qui décide d'en contrôler l'utilisation et la qualité, il faut que des pouvoirs d'enquête et d'amendes pénales substantiellement agrandis soient conférés en la matière.

585 La Communauté urbaine comprend également 250 kilomètres de rives le long de ses principaux cours d'eau. Celui dont l'usage est le plus intense, c'est la rivière des Outaouais où se pratiquent parallèlement la baignade, la prise d'eau brute, des rejets sanitaires et aussi des rejets industriels.

590 Suivant les observations du MEQ de 1979 à 1994, la Communauté urbaine s'inquiète de constater l'évolution de la contamination microbienne entre Gatineau et Masson. Suivant une étude nationale de Santé Canada, la Communauté s'inquiète aussi des trihalométhanes et autres sous-produits de désinfection qui sont injectés dans les réseaux d'aqueduc.

595 La Communauté urbaine recommande que, comme objectif d'épuration, les lacs soient propices à la baignade et que les cours d'eau navigable soient propices aux sports aquatiques à contact léger, donc à limiter le secteur de baignade dans les cours d'eau navigables. Elle demande également que le MEQ réévalue ses normes de sous-produits de désinfection.

On retrouve quelque 2 400 kilomètres d'aqueduc ou d'égout sur le territoire de la Communauté. Sauf quelques infrastructures régionales, ces réseaux de distribution sont propriété municipale et les villes de la Communauté urbaine n'ont aucune envie de les privatiser ou les cogérer avec l'entreprise privée.

600 Les usines régionales - quatre de filtration et deux d'épuration - ont toutes été adaptées à l'explosion démographique que l'Outaouais a connue des années 80 à 90. Seule l'usine de filtration de Buckingham est actuellement à être réévaluée.

605 La Communauté urbaine recommande de laisser aux municipalités le soin de gérer leurs réseaux de distribution, ce qu'elles font d'ailleurs avec efficacité et compétence. Elle n'appuie pas la tarification à l'unité systématique de l'eau mais appuie la tarification industrielle par polluant si cela résulte en un ajustement fiscal perceptible pour le milieu résidentiel.

610 La Communauté urbaine recommande enfin que la distribution de l'eau soit reconnue comme étant un service essentiel et que, à cette fin, un emprunt municipal ne puisse faire l'objet d'aucune contestation de la part de la population. Je vais y revenir tantôt.

615 Gestion des eaux souterraines. La Communauté urbaine est inquiète quant à la contamination de son eau souterraine par des substances toxiques rémanentes. De plus, elle n'est que très peu informée de la qualité de l'eau souterraine. La Communauté se doit de reconnaître que consommer une eau non traitée est permis au Québec, mais elle désire quand même pouvoir mieux encadrer la qualité de l'eau souterraine qui est finalement consommée.

620 La Communauté réalise également que le développement rural d'aujourd'hui s'apparente beaucoup plus à un comportement urbain qu'agricole. En ce sens, la Communauté urbaine soupçonne que bon nombre de citoyens vivant à la campagne affichent des consommations d'eau qui s'approchent beaucoup plus des centres urbains que des hypothèses de conception du MEQ qui remontent à 1981.

625 Même si la Communauté urbaine comprend très bien les limites du cadre civil actuel de l'eau, elle n'a aucunement l'intention de tomber dans le piège de l'étatisation de l'eau souterraine. Une telle mesure ne fera que créer un déluge de demandes d'exploitation d'eau aux corps publics et de créer un lien de responsabilité publique envers la qualité de cette eau souterraine.

630 La Communauté urbaine aimerait cependant, lorsqu'un gouvernement municipal ou régional décide d'intervenir, qu'elle ait les moyens de le faire.

635 Pour ce qui est de la conservation de la qualité de l'eau de surface, la Communauté urbaine a des inquiétudes quant à la contamination en amont par des produits toxiques rémanents dans l'eau. Après tout, la rivière des Outaouais prend naissance aussi loin qu'au lac Témiscamingue et dessert un bon nombre de municipalités, d'industries, et même quelques installations d'Énergie Atomique Canada.

640 La Communauté urbaine est bien informée quant à la qualité de ses cours d'eau et des lacs. Le suivi des plages publiques pourrait être, à notre avis, plus fréquent. En termes d'objectifs de conservation écologique cependant, la Communauté urbaine n'a aucune idée des inventaires sur ses écosystèmes aquatiques ou sur les visées du MEQ à ce sujet, non plus.

645 La Communauté urbaine est choyée par la qualité de ses cours d'eau en tant que source d'eau potable.

650 Pour ce qui est de la gestion des infrastructures de gestion de l'eau, la Communauté urbaine est fière du niveau de service et des faibles coûts qu'elle offre à ses villes membres et reconnaît que ces dernières ont une parfaite connaissance de leurs réseaux d'aqueduc et d'égout. Toutes les villes investissent pour l'entretien des réseaux et contrôlent la consommation par règlement. Elles ont également instauré des compteurs d'eau pour leurs gros consommateurs et n'entrevoient pas non plus de généraliser ce genre de facturation.

655 Bien que la tarification et la taxation ne soient pas une juridiction régionale, la Communauté urbaine ne peut ignorer l'harmonie et la constance des pratiques de ses villes membres. Là où la CUO note une différence, c'est dans la facilité d'emprunter. Alors que la Ville de Gatineau s'est vu refuser dernièrement un emprunt de 90 000 \$ pour aménager un bassin de rétention qui était, à notre avis, judicieux et très important, la Communauté urbaine a pu emprunter quant à elle les millions nécessaires pour ses grands chantiers sans avoir à 660 défendre les projets d'infrastructures en référendum.

665 Il est vrai que la Communauté urbaine ne sache actuellement pas comment elle se compare aux autres opérateurs d'infrastructures en gestion de l'eau mais il est difficile de trouver un indice de comparaison commun. Le seul argument économique n'est pas suffisant pour décrire la qualité de la gestion. Par contre, la Communauté urbaine vient de faire accréditer ses laboratoires ISO 9000, et juge qu'il serait intéressant que tous les opérateurs et distributeurs en gestion de l'eau soient reconnus pour leur gestion saine et judicieuse envers l'environnement.

670 Quant à la nouvelle tendance vers la tarification de l'épuration aux polluants, à l'instar de la CUM ou de la MROC, la Communauté urbaine et ses villes membres n'ont pas d'injection majeure d'eaux de procédé dans leur réseau, ce qui explique que cette mesure n'est pas à l'étude actuellement ici.

675 Enfin, bien que la Communauté urbaine se réjouisse que ses facteurs de consommation d'eau soient inférieurs à la moyenne québécoise, c'est-à-dire ceux publiés par le MEQ, elle ne peut comprendre pourquoi cette moyenne québécoise est si élevée, même eu égard à nos voisins ontariens ou même au reste du Canada.

680 En conclusion, la Communauté urbaine désire féliciter le ministre de l'Environnement d'avoir su orienter une discussion aussi vaste et fondamentale que la gestion de l'eau et ce, au moyen d'une approche à la fois systématique et exhaustive. La Communauté urbaine remercie le BAPE, ses techniciens, ses analystes et ses commissaires pour la tenue de la présente audience et pour l'opportunité qui lui est donnée de faire connaître sa gestion de l'eau et d'exprimer son opinion sur un sujet aussi fondamental.

685

Donc, en résumé de nos principales recommandations, la recommandation numéro 1, c'est-à-dire la recommandation où la Communauté urbaine recommande que l'eau souterraine demeure un bien privé.

690 La recommandation numéro 4 sur le contrôle de l'eau souterraine, la Communauté urbaine recommande que la région ou les municipalités aient le pouvoir de demander ou d'effectuer un échantillonnage hydrogéologique partout sur son territoire si un règlement de contrôle de la qualité de l'eau souterraine est en vigueur sur son territoire. Un tel règlement devrait prévoir des amendements substantiellement supérieurs à ce qui est actuellement décrété 695 au Code de procédures pénales.

LE PRÉSIDENT :

700 Juste à propos, ça m'a agacé ce texte-là, est-ce que ce ne serait pas des amendes plutôt que des amendements?

M. MARC CROTEAU :

705 C'est des amendes, effectivement. Parce qu'effectivement, aujourd'hui, on peut les mettre à l'amende à 4 000 \$. Je veux dire, on a eu des cas dans la région à 4 000 \$. Ils vont vous le payer avant même d'être condamnés.

710 La recommandation numéro 7, la priorité d'action. La Communauté urbaine recommande que les corps publics interviennent selon le lien écologique net, c'est-à-dire que l'action qui a le plus grand gain pour un écosystème aquatique devrait avoir la priorité. La Communauté urbaine réalise fort bien que les investissements pourraient alors être transférés entre des sources ponctuelles ou diffuses, municipales, industrielles ou agricoles. L'enveloppe budgétaire devrait être gérée par le MEQ et par rivière, non pas par secteur d'activité.

715 La recommandation numéro 9, les sous-produits de désinfection. La Communauté urbaine demande que le MEQ prenne une position réglementaire sur les sous-produits de désinfection et que les améliorations à apporter au réseau de filtration ou d'épuration, au besoin, soient éligibles au même partage financier qui était en vigueur lors de la construction des équipements d'origine. En plus, on a une certaine problématique ici dans l'Outaouais, comme vous pouvez savoir. Il y a des rejets au niveau de l'assainissement des eaux et des prises d'eau brute ontariennes dans la même rivière et qui n'ont pas les mêmes normes. Donc, ce n'est pas évident de composer avec ce facteur-là.

725 La recommandation numéro 10, la gestion des infrastructures. La Communauté urbaine juge que la gestion des réseaux à l'échelle municipale et des infrastructures communes à l'échelle régionale donne d'excellents résultats, bien adaptés aux variantes du territoire. Elle ne sent pas le besoin de tout régionaliser ou de confier cette gestion à un palier supérieur de gouvernement, ni non plus au niveau privé. Je pense que c'est très clair au niveau de la

730 Communauté urbaine, il n'est pas question pour nous de privatiser ou de laisser privatiser un système de gestion d'eau potable sur notre territoire.

735 La recommandation numéro 15, la consommation d'eau. La Communauté urbaine est tout à fait d'avis que notre consommation mérite un examen encore plus attentif. Elle va tenter d'éclaircir sa propre consommation et entend coopérer avec toute étude ou bilan provincial en la matière. C'est d'ailleurs le mandat de monsieur Frédéric Tremblay, ici, à ma gauche, dans les mois qui vont venir, dans l'année qui va venir, d'être capable de déterminer comment se fait-il qu'on a une si grande différence de consommation, même avec l'autre côté de la rivière.

740 Donc, en gros, monsieur le président, et monsieur et madame les commissaires, ça résume le mémoire qui a été déposé ici. Si vous avez des questions, ça va nous faire plaisir. Avec nous, on a deux experts de très haut calibre, croyez-moi.

LE PRÉSIDENT :

745 Oh! oui qu'on a des questions. On n'aura pas beaucoup de temps mais on va aller à quelques-unes. Je laisse à ma collègue la fameuse question de votre opinion sur l'eau souterraine parce que vous êtes les seuls sur les 50, 60 mémoires qu'on a avalés jusqu'à maintenant, qui a une opinion dans ce sens-là et aussi claire. Alors, ma collègue vous interrogera.

755 Mais revenons à la recommandation 9. Je voudrais bien comprendre parce que j'ai l'impression qu'il y a une petite stratégie de négociation là, je voudrais avoir des choses plus explicites là-dessus.

760 Vous demandez une position réglementaire sur les sous-produits de désinfection. Alors, là, on parle donc de l'effluent qui est retourné au cours d'eau.

M. MARC CROTEAU :

765 Des villes, la CUM, Ville de Laval, commencent à désinfecter et là, vous, vous demandez des normes réglementaires puisqu'il y a des controverses sur les méthodologies. Et, ensuite, vous finissez de la manière suivante:

770 «... au besoin, qu'elles soient éligibles au même partage financier qui était en vigueur lors de la construction des équipements d'origine.»

M. MARC CROTEAU :

775 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Alors c'est quoi?

780 **M. MARC CROTEAU :**

En fait, nous avons été, exception faite de la Ville de Montréal, la région de l'Outaouais, à peu près la ville la plus avant-gardiste au niveau de l'assainissement des eaux et l'épuration des eaux et le traitement des eaux usées. Vous savez, on est d'ailleurs la première au Québec qui a mis en place un système de granulation des boues pour valorisation et revalorisation. 785 Donc, à ce moment-là, nos boues ne sont pas enfouies. On a construit cette usine-là, 9 millions \$, plus les 6-700 000 \$ d'opération par année parce qu'on a une conscience verte, si je peux dire ainsi.

790 Maintenant, on est rendu au point de l'agrandir. Quand on veut l'agrandir, on nous dit: «Ah! non, vous ne pouvez pas. On ne subventionnera pas l'agrandissement parce que ça ne fait pas partie du coût original.» Originalement, on a demandé des subventions et on nous a dit: «Non, non. Ça ne fait pas partie du programme parce que ce n'est pas quelque chose qui est reconnu au Québec.» Par contre, après qu'on a construit la nôtre, ils ont pris notre système et 795 puis ils ont subventionné Laval, ils ont subventionné la CUM, ils ont subventionné la CUQ pour la même usine. C'est parce que eux l'ont faite après que nous, on a fait le projet pilote.

800 Là, on arrive à l'agrandissement de l'usine. On agrandit l'usine. On va à Québec, on dépose toute notre série d'agrandissements, notre série d'ajustements, d'améliorations de la chaîne de traitement d'eaux usées, et à Québec, on nous dit: «Bon, on veut que vous traitiez vos effluents à l'ultraviolet.» Ça coûte 6 millions \$. Notre agrandissement et ajustements de l'usine actuelle va coûter à peu près 30 millions \$. C'est déjà difficile à assumer le 30 millions \$ sans aide gouvernementale ou quoi que ce soit.

805 On nous dit: «Bon, bien, vous allez désinfecter à un coût de 6 millions \$, sans quoi, on ne vous donne pas le certificat d'autorisation.» Même aussi loin que nous menacer. À quoi j'ai répliqué, très candidement, que pour nous, ça, c'est un ajout et ça devrait être subventionnable. Et puis Québec nous a refusé. Par contre, on n'a pas fait la désinfection.

810 Donc, s'il n'y a pas d'aide de Québec à un niveau réglementaire qui additionne un fardeau, une charge fiscale importante aux contribuables, à ce moment-là, je pense qu'on s'en va dans la mauvaise direction.

LE PRÉSIDENT :

815

Et vous demandez une aide en fonction des équipements d'origine, donc pas en fonction des normes établies actuellement par le programme Eaux Vives à X %, mais vous demandez les choses d'origine, donc vous demandez 90 % de subvention?

820 **M. MARC CROTEAU :**

Oui. On accepterait 80, par contre.

LE PRÉSIDENT :

825 Bon, donc, la négociation est ouverte. C'est correct. Merci.
Madame Gallichan.

Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :

830 Bon, alors, comme vous connaissez le sujet que je vais aborder, j'aimerais que vous élaboriez sur cette crainte que vous avez qu'il y ait un déluge - comment vous avez dit ça - un déluge de demandes d'exploitation aux corps publics. C'est donc au niveau des municipalités et au niveau régional que vous voyez ça. Alors, expliquez-moi cette crainte que vous avez.

835 **M. MARC CROTEAU :**

Bien, effectivement, on croit... d'abord, vous parlez de la propriété de l'eau.

840 **Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :**

Oui, oui, c'est ça.

845 **M. MARC CROTEAU :**

Bon, selon nous, ça devrait demeurer un bien privé. En fait, j'entérine ce que monsieur Murphy disait tantôt. On n'a peut-être pas la même opinion mais ça se doit d'être réglementé. Ça se doit d'être conditionné. Ça se doit d'avoir des balises et des normes très, très, très sévères. C'est une ressource publique. Mais de là à dire que la propriété, elle est publique, ça, c'est deux choses.

850
855 Le désavantage, à notre avis, d'aller au public, c'est tout à fait ce que vous avez dit tantôt dans votre intervention, c'est la crainte de la responsabilité envers une source d'approvisionnement d'eau où on n'a pas de contrôle. Ça, c'est le premier point. Pour ce qui est du déluge des demandes, peut-être que, Frédéric, tu veux additionner là-dessus?

M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :

860 On le dit, c'est une crainte et il y a une bonne raison pourquoi c'est une crainte. Je doute fort qu'en ce moment, quelqu'un ait une idée très précise du nombre d'opérations qui est fait. En tout cas, à la CUO, les puisatiers n'ont aucun compte à rendre aux municipalités. Il n'y a aucun permis qui est demandé. C'est-à-dire que le citoyen fait creuser son puits au besoin. À partir du moment où un lotissement est approuvé pour une résidence isolée, c'est un acquis, un droit, ce n'est pas un privilège, il doit être capable d'aller chercher de l'eau coûte que coûte.

865 Il peut aller faire un puits de 300 pieds dans le roc, un puits en surface dans l'argile, une réserve, ce qu'il faut. À la limite, même, on a vu des cas où le puisatier, en désespoir de cause, a fait le puits plus proche que l'installation septique parce que c'est la seule place où il pouvait trouver de l'eau. Là, nous, on a eu l'obligation très désagréable de donner des amendes pour forcer la personne à déplacer le champ d'épuration. C'est loufoque mais ça peut aller jusque là.

875 C'est sûr que si on renverse la vapeur et qu'on dit: «Bon, bien, l'eau n'est plus une propriété privée, c'est une propriété publique, qui est dynamique», donc chaque personne qui creuse un puits aurait la responsabilité publique de démontrer qu'elle ne nuit pas à l'accès public du voisin. C'est déjà difficile dans un cadre qui est statique mais dans un cadre où, en plus, il y a du développement rural -- là, c'est sûr que ce n'est pas tout le monde qui a du développement rural possible mais, quand il y en a, de prévoir l'impact sur l'utilisation future?

880 À moins que toutes les MRC du Québec aient une cartographie hydrogéologique complète et totale, d'abord, il n'y a personne qui va pouvoir faire le jugement de valeur. Puis, ensuite, je ne voudrais vraiment pas être dans les chaussures du corps décident. À chaque permis qui est refusé, il pourrait y avoir un processus d'appel, un peu comme on voit avec la CPTAQ et le territoire agricole. Mais là, pas d'eau, on ne développe pas.

885 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

890 De toute façon, ça a l'air que les avocats feraient du fric avec ça, d'une manière ou de l'autre. Mais je ne sais pas si l'un de vous est avocat. N'y a-t-il pas une possibilité que dans une nouvelle législation, l'État ou les gouvernements inférieurs, soit régionaux ou municipaux, puissent être protégés contre tout éventuel recours?

895 Si la loi apporte cette protection, que, par exemple, si un puits ou une captation ou une pisciculture, au bout de quelques années, il est prouvé qu'il y a une contamination, etc., que celui donc qui a reçu le certificat d'autorisation - je crois c'est ce que vous exprimez comme crainte - ne puisse pas se retourner contre l'État en disant: «Oui, mais on me poursuit présentement parce que je contamine, mais je me retourne vers l'État, vous m'avez donné un certificat, ou je me retourne vers la municipalité et je vous poursuis à mon tour.»

900 Dans le fond, c'est cette crainte-là que vous exprimez. Est-ce qu'il n'y aurait pas une possibilité dans une loi ou dans des règlements de protéger la Couronne? Quel que soit son niveau.

M. MARC CROTEAU :

905

Je pense qu'au niveau juridique, je vous dirais oui, puis on n'est pas avocat. Je ne sais pas si je devrais dire «malheureusement» ou «heureusement».

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

910

Finalement, ce n'est pas nécessaire.

M. MARC CROTEAU :

915

Je ne toucherai pas à ça, mais pour la vraie vie politique d'un corps public, imaginez maintenant si on devait émettre des certificats en sachant en bonne et due forme qu'en bout de ligne, ils n'ont aucun recours contre nous, à mon avis, ça vient réduire la crédibilité du certificat.

920

Mais tentez de vous imaginer tout le brouhaha politique qui risquerait d'arriver -- et je le vis chez nous, à Aylmer, actuellement, où j'ai un golf qui est venu demander un permis d'opération, dans un usage qui était tout à fait conforme, compatible, complémentaire à l'usage résidentiel qui s'y trouvait, un golf qui a décidé, sans permis du Ministère, de creuser des puits pour irriguer, arroser son terrain de golf et qui consomme l'équivalent de 350 maisons.

925

Et puis dans tout ça, la Municipalité n'a aucun pouvoir d'intervention. On a une intervention au niveau de l'usage. Il a son permis d'usage. Le Ministère lui dit: «Bon, bien, écoute, tu dois rencontrer certains critères au niveau de l'opération de ton golf.» En bout de ligne, il arrive quoi, aujourd'hui? J'ai 30, 40 résidences qui sont sans eau. Sans eau. La Ville est sans pouvoir.

930

Le Ministère dit: «Bon, bien, écoute, nous autres, on va l'amener en Cour. Il va payer une amende.» Tu sais, en bout de ligne, la pression publique ne pourrait pas justifier le fait qu'on émettrait un certificat en connaissance de cause, en s'assurant qu'en bout de ligne -- bon, de toute façon, le citoyen n'aurait aucun recours contre nous là.

935

En fait, ce qu'on dit aussi dans le mémoire, et vous avez vu, lorsqu'une municipalité veut intervenir, on se doit d'être capable d'avoir les outils. Ça, c'est une chose. Chose que nous n'avons pas aujourd'hui. Aujourd'hui, j'ai des gens - je viens de voir que j'avais des gens de chez nous ici - mais on a des gens qui... où la municipalité est impuissante. La municipalité est impuissante. Donc, on aimerait avoir les outils pour qu'on puisse agir. Mais de là à dire qu'on se doit, à ce moment-là, de donner un certificat ou que le gouvernement supérieur donne le certificat, ça, c'est deux choses.

945

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

950 Ça ne vous rassurerait pas qu'il y ait éventuellement, par un système de gestion par bassin versant où les gouvernements municipaux et régionaux feraient partie d'une table de concertation et d'une table de décision même, ça ne vous rassurerait pas donc de savoir que le schéma directeur de l'eau toucherait à la fois l'eau de surface et aussi l'aquifère, donc l'eau souterraine. Cette politique engloberait tout. Ça ne vous rassurerait pas, ça, à ce niveau-là?

M. MARC CROTEAU :

955 C'est le contrôle qui va être... je ne peux pas, en tout cas, à froid comme ça, je ne peux pas voir comment ça pourrait être contrôlé. Le contrôle sera quasi-impossible. Je ne peux pas voir comment. Je ne sais pas si vous avez des solutions. Je suis peut-être prêt à les examiner mais je ne peux pas voir comment une municipalité locale, un gouvernement régional pourrait, à ce moment-là, contrôler l'usage. Autant résidentiel qu'industriel ou commercial comme on le voit là.

LE PRÉSIDENT :

965 Juste pour nettoyer un certain nombre des arguments qui ont été apportés là-dessus mais on ne conclura pas. Mais il y a deux choses. Il y a, premièrement, les processus d'autorisation par rapport à un certain nombre d'usages de l'eau, qui ont lieu mais qui ont cours maintenant même si l'eau demeure de propriété privée.

M. MARC CROTEAU :

970 Oui.

LE PRÉSIDENT :

975 Bon, même si, actuellement, elle est de propriété privée, c'est-à-dire celui qui a le sol a l'eau du sous-sol, il ne peut pas en utiliser indifféremment puisque dans certains cas, surtout pour les gros usagers, il y a une obligation d'obtenir des permis qui sont émis par le gouvernement provincial.

M. MARC CROTEAU :

980 Oui.

LE PRÉSIDENT :

985 Bon. La controverse, ce que les gens se demandent, ils demandent que l'eau devienne une valeur patrimoniale, soit qu'elle est établie, ce qui est une chose, soit qu'elle est déclarée de bien public et valeur patrimoniale, ce qui pourrait donner à l'État un droit de demander des redevances pour un certain nombre d'utilisateurs. Ce qui est peut-être très intéressant et qui est une coutume bien ailleurs dans le monde. Bon, ça, c'est le caractère proprement juridique.

995 Le caractère administratif, maintenant. La situation est ainsi faite que pour l'utilisation privée, automatiquement les gens ont droit d'avoir un puits sur le terrain. Normalement, le puisatier devrait avoir une autorisation de creuser le puits, parce que c'est lié au phénomène de la construction. Ça, c'est un permis municipal. Et, normalement, il doit renvoyer au gouvernement un état de fait de ce qu'il a creusé et de la quantité d'eau qui sort du puits qu'il a creusé.

1000 Pour vous donner une idée, ces rapports-là sont tous envoyés au ministère de l'Environnement qui, depuis dix ans, ne les a pas compilés.

1005 **M. MARC CROTEAU :**

Ça, la théorie et la pratique, c'est deux choses.

1005 **LE PRÉSIDENT :**

Ce qui pose des problèmes considérables parce qu'elle a des connaissances essentielles sur le sous-sol qui ne sont pas... bon. Évidemment, et là, il y a un problème d'articulation, puisque vous-même, vous ne le savez pas. Donc, les informations ne vous sont pas renvoyées et là il y a des problèmes considérables.

1010 Les enjeux qui sont maintenant sont les enjeux qui sont liés à des gros utilisateurs. C'est-à-dire, évidemment, il y a une controverse féroce à l'égard des gens qui veulent embouteiller l'eau pour la vendre; vous en avez sur d'autres gros utilisateurs - ça peut être les municipalités dans certains cas - il y a des gens qui sont venus se plaindre que les municipalités venaient pomper leur eau dans leur coin. Bon, ils se sentent lésés. Il y a des municipalités qui sont venues se plaindre parce qu'elles disent: «On veut aller chercher l'eau en milieu rural» et qui se sentent lésées de ne pas pouvoir toujours le faire. Ensuite, il y a des problèmes d'autres utilisateurs, on a parlé des pisciculteurs et puis, là, il y en a un autre qui va venir nous parler des golfs, après-midi.

1015 Alors donc, l'enjeu, c'est -- et là, il y a tout un projet déjà mis sur la table par le gouvernement sur quels sont les gros utilisateurs, quels sont les critères à partir desquels on devrait calibrer, est-ce que c'est des critères de quantité, des critères d'activités, et là vous avez tout le problème du milieu agricole qui consomme considérablement d'eau et qui n'est pas question de revenir en arrière. Mais en reconnaissant l'état de fait de maintenant, qu'arriverait-il si, d'ici 10 ans, par exemple, l'irrigation devait se développer et est-ce qu'on aurait là des problèmes d'usages et des problèmes de conflits.

1020 Alors, ça, c'est tout le problème du système d'autorisation de permis qui est différent du statut juridique de la propriété de l'eau.

1025 Alors, c'est pour ça que je vous dis les niveaux de questions dans lesquels nous sommes. Et vous êtes les premiers qui nous disent: «Il faut que l'eau elle-même reste privée.»

1030 **M. MARC CROTEAU :**

1035 Oui.

1040 **LE PRÉSIDENT :**

Et vous maintenez votre position.

1045 **M. MARC CROTEAU :**

Oui. Mais, par contre, bien réglementé, et puis c'est vraiment là, la clé. C'est vraiment là, la clé.

1050 **LE PRÉSIDENT :**

C'est la clarté de la réglementation.

1060 **M. MARC CROTEAU :**

1055 Si c'est bien normé, bien réglementé, que ce soit par la quantité ou l'usage, vous avez parlé vous-même par rapport à l'usage, soit à la quantité d'eau utilisée, ça, c'est très important. Ça, c'est très important.

1060 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1065 Moi, j'aurais une question à vous poser. Dans votre mémoire, vous n'en avez pas fait allusion dans votre résumé, mais vous mentionnez que: «La CUO juge que la gestion par bassin versant cadre très mal avec la géométrie de son territoire.» Alors je me demande comment vous conciliez cette affirmation avec le fait que je pense que la CUO a été active dans le développement du concept de l'Outaouais fluvial qui, de mon point de vue, est une 1070 expérience de gestion par bassin versant, et même une très belle expérience, puisque l'eau n'a pas de limite administrative, qu'elle exige de la coordination, de la conciliation et de la concertation, et que même dans ce cas-là, il y a une collaboration nécessaire avec une autre province.

1075 Alors, j'ai l'impression que, d'une part, vous dites que la gestion par bassin versant est mal adaptée à votre géométrie territoriale mais que, par ailleurs, vous vous impliquez de façon intéressante dans un projet qui est un projet de gestion par bassin versant.

1080 **M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :**

1085 Là-dessus, on a eu beaucoup de misère à le phrasier de la façon la plus diplomatique possible parce qu'on a tous les documents des expériences, j'ai les études de la Commission Crombie à Toronto, j'ai les documents du COBARIC pour la rivière Chaudière. La gestion par bassin versant, je pense que c'est une avenue de planification qui est très prometteuse.

1085 Le hic, c'est que, bon, malheureusement, la CUO, c'est cinq villes essentiellement alignées est-ouest et le seul bassin versant qu'elles ont en commun, c'est la rivière des Outaouais. Et si l'expérience qui était demandée, c'est de faire un comité de bassin versant de la rivière des Outaouais, bien, là, on fait le tiers de la province à peu près. Là, il y a un problème.

1090 Si on va à un niveau dendritique plus restreint comme, je ne sais pas, la rivière Gatineau ou la rivière du Lièvre pourraient être des entités de dimension adéquate, là, le

1090 problème, c'est qu'on change complètement la matière à penser. La CUO qui est habituée à penser est-ouest sur la rive de l'Outaouais, tout d'un coup doit composer avec des problématiques nord-sud, qui montent aussi loin que Maniwaki, même Mont-Laurier.

1095 Je ne dis pas qu'on n'y croit pas mais ça va être une nouvelle expérience. Si c'est demandé, on va participer, ce n'est pas un secret, on en a discuté avec le conseil, et ça va nous forcer à nous ouvrir sur des problématiques et des réalités qu'honnêtement on ne connaît absolument pas.

M. MARC CROTEAU :

1100 C'est la quantité d'intervenants surtout dans le cas de la rivière des Outaouais qui vient faire en sorte que, oui, c'est intéressant. Est-ce que c'est applicable pour la rivière des Outaouais? Difficilement. On parle de plusieurs intervenants.

1105 Donc, c'est vraiment ça la problématique. Puis comme disait Frédéric, on a eu de la misère à le phrasier pour dire ça. Ce n'est pas qu'on n'y croit pas, c'est que pour la rivière des Outaouais, ça va être, je ne dis pas impossible mais très difficile, disons.

LE PRÉSIDENT :

1110 Ce n'est pas parce qu'il n'y aurait pas d'autres questions à poser mais comme on a d'autres intervenants, on va arrêter là, en vous remerciant beaucoup. Vous avez fourni un mémoire considérable. Il y a beaucoup de données dedans. On va continuer notre route et j'espère que quand vous lirez le rapport final, que vous pourrez juger de notre capacité d'avoir reçu vos arguments et de les avoir compris. Merci beaucoup, messieurs, et bonne chance à vous.

M. MARC CROTEAU :

1120 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1125 Alors, l'Association des riverains du lac Viceroy, s'il vous plaît.

1130 **M. YVES SÉGUIN :**

Monsieur le président, madame, monsieur les commissaires! Yves Séguin.

1130 **Mme JOHANNE SIMARD :**

Et Johanne Simard. Nous sommes deux propriétaires riverains du lac Viceroy dans la Petite-Nation.

1135 **M. YVES SÉGUIN :**

Et représentants de l'Association. J'espère que vous ne tomberez pas de trop haut avec ce qu'on a à vous apporter parce que ce qu'on a eu avant est très succinct, très instructif aussi, nous tenons à le souligner.

1140 Nos préoccupations sont évidemment très terre-à-terre et très locales. Cependant, en quelque part, ça rejoint un peu ce qui s'est dit avant et c'est certainement des problèmes qui sont vécus aussi par beaucoup de gens qui sont riverains de lacs au Québec.

1145 Notre mémoire n'est pas très long. Vous me permettrez peut-être de le lire? L'Association des propriétaires du lac Viceroy est un organisme sans but lucratif, voué à la protection environnementale du lac Viceroy. Son conseil d'administration est élu chaque année en assemblée générale. Le lac Viceroy est situé en Outaouais. Les trois quarts de sa superficie appartiennent à la Municipalité du Canton de Ripon et le reste, à la Municipalité du Lac Simon.

1150 Nous souhaitons vous soumettre nos principales préoccupations. D'après nous, il est très difficile dans le contexte actuel pour les municipalités d'agir de façon efficace et coordonnée pour le bien de l'environnement des lacs. Les riverains des lacs devraient avoir une représentation distincte auprès des conseils municipaux par l'entremise de leur association, de façon à amener les conseils municipaux à considérer les lacs comme des entités écologiques ayant des besoins particuliers.

1160 Les riverains des lacs devraient avoir un pouvoir consultatif aux conseils municipaux de façon à élaborer avec les municipalités les politiques relevant de leur juridiction. Par exemple, le contrôle de l'accès public au lac; la qualité de l'eau; le rôle de l'inspecteur municipal; les infractions de nature écologique; et la perception des amendes, etc.

1165 La politique de regroupement des municipalités au Québec ne devrait-elle pas inclure un volet concernant le regroupement des lacs à l'intérieur d'une même municipalité? Quitte à inclure un échange de services entre municipalités. L'adoption de règlements spécifiques à ces plans d'eau en serait certainement simplifiée.

Sur une autre échelle, le pouvoir consultatif des riverains devrait également pouvoir être exercé sur les juridictions provinciale et fédérale des lacs.

1170

Nous nous inquiétons grandement des conséquences de l'utilisation à des fins commerciales des plans d'eau. Plus particulièrement, au lac Viceroy, l'amerrissage d'hydravions, tant au point de vue sécurité qu'écologique, bruits et moules zébrées, notamment. Également, l'utilisation de motomarines, embarcations motorisées de grande puissance, véhicules tout-terrain, motoneiges.

1175

La gestion de l'eau potable dans le contexte mondial actuel préoccupe également notre Association.

1180

Notre Association est consciente que ce mémoire est incomplet et qu'une politique globale de gestion de l'eau est très complexe. Nous croyons cependant que les riverains des lacs sont les citoyens les plus concernés par la réglementation en matière de gestion de l'eau. En accord avec une politique environnementale globale, les décisions locales touchant la gestion des lacs devraient inclure la consultation et la participation des associations de propriétaires riverains de façon à traiter les lacs comme des entités écologiques et même administratives distinctes.

1185

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à nos considérations.

1190

LE PRÉSIDENT :

1195

Merci beaucoup, d'abord, de votre présence. Comment ça s'articulerait, ça, cette espèce de statut spécial que vous voulez d'un lac ou de plusieurs lacs, dans le cadre d'une municipalité ou de plusieurs municipalités? C'est tout le problème de la démocratie qui reconnaît égal accès à tout le monde, et là, vous voulez comme une espèce d'autre nouvelle entité de type écologique qui permettrait d'avoir un autre niveau d'action. Avez-vous une représentation là-dessus?

1200

M. YVES SÉGUIN :

Pour vous décrire un peu le problème, parce que, comme je vous dis, c'est très pratique, l'exemple qu'on a, c'est des lacs qui sont gérés par deux ou trois ou même plus de municipalités. On est obligé, évidemment, de faire le tour de toutes ces municipalités-là afin d'obtenir soit des réglementations ou de combattre des réglementations parfois qui ne sont pas adéquates, ce qu'on considère en tout cas pas adéquat pour nos lacs.

1205

On penserait qu'avec le regroupement des municipalités, on aurait peut-être pu penser à simplifier ces choses-là. Ça amène des problèmes bien concrets d'une réglementation d'une municipalité qui peut aller à l'encontre ou pas nécessairement à l'encontre, mais parfois qui peut être très différente d'une autre municipalité qui n'a pas les mêmes intérêts. Vous comprenez?

1210

Nous, ce qu'on aimerait, c'est de pouvoir faire affaires, si possible, avec une entité, une municipalité, de façon à pouvoir centraliser les problèmes. Et non pas avoir à se battre avec trois ou quatre administrations et autant de personnes dont les intérêts sont divergents.

Ce n'est peut-être pas évident. Je sais ce que ça peut être qu'un redécoupage mais notre exemple à nous est assez vécu, dans le sens que nous avons la chance dans le Canton de Ripon, qui va s'unir à la municipalité éventuellement, d'avoir un maire qui est en même temps propriétaire à notre lac. Donc, nos préoccupations étaient facilement accessibles à la Municipalité du Canton, ce qu'on n'aura peut-être plus évidemment avec le regroupement. Mais c'est plus difficile dans ce contexte-là de pouvoir porter nos préoccupations auprès des conseils municipaux différents que si on en avait juste un à faire affaires.

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, je comprends.

Mme JOHANNE SIMARD :

Si je peux me permettre, on avait, jusqu'à il y a quelques années, trois municipalités qui entouraient le lac. Maintenant, il y en a deux. Évidemment, c'est déjà beaucoup plus facile de se faire entendre auprès de ces deux conseils municipaux-là que trois. Alors, évidemment, plus il y a de parties en cause, plus c'est difficile de se faire entendre, puis qu'il y ait une espèce de cohérence, si vous voulez.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ces municipalités-là ont des pratiques ou des réglementations complètement différentes, qui fait que d'un côté du lac, par exemple, il y a telle pratique qui est favorisée, puis de l'autre côté, une pratique contraire?

M. YVES SÉGUIN :

Oui, ça arrive. Oui, ça arrive. On a vécu l'exemple, par exemple, où, chez nous, bon, vous ne connaissez peut-être pas la région...

LE PRÉSIDENT :

Un petit peu, oui.

M. YVES SÉGUIN :

... mais il y a le Lac Simon qui est un très grand plan d'eau.

LE PRÉSIDENT :

Le grand Lac Simon, puis le lac Simonet.

M. YVES SÉGUIN :

1260

C'est ça, oui. Puis le lac Simon a une vocation un peu plus commerciale, si on peut appeler ça, que le lac Viceroy qui est un lac plutôt de propriétaires résidentiels ou occasionnels. Donc, les politiques -- puis le lac Simon se trouve à chevaucher le Canton de Ripon au lac Viceroy. Donc, les politiques qui sont appliquées au lac Simon le sont en partie au lac Viceroy. 1265 Et ça ne fait pas l'affaire des riverains du lac Viceroy, évidemment. Notamment, on parle des embarcations motorisées ou des accès aux commerces ou des choses comme ça. C'est ça qui est difficile pour nous de gérer en tant qu'association représentative des riverains.

Mme JOHANNE SIMARD :

1270

Il y a aussi, quand vous demandiez tout à l'heure, articuler une affaire. C'est sûr que si on avait un représentant, par exemple, qui représente les intérêts -- on parlait de l'entité écologique. C'est qu'il y a beaucoup de gens qui, évidemment, vont puiser leur eau potable d'un lac. Alors ça a quand même une importance puis des conséquences majeures quand on se 1275 met, disons, à voir des incongruités ou des incohérences au niveau de la circulation marine, mettons, ou nautique, ou les règlements municipaux comme tels.

Donc, quand on sait que - sans avoir de chiffres concrets - qu'une grosse partie, par exemple, des riverains du lac consomment l'eau, c'est sûr que les gens sont directement plus concernés par des règlements qui ne seraient pas adéquats, par exemple, et aussi, donc, par une représentation qui aurait beaucoup plus de poids auprès d'une instance municipale ou même régionale ou même provinciale, etc.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1285

Si on fait un parallèle avec la gestion par bassin versant, évidemment, les frontières de l'eau ne correspondent jamais ou très, très, très rarement aux limites administratives. Parce que là, vous faites l'équation: une entité écologique devrait égaler une entité administrative. Autrement dit, une seule administration, une seule juridiction pour un lac. Si on appliquait ce principe-là à la gestion de l'eau, ça ferait de très nombreuses administrations.

L'idée de la gestion par bassin versant, c'est de donner un statut... supposons votre association de lac aurait un certain statut reconnu ou plus officiel, cette association-là, par exemple, se donnerait un schéma ou un plan ou un certain nombre de règles, et une fois adoptées et reconnues par les municipalités, ces règles-là auraient force exécutoire par les municipalités.

M. YVES SÉGUIN :

1300 Si je comprends bien, ça serait un certain pouvoir aux associations de lac, là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Une certaine reconnaissance.

M. YVES SÉGUIN :

C'est ce qu'on recherche aussi. Oui, c'est ce qu'on recherche, effectivement. D'ailleurs, avoir un siège, je dirais, réservé au sein des municipalités, nous apparaîtrait tout à fait, disons, logique dans notre façon de penser.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Dans la mesure où ça correspondrait comme à un quartier d'une municipalité.

M. YVES SÉGUIN :

C'est ça, oui. Oui, parce qu'on considère, pour l'avoir vécu souvent, administrer une entité comme un lac, ce n'est pas pareil comme administrer un village ou bâtir des trottoirs ou des choses comme ça. Il y a beaucoup de choses qui entrent en ligne de compte pour pouvoir concentrer un intérêt écologique à un lac. Vous comprenez?

On a un problème particulier, je me permets de vous le souligner là, sur l'utilisation d'eau à des fins commerciales. Nous, dans notre région à nous, dans notre lac à nous, ce n'est pas tellement la question de l'eau potable, c'est la question d'amerrissage d'hydravions. Puis je pense que - on s'est informé - il y a d'autres lacs qui ont eu ce problème-là aussi. Bon, chez nous, ça se passe quand même relativement assez bien parce qu'on a un protocole d'entente avec un exploitant qui fait amerrir des hydravions régulièrement sur notre lac.

1330 Ce qui nous concerne, il y a l'aspect sécurité mais je pense que ça, c'est une juridiction fédérale, si je ne me trompe pas. Par contre, il y a un aspect écologique là-dedans qui nous préoccupe. Puis on se demande - puis on vous pose la question, peut-être, ou on essaie d'y répondre - comment gérer cette chose-là. Le transport des moules zébrées par l'intermédiaire d'hydravions, apparemment que ça se ferait. Des hydravions qui atterrissent sur différents plans d'eau éloignés, qui nous apporteraient ça. Parce que jusqu'à date, ce n'est pas le cas, même si on suit ça de près cette situation-là, mais on n'a aucun recours, on n'a aucun pouvoir de rien faire avec ça. On nage un peu - c'est le cas de le dire - avec ça.

Mme JOHANNE SIMARD :

1340 En fait, ça revient à tout à l'heure quelqu'un qui mentionnait si un permis a été émis au niveau fédéral, il n'y a aucun recours contre ces personnes-là ou il n'y a pas moyen de trouver une façon, sinon pénaliser, au moins avoir des sanctions ou des recommandations.

1345 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Vous venez de nous faire réaliser qu'il peut y avoir des moules zébrées volantes.

1350 **M. YVES SÉGUIN :**

Qui s'attachent aux structures d'hydravion, oui.

1355 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

C'est ça. C'est ça. Vous venez de nous faire réaliser ça. La question que j'avais envie de vous poser, dans la mesure où cette préoccupation de la spécificité des plans d'eau, comme les lacs étaient éventuellement reconnus, soit à un niveau consultatif à l'échelle d'un bassin versant ou d'un territoire régional, est-ce qu'une association comme la vôtre serait disposée, moyennant une certaine rétribution qui pourrait être prévue, à faire partie de ceux qui, constamment, vont aider à prélever des échantillons ou à faire quelque rapport sur des observations que vous faites, soit une pollution par le bruit ou des gens qui font de la pollution par les hydrocarbures, etc.

1365 Est-ce que, un, présentement, vous en faites déjà? Est-ce que vous seriez aussi prêts à le faire de façon systématique pour collaborer à la connaissance?

1370 **Mme JOHANNE SIMARD :**

Je pense qu'on le fait déjà d'une certaine manière. On a des statistiques, par exemple, au niveau de la circulation nautique, par exemple, parce qu'on a un quai public, alors on veut vérifier qui, quand, comment. On a un nouveau règlement sur le lavage des bateaux, justement, parce qu'on est sensibilisé à la question de la pollution de l'eau. On tient compte des données sur les huards parce qu'on est intéressé de voir que c'est une étude à l'échelle ontarienne, provinciale, canadienne, ontarienne et québécoise, du moins.

1375 Alors, certainement, pourquoi pas? Notre rôle en est un d'éducation. C'est sûr que si on s'implique à ce niveau-là, on a plus de chance d'avoir un impact, puis d'être entendu et peut-être même subventionné, d'une certaine façon.

1380 **M. YVES SÉGUIN :**

Madame parlait du lavage de bateau. C'est spécifique aux moules zébrées, ça là. D'ailleurs, c'est une recommandation qu'une municipalité nous a faite, de nous laisser la juridiction sur le contrôle de ce problème-là, qu'on a commencé à faire cette année.

1385 **LE PRÉSIDENT :**

1390 Dernier petit point. Vous parlez du contrôle de l'accès public au lac. On a eu beaucoup de représentations dans le sens contraire, de gens qui disent: «Il est essentiel que le public en général puisse avoir accès aux cours d'eau et puisse avoir accès aux lacs» et ont demandé qu'il y ait toujours autour d'un lac d'une certaine grandeur une capacité d'accès du public au lac. En disant: «Ce sont là des biens publics et il ne faut pas que la privatisation fasse qu'on n'ait pas accès.»

1395 Comment vous réagissez? Vous, vous réagissez plutôt en termes de contrôle de l'accès public. Donc, quelles seraient pour vous autres les bonnes conditions de ce contrôle de l'accès public à des lacs?

1400 **M. YVES SÉGUIN :**

1405 Là, encore, c'est une question aussi d'être en accord avec les règlements municipaux. Ça se décide beaucoup là, au niveau des municipalités. Donc, c'est sûr qu'on ne peut pas être contre l'accès public aux lacs. Je ne crois pas que ce soit socialement une mesure. Même si c'est un lac qui est pratiquement uniquement des riverains privés, des terrains privés, il n'y a pas tellement d'endroits publics autour de notre lac, particulièrement, à part le commerce dont je vous parlais, mais c'est sûr que cet accès-là devrait être très réglementé, et de plus en plus, vu le nombre sans cesse croissant d'embarcations motorisées, par exemple, sur les lacs.

1410 D'autant plus que c'est une question qui, avec les hydravions, est particulière à notre lac et devient très importante. On a eu presqu'un accident, une fois, avec cette histoire-là. De là est partie toute la polémique particulière à l'utilisation pour les riverains des plans d'eau de façon commerciale.

1415 Mais pour répondre à votre question, oui, on n'est pas contre l'accès au lac, même les lacs privés de la nature du lac Viceroy. C'est la réglementation qu'on trouve difficile à établir avec les municipalités et quelle est exactement cette réglementation. Un lac de la grandeur du nôtre ne devrait pas, par exemple, permettre des bateaux d'une certaine grosseur, d'une certaine force, d'une certaine vitesse, comparativement au lac Simon où c'est permis, et qui gère notre lac aussi. Vous comprenez?

1420 **LE PRÉSIDENT :**

1425 Très bien. Alors je vous signale qu'il y a dans d'autres mémoires beaucoup de recommandations qui sont faites à propos des déterminations sur la grandeur des lacs et les conditions sur les véhicules, etc. Il y a des gens, dans la suite du rapport Boucher, qui nous font beaucoup de recommandations dans ce sens-là et ça pourra vous intéresser. Tous les mémoires deviennent accessibles à l'instant où ils sont déposés auprès de la Commission. Donc, dans les centres de documentation, vous pourrez prendre connaissance des autres mémoires proches de votre intervention.

1430 **M. YVES SÉGUIN :**

Nous vous remercions beaucoup.

1435 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va? Merci, monsieur, madame.

1440 **Mme JOHANNE SIMARD :**

Merci.

1445 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, monsieur Christian Gagnon, s'il vous plaît, et Carolyn Libert.

1450 **Mme CAROLYN LIBERT :**

À la place de monsieur Gagnon, je vous présente monsieur Ian Huggett.

1455 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

1460 **Mme CAROLYN LIBERT :**

Je n'ai pas de texte écrit pour vous autres parce que vous auriez beaucoup de misère à lire mon français.

1465 **LE PRÉSIDENT :**

On va vous écouter avec attention, madame.

1470 **Mme CAROLYN LIBERT :**

C'est ça. Merci. Mon nom est Carolyn Libert et je suis une des représentantes du secteur nord-ouest d'Aylmer. On réside dans un secteur rural à Aylmer où il est nécessaire d'obtenir notre eau potable des sources souterraines. Cet été, vers le 18 de juin, un nouveau terrain de golf a ouvert dans notre secteur résidentiel. Le 22 de juin, nos problèmes ont commencé avec les puits. Avec un sondage de la Ville et en parlant avec les voisins dans le secteur, on a découvert qu'il y avait 25 maisons avec des problèmes de quantité d'eau, dont 11 puits secs et 14 puits avec des problèmes de pression.

1475 La première semaine de juillet, on avait communiqué avec le bureau régional du ministère de l'Environnement. On a découvert que le terrain de golf n'avait même pas fait la demande pour obtenir le certificat d'autorisation. On a essayé d'avoir des réponses à nos questions comme suit: qui avait le pouvoir de protéger nos droits sur l'eau souterraine? Ils m'ont répondu que c'était couvert dans le Code civil, article 982:

1480 «À moins que cela ne soit contraire à l'intérêt général, celui qui a droit à l'usage d'une source, d'un lac, d'une nappe d'eau ou d'une rivière souterraine ou d'une eau courante peut, de façon à éviter la pollution ou l'épuisement de l'eau, exiger la destruction ou la modification de tout ouvrage qui pollue ou épuise l'eau.»

1485 Qui protège nos droits de l'eau potable? Dans le Guide de classification des eaux souterraines du Québec, ça dit:

1490 «Ces usages exigent que l'eau souterraine soit disponible en quantité et en qualité satisfaisant. Ces exigences peuvent constituer des contraintes pour le déroulement de certaines activités humaines sur le territoire. En ce sens, les usages de l'eau souterraine sont perçus comme des formes d'utilisation, d'où la nécessité de conciliation des usages du territoire. Les activités sur un territoire ne doivent pas compromettre les usages de la ressource eau souterraine.»

1495 Qui est qualifié pour mettre les politiques existantes en pratique? Une maison unifamiliale utilise une moyenne de 100 gallons d'eau par jour. Un terrain de golf de 18 trous utilise une moyenne de 100 000 gallons d'eau par jour. Ça veut dire qu'un terrain de golf pompe l'équivalent de 1 000 maisons par jour. Il y a des provisions dans la loi pour protéger l'eau contre les embouteilleurs mais il n'y en a pas pour les terrains de golf.

1500 Aux États-Unis, l'Agence de protection de l'environnement demande des tests de pompage avant de donner le certificat d'autorisation, pour voir s'il y a une potentialité d'un impact négatif sur les puits dans le secteur concerné. La fiche technique de golf ont beaucoup à demander au promoteur mais le bureau régional du ministère de l'Environnement avait admis qu'ils ne savent pas si les autres terrains de golf dans notre région étaient en conformité.

1510 J'ai touché un peu sur la quantité de l'eau mais il ne faut pas oublier la qualité. L'impact sur les eaux souterraines, c'est évident. L'eau de surface et souterraine devrait être analysée pour l'ammoniac, les nitrates et les pesticides. Malgré tout, le terrain de golf en question a ignoré les demandes d'arrêter le travail et le ministère de l'Environnement, deux ans plus tard, a une attitude de laisser-faire. Ils ont le pouvoir pour obtenir une injonction contre le terrain de golf mais ils n'appliquent pas les lois mises en place.

1515 Le gouvernement a plus d'études, des documents et des lois mais personne pour les implanter. Avec les sécheresses qui arrivent plus fréquemment, on voit que l'eau est une commodité précieuse. J'ai vécu trois semaines sans eau chez moi et lorsque j'ai fait creuser un autre puits, j'ai de l'eau maintenant. Un hydrogéologue m'a dit que je peux manquer d'eau

1520 encore dans le futur, qu'il n'y a aucune garantie. Plus jamais que je vais être capable de boire l'eau chez moi avec confiance qu'elle ne soit pas contaminée. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame. Alors racontez-moi les démarches que vous avez faites auprès du ministère de l'Environnement?

1525 **Mme CAROLYN LIBERT :**

1530 On les avait contactés la première semaine qu'on a manqué d'eau. Ça a commencé avec mes voisins en face et à côté, et dans une couple de jours, j'ai manqué d'eau aussi. On est resté trois semaines chez nous, sans eau, mais il y a du monde sur ma rue que ça faisait tout l'été qu'ils ont manqué d'eau. Il y a un autre monsieur, encore, il n'a pas les moyens de payer pour faire creuser un autre puits. Il va falloir qu'il attende. C'est très sérieux. On voit qu'ils sont là pour nous protéger, ils savent qu'un terrain de golf est un gros consommateur d'eau, mais il n'y a pas grand-chose. Maintenant, ils sont en train de faire un genre d'enquête mais il y 1535 avait la moitié même à ça.

1540 Ça fait que, pour dire, on a toutes sortes de lois. Même la classification des eaux souterraines, quand je l'ai lue, j'ai compris un peu que même une municipalité a les pouvoirs pour déclarer un secteur unique pour protéger les gens qui sont là. On n'est même pas une centaine de maisons dans le secteur et puis, là, on arrive avec un terrain de golf qui peut pomper et contaminer nos sources aussi.

LE PRÉSIDENT :

1545 Le ministère de l'Environnement, est-ce qu'il a terminé son intervention?

Mme CAROLYN LIBERT :

1550 Non, non. Ils s'en vont en Cour le 16 novembre mais ça, c'est pour les charges de 1997. Le monsieur, il n'a jamais fait une application pour son autorisation et ils s'en vont en Cour. Mais ils ont déjà indiqué aussi qu'il va payer l'amende minimum de 600 \$ chaque. Ça donne 1 200 \$ pour les deux promoteurs. Puis, c'est tout.

1555 Mais on n'a aucune garantie, non plus, pour la récupération de son eau contaminée, qu'est-ce qu'il fait avec? Ça va direct aussi du terrain de golf, ça descend une crique et ça va jusqu'à la rivière, puis pas longtemps après c'est là que la Ville d'Aylmer prend l'eau aussi pour l'eau municipale.

1560 Mais comme ils ont dit, ils ne savent pas si les autres terrains de golf sont conformes non plus pour toutes les demandes des fiches techniques. C'est un document de huit pages. Ils

ont beaucoup d'informations à demander du commencement à la fin de la construction, puis ils ne savent pas. Ça fait que c'est très dangereux.

1565 Un terrain de golf est deux fois pire pour les pesticides et pour l'engrais chimique qu'une ferme. Moi, je trouve c'est sérieux et c'est étonnant qu'ils ne font pas plus qu'ils font maintenant. Ils avaient deux ans pour arrêter le travail. J'ai entendu dire aussi qu'ils n'ont pas besoin de preuve absolument pour obtenir l'injonction, ils ont besoin juste de la probabilité ou de la possibilité. Mais ils s'en lavent les mains.

1570 **LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes à quelle distance du golf?

1575 **Mme CAROLYN LIBERT :**

Moi, la moitié d'un kilomètre. J'entends encore la construction. Comme le monsieur a ouvert ses portes au mois de juin mais il continue à construire. Il y a maintenant cinq réservoirs. Ils n'étaient pas tous remplis, mais ils sont tous à peu près de la même grandeur, de 750 000 gallons d'eau qu'ils tiennent. Puis j'ai peur quand il va les remplir et les garder au même niveau, ça va affecter d'autres gens encore dans le coin.

1580 Je connais un autre promoteur de golf dans le coin de l'Outaouais, puis ils ont été capables de creuser un puits seulement pour le club house et non pour irriguer le terrain de golf. Il était pour creuser un puits mais le ministère de l'Environnement a été tout de suite l'arrêter. Mais, moi, je demande pourquoi lui peut continuer à prendre l'eau? Il n'y a pas d'action.

1585 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. C'est tout le problème de l'équité d'intervention à l'égard de l'ensemble des 1590 intervenants du même secteur.

1595 **Mme CAROLYN LIBERT :**

Puis même les gens, les dix personnes qui ont déjà creusé, on est tous rendu au même niveau. On avait, avant, une moyenne de 170 pieds pour les puits, c'est assez bon, mais là on est tous rendu dans les niveaux 400 et on a tous pogné de l'eau soufrée.

1600 Et aussi, comme mon voisin, j'ai une couple de voisins, je ne connais pas tous les niveaux, mais ils sont rendus à 400 pieds et ils ont une capacité de 3½ gallons par minute. Puis ça, c'est en bas le minimum acceptable. Mais c'est un couple âgé, ça fait que... mais on n'a pas de garantie. Puis là, on a trouvé sur une autre veine peut-être, mais si lui pompe l'eau comme il pompe, peut-être que ça ne sera pas assez suffisant aussi pour lui, puis il va descendre encore à un autre niveau, puis on joue un jeu d'échelle.

1605 Mais j'aimerais savoir pourquoi le Ministère n'a pas plus de pouvoir pour déterminer les impacts, pour faire sûr. Ils ont la fiche technique avec toutes les règles en place, pourquoi qu'ils ne font pas tout de suite arrêter pour dire: «Il faut que vous vous conformiez.» Parce que les études qu'ils vont faire peut-être dans 20 ans, quand toutes les sources d'eau souterraine seront contaminées dans le coin, bien, peut-être là ils vont faire quelque chose mais c'est trop tard.

1610 **LE PRÉSIDENT :**

1615 Le Ministère a un projet de réglementation sur ça, qu'il a rendu public, qui est un ensemble de politiques sur les eaux souterraines. Et dans les intentions qu'ils ont, ils veulent exiger ces informations-là avant la construction des puits, et donc des contrôles à priori. Mais c'est clair que ça n'a pas été fait dans votre cas.

Mme CAROLYN LIBERT :

1620 Mais on voit ça souvent comme ça. Pas seulement au Québec, mais souvent comme ça qu'on voit que c'est après l'effet qu'ils vont peut-être commencer à faire quelque chose. Surtout un gros consommateur. Comme même une maison, j'ai deux adolescentes, puis elles sont capables de prendre des douches mais pas à 100 000 gallons par jour. Ça, c'est un gros consommateur, puis il faut qu'on soit protégé. Puis, jusqu'à date, il n'y a pas rien pour nous protéger. Et chaque printemps, ça va être pareil. Puis aussi, dans le temps, comme nous autres, comme on vit à la campagne, on n'arrose pas nos pelouses à l'été. On ne prend jamais la chance parce qu'on sait qu'il faut faire attention avec l'eau qu'on a, vu que ça vient de nos puits privés. Mais il faut avoir beaucoup...

1630 Puis aussi, si les municipalités sont capables de déclarer un secteur unique, elles devraient être capables d'utiliser ce pouvoir-là. Le guide de classification d'eaux souterraines, c'est qui qui détermine les classifications? C'est un papier qui est sorti par le ministère de l'Environnement et aussi par le secteur agricole et naturel? Mais ils sont très vagues. Ils disent c'est juste un papier qu'on utilise mais il n'y a personne là pour l'appliquer.

1635 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, parce que c'est encore un projet de directive qui n'a pas été approuvé officiellement.

1640 **Mme CAROLYN LIBERT :**

Mais c'est ça. Ça, c'est une des demandes dans la fiche technique des golfs, puis ça, ça a été fait en 96 aussi. Ça fait déjà quatre ans.

1645 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ça n'a pas encore valeur de loi.

1650 **Mme CAROLYN LIBERT :**

O.K.

1655 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1660 Est-ce que je peux vous demander depuis combien de temps le golf -- quand est-ce que le projet a été soumis?

1665 **Mme CAROLYN LIBERT :**

1670 En 96; ils ont commencé la construction en 97. Le ministère de l'Environnement avait envoyé deux lettres en 97 pour qu'il arrête le travail, mais le monsieur a décidé d'ignorer les lettres puis il a continué. Puis, il continue jusqu'au temps qu'il puisse ouvrir ses portes.

1675 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1680 Est-ce que vous avez vu des différences dans les analyses de la qualité de votre eau?

Mme CAROLYN LIBERT :

1685 Il y a des gens comme les gens qui ont de l'eau, il y en a qui ont remarqué qu'elle avait des... comment je peux dire ça, les affaires qui flottent. Je m'excuse, mon français n'est pas trop bon. Mais un genre de sédiment dans l'eau, qu'ils n'avaient pas avant. Puis ça aussi, ils avaient beaucoup de problème de pression; comme nous autres, comme chez moi et mes voisins alentour, on s'est retrouvé avec pas une goutte d'eau dans nos puits. Mon puits était à sec. Sec, sec, sec. Puis c'est parti, là. Elle ne reviendra pas.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1690 Vous trouvez les amendes insuffisantes.

Mme CAROLYN LIBERT :

1695 Très sûr. Parce que c'est payant pour les promoteurs si c'est tout ce qu'il faut payer, c'est 1 200 \$ en tout. Même 50 000 \$, ça serait moins... s'il est obligé de faire tout ce qu'ils demandent dans la fiche technique, ça va coûter très cher pour lui, j'imagine, mais au lieu de ça, c'est nous autres qui payons environ 8 000 \$ pour faire recréuser les puits.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1690 Et si on voulait trouver un moyen pour régler les conflits qui se présentent comme ça, est-ce que vous pensez qu'un groupe de citoyens concernés pourrait avoir un certain nombre de pouvoirs et régler les conflits qui se présentent?

1695 **Mme CAROLYN LIBERT :**

1700 Bien, on devrait au moins, comme la municipalité nous dit souvent qu'ils ne sont pas prêts à nous donner l'eau municipale, ça coûterait trop cher, il m'a donné un exemple: comme pour chaque maison, ça nous coûterait un autre 11 000 \$ par année en taxes. Puis, ça, ce n'est pas acceptable et il ne veut pas vraiment nous en donner. Ça fait qu'on n'a pas le choix, dans ce temps-là, de prendre, de garder notre eau souterraine.

1705 Mais s'ils sont capables au moins de déclarer un secteur rural qui est sur les puits uniques, c'est ça, il n'y a pas d'autre sorte d'industrie, etc., qui peut aller s'implanter là, à moins qu'il y ait d'autres sources d'obtenir l'eau.

1710 Parce que nous autres, on ne peut pas... moi, je ne pourrais pas aller avec les tuyaux et connecter avec la ville. Ça n'existe pas. Ça fait que si on n'a pas d'autre moyen d'obtenir de l'eau, c'est ça, on devrait être capable de, comme ça, un groupe, un secteur de citoyens devrait être capable de déclarer la région privilégiée juste pour les besoins nécessaires.

1715 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1720 Et vous pensez que la municipalité devrait avoir le pouvoir de réglementer ça?

1725 **Mme CAROLYN LIBERT :**

1730 Oui, oui.

1735 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1740 Merci.

1750 **M. IAN HUGGETT :**

1755 Hello! My name is Ian Huggett. I'm a freelance environmental consultant with a group called Eco Watch. I'm here on behalf of the North-West Aylmer Residence Association. I have to apologize that I am not bilingual, so unfortunately I cannot speak in French.

1760 I will attempt not to reiterate some of the things that Carolyn Libert has mentioned and I will speak more in generalities on and related to this issue.

1765 One of the major concerns I have related to golf courses going in or construction project such as this, is a draw in the ground water table, O.K., the original aquifere in the region. And

1735 I'm also concerned about the removal of wet lands in outline areas such as this, so that approximately two or three years ago, the promotor of this project came in and removed the cedar wet land. And that what the trigger for the Environmental Quality Act, article 22, to kick in, essentially because it was a wet land that was being removed.

1740 I went and evaluated the site and determined that there were a depth of 1 to 2 meters of peat, that's the accumulation of the organic matter in that area. And that has the ecological function as acting as a giant biological sponge essentially and retains water and releases it slowly into the environment.

1745 Now, there is two issues that I can see or two major concerns in this golf course construction and the running of the golf course. One of the things is that the recharge area this wet land essentially was is gone. That's been removed. So, that was removed physically with heavy equipment. Secondly, he is removing ground water by pumping it for irrigation of the fairways. Those are the two critical issues.

1750 There is a third issue that's related to this, the cumulative effects have not been addressed. And that means when or during the approval process of the golf course, the region, the Municipality of Aylmer or the Ministry of the Environment, and it's somewhat hazy who is responsible for the approval process here, has not taken into consideration the cumulative effects of other ground water users in that area. And that essentially in this district is agriculture and existing homes.

1760 So, if you add on to that a golf course and it's pumping whatever it is, 100, 200... 100 000 liters a day, you are going to see essentially a drop in the ground water aquifere, the regional aquifere for that area. He've already removed some of the recharge area's ecological function of a wet land and research suggests that the recharge of these ground or regional aquifers can literally take years if not decades. So this is something that isn't going to heal itself.

1765 And all I would like the people in this room to know is that I don't think this is a isolated event. This is happening everywhere. And, for example, in our municipality, we have these seven golf courses. In Aylmer. Alone.

Mme CAROLYN LIBERT :

1770 And none of them they know if they conform.

M. IAN HUGGETT :

No. That's the other thing.

Mme CAROLYN LIBERT :

1775 They've admitted that much, the Ministry of the Environment.

M. IAN HUGGETT :

1780

So, basically, that's all I would like to say. Thank you.

LE PRÉSIDENT :

1785

Thank you very much. Alors, merci tous les deux. Vous avez raison. D'autres personnes comme vous sont venues signaler à la Commission, sont venues déplorer peut-être parfois la surveillance insatisfaisante du ministère de l'Environnement, sont venues nous confier aussi des problèmes de conflit avec des golfs, tant du côté de l'assèchement de leur puits que du côté des nuisances associées à l'entretien du golf et souvent, donc, à l'utilisation de pesticides et autres. Je pense que c'est une question importante sur laquelle la Commission devra faire un certain nombre d'observations dans son rapport, et je vous remercie beaucoup.

1790

Mme CAROLYN LIBERT :

1795 Merci.

M. IAN HUGGETT :

Thank you very much.

1800 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, pause-santé de vingt minutes. On revient à 16 h 10 avec la Fédération des associations des lacs et rivières de la Vallée de la Gatineau.

1805 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1810 **LE PRÉSIDENT :**

Alors je demanderai, s'il vous plaît, la Fédération des associations des lacs et rivières de la Vallée de la Gatineau.

1815 **M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :**

Bonjour!

1820 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, monsieur!

1825 **M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :**

Louis-Philippe Mayrand. Je suis le président de la Fédération des associations de lacs et rivières de la Vallée de la Gatineau.

1830 Monsieur le président, madame, monsieur le commissaire, ça me fait plaisir de vous présenter un petit mémoire. On vient de terminer la préparation d'un mémoire qu'on vous enverra par écrit d'ici quelques jours.

1835 Nos associations sont sur le territoire de la MRC de la Vallée de la Gatineau, qui s'étend de Low à Maniwaki, Grands-Remous pour vous situer un peu. C'est une MRC de lacs. Il y a beaucoup de lacs. On dit qu'il y a 1 000 lacs. On regroupe de 15 à 20 associations membres et puis parmi nos membres célèbres, il y a le lac Heney, lac Blue Sea. Alors nos plus célèbres, malheureusement, ne sont pas célèbres pour des bonnes choses.

LE PRÉSIDENT :

1840 Lac Viceroy aussi?

M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :

1845 Viceroy, non, ce n'est pas dans la même MRC.

LE PRÉSIDENT :

1850 Très bien.

M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :

1855 Notre mandat, c'est de défendre et promouvoir la protection de l'environnement des lacs et des rivières de la Vallée de la Gatineau. C'est sûr que l'eau est au centre des préoccupations de nos associations membres pour plusieurs raisons: que ce soit les sports aquatiques, que ce soit la pêche. Alors, c'est à ce titre-là que nous vous suggérons quelques recommandations.

1860 D'abord, la première, je pense, il faut reconnaître l'importance de l'industrie de la villégiature. Il faut qu'on soit reconnu comme des partenaires dans la gestion de l'eau. Dans notre MRC, les chalets représentent en termes de valeur d'évaluation municipale 200 millions \$, à peu près 33 % de l'évaluation totale. Plusieurs études disent de 40 à 70 millions \$ de retombées économiques directes. Donc, de faire reconnaître les associations comme des partenaires, un peu comme une autre association mentionnait plus tôt, comme l'Association Viceroy.

1865 Alors, comment on peut faire pour nous reconnaître? Je pense qu'il faut prendre tous les moyens à notre disposition pour protéger le patrimoine des lacs et des rivières du Québec, puis ça, dans le sens du développement durable.

1870 Parmi ces moyens-là, bien, il faut s'assurer que les schémas d'aménagement des MRC contiennent des mesures de protection, puis des mesures de protection qui sont de plus en plus reconnues comme étant basées sur une approche d'écosystème. Qu'on parle, par exemple dans les schémas d'aménagement, de l'importance de l'encadrement forestier, l'aménagement des berges, les marges de recul, la densité et l'accès au niveau des lacs, de la capacité des lacs. Vous parliez tantôt d'accès public. Peu importe le type d'accès, il faut que ça soit en rapport avec la capacité du lac.

1880 Cet été sur mon petit lac, j'ai pris une photo où je ne m'en suis pas aperçu, mais quand j'ai eu la photo, il y avait peut-être quinze bateaux qui circulaient sur la photo avec des bateaux à moteur et tout ça. Une chance qu'il n'y avait pas de baigneur alentour.

1885 D'autres choses importantes qui sont contenues dans les schémas d'aménagement, c'est la bande riveraine de 10 mètres. Nous, on recommande 10 mètres mais ce n'est pas ça qui est dans les schémas d'aménagement. Et, en passant, encore une fois, certains intervenants parlaient du bassin versant. Dans notre vallée, ça fonctionne. Le bassin versant, je pense, pourrait être un moyen de gestion intéressant parce que c'est la rivière Gatineau, tout s'en va vers la rivière Gatineau. C'est juste la multiplication des intervenants qui devient parfois difficile pour obtenir une saine gestion d'un bassin versant.

1890 La deuxième chose qui est importante, c'est de s'assurer que les municipalités sont en mesure de faire appliquer l'ensemble des règlements qu'elles adoptent en vertu des différentes lois.

1895 Présentement, je dois vous avouer, je dois faire le mea culpa de plusieurs riverains qui ne respectent pas aucun règlement parce que les municipalités n'ont ni les moyens, ni les structures, puis même, parfois, elles n'ont pas la volonté politique de s'assurer que leurs règlements sont mis en application. Pas de Cour municipale, combien coûteraient ces interventions-là pour faire respecter un riverain qui coupe tout pour faire une belle pelouse alentour d'un lac? Ça coûterait... les municipalités n'ont pas les moyens de faire ça présentement.

1900 Puis je pense que si, hier, les eaux usées étaient un des grands problèmes des lacs, aujourd'hui, c'est le fait que les municipalités n'ont pas les moyens de mettre en application leur réglementation.

1905 Également, il faut voir à ce que le traitement des eaux usées soit encadré d'une façon aussi stricte que possible. Dans notre MRC de la Vallée de la Gatineau, il n'y a pas suffisamment d'installations pour traiter les eaux usées. Alors, comment voulez-vous qu'on respecte le règlement de deux à quatre ans de vidange des fosses septiques? On a des endroits, il y a même certaines municipalités qui envoient ça à Ottawa-Carleton ou ici dans l'usine de traitement de Gatineau mais ça coûte, très, très, très cher. Il faut faire quelque chose pour que ça devienne économiquement possible de le faire.

1915 1920 Et puis, en l'an 2000, il y aura une municipalité au moins, à notre connaissance, qui déverse l'ensemble de ses eaux usées directement dans la rivière Gatineau. Je ne la nommerai pas, mais il y a une municipalité qui déverse l'ensemble de ses eaux usées directement dans la rivière. Je pense qu'en l'an 2000, ce n'est plus faisable. Je ne veux pas la nommer parce que je suis né là. J'ai un peu honte.

Je pense qu'il faut aussi réglementer les principales autres sources connues de la détérioration des eaux. Alors, tout ce qui concerne les normes d'émission de polluants par le sport motorisé, les sportifs motorisés, la grosseur des moteurs, puis tout ça, ça, il faut absolument faire quelque chose là-dessus avant qu'on soit obligé de les enlever de nos plans d'eau parce que le plan d'eau s'est détérioré. Il faut conserver cet usage-là.

- 1925 Aussi, il y a le déversement des phosphates et des autres polluants comme les herbicides et tous les autres «cides» qu'on déverse dans l'environnement des lacs. Sur notre lac, on s'est aperçu qu'il y a une personne, imaginez, qui a un système d'irrigation et bon, deux tennis et tout ça, mais c'est vert partout jusqu'au bord du lac. Avec un système d'irrigation. Sur le bord d'un lac.
- 1930 On a aussi besoin de programmes pour assister et supporter les initiatives des associations de protection de lacs. Vous l'avez abordé tantôt, monsieur le président. Je fais partie aussi d'une association, bien sûr. Il y a 50 % de notre budget - qui n'est pas très élevé mais qu'on a doublé et triplé le budget au cours des années précédentes - il y a 50 % de notre argent qui s'en va dans le projet de monitoring de l'eau. Annuellement, nous mesurons chimiquement, physiquement, nous «monitorons» la qualité de notre eau. Puis il y a un autre 50 % qui est passé dans l'éducation, la sensibilisation des membres. Tout ça est fait alentour de volontariat.
- 1940 On fait donc notre possible mais, maintenant, s'il n'y a pas de réglementation puis de mise en application de ces réglementations-là, notre travail ne sert à peu près pas à rien.
- 1945 Au niveau des phosphates, plusieurs de nos lacs -- avant, ça prenait des analyses chimiques pour savoir si notre lac se détériorait. Maintenant, ce n'est plus des analyses physiques, c'est visuel. On vous a parlé de ce qui s'est passé au lac Heney. Mais, de plus en plus, il y en a au moins cinq qui ont fait la manchette avec des cyanobactéries, et le nôtre qui est un joyau, vraiment, de la Vallée de la Gatineau, les dernières mesures nous indiquent qu'on s'en va tranquillement vers les mêmes mesures qui ont été prises dans le lac Heney, c'est-à-dire que ce n'est pas beau. Ce n'est pas beau à voir, l'augmentation des phosphates. Donc, est sur le bord, d'après moi, de catastrophe.
- 1950 Je pense que votre Commission est très à propos parce que, à entendre les intervenants qui ont passé ici et à voir la liste qui ont présenté devant vous, c'est assez clair qu'on a assisté dans le passé à du développement non contrôlé, sans normes de protection de l'environnement ou avec très peu de normes et il est temps qu'on passe à de la réglementation.
- 1955 Je ne sais pas si vous vous rappelez, sûrement, mon professeur au collège et à l'université, il parlait toujours de la Loi de Baretto, puis tu ne comprenais jamais ce que c'était cette histoire-là, 20-80, 20-80, 20-80. La réglementation, c'est du 20-80. 20 % de tes actions donne 80 % de tes résultats. Pour nous, c'est très, très, très important. La réglementation et la mise en application.
- 1960 Puis ce qu'on propose, ce dont j'ai parlé très rapidement, ce sont des mesures qui sont économiquement réalistes mais qui sont essentielles à la conservation de notre patrimoine et au développement durable. Alors, essentiellement, c'est ce que j'avais à vous dire aujourd'hui. Merci beaucoup.
- LE PRÉSIDENT :**

1970 Merci beaucoup, monsieur Mayrand, de votre témoignage et des différents axes que vous soumettez à la Commission. Bien sûr que beaucoup, je pense qu'à peu près tout le monde qui est impliqué dans les lacs va venir nous voir pour nous faire des propositions.

1975 En vous écoutant, je me demandais est-ce qu'on devrait inscrire dans les questions qu'on pose aux MRC pour la mise en place des schémas d'aménagement, est-ce qu'il devrait y avoir une attention plus particulière portée précisément à la présence de lacs et de lacs de villégiature, et peut-être commencer à les classer, à la cataloguer ou arriver à des typologies pour permettre d'avoir des actions un petit peu plus systématiques et un petit peu plus contraignantes là-dessus.

1980 **M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :**

1985 Définitivement, parce que c'est un outil. Le schéma d'aménagement, lorsque tu regardes l'impact qu'il a sur la protection du patrimoine lacustre et des rivières, c'est essentiel. Je pense que les municipalités, les MRC doivent définitivement... puis chaque MRC n'a pas nécessairement le même nombre de lacs et ainsi de suite. Bon, alors, et je pense que s'il n'y a pas d'obligation de créer, alors ce n'est pas aussi strict que ça devrait être. On est rendu au point où on est sur le point de voir visuellement l'effet sur l'ensemble des lacs et aussi sur l'industrie, et la valeur des chalets ou des infrastructures va en prendre pour son rhume éventuellement.

1990 Alors, je pense que oui, il faut que... lorsque le ministère des Affaires municipales prépare, je ne me souviens pas, l'encadrement des schémas d'aménagement, il faut que ce soit plus strict.

1995 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que votre association est intervenue dans sa propre MRC à cette fin?

2000 **M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :**

Oui.

2005 **LE PRÉSIDENT :**

Racontez-moi vos aventures, pas trop longtemps mais l'essentiel.

2010 **M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :**

Les aventures, lorsqu'il y a seulement qu'un interlocuteur, il n'y a pas beaucoup d'aventures. Nous avons déposé en mai 97 notre mémoire sur le schéma d'aménagement. On a reçu une lettre, un accusé de réception. Je vous parle aujourd'hui en octobre 99, il n'y a pas eu d'audience publique, il n'y a rien. Donc, on ne peut pas avoir d'aventure tout seul.

2015 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Sans qu'on le dépose dans les centres de documentation, mais juste pour nos fins, est-ce que vous accepteriez de nous donner copie de votre...

2020 **M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :**

Définitivement. Ça va me faire plaisir de vous l'envoyer.

2025 **LE PRÉSIDENT :**

Je ne voudrais pas en faire un document officiel parce que je ne voudrais pas être pris à faire 15 copies et le distribuer à tout le monde mais, au moins, au niveau de la connaissance.

2030 **M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :**

Je le joindrai à l'envoi.

2035 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Des questions?

2040 **Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :**

J'en avais une qui m'a été inspirée par votre déclaration sur les délinquants et les municipalités qui, dites-vous, je vous cite à peu près au texte, n'ont pas la volonté politique de le faire mais n'ont pas, non plus, d'instrument ou «d'arme». Qu'est-ce que vous souhaiteriez?

C'est des pouvoirs que vous voudriez que les municipalités aient pour pouvoir agir sur des délinquants qui sont vous, vos voisins ou autres? Jusqu'où iriez-vous là-dessus?

M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :

2045

Les pouvoirs, ils les ont. C'est la mise en application qu'ils ne font pas. Prenez, il n'y a pas personne, par exemple... prenez juste le système de plaintes. Le système de plaintes au niveau des municipalités. La nôtre, il faut qu'elle soit écrite et déposée au conseil municipal. Ça va être vraiment plaisant, la vie, la vie après la plainte, lorsque j'aurai déposé une plainte à propos de mon voisin qui pollue. Il va vraiment me rendre la vie facile. Si j'avais les Hell's Angels comme voisins, vous pouvez être sûre que je ne me plaindrais pas du bruit parce qu'il faut que ce soit déposé au conseil municipal. Ça, c'est juste un petit élément.

2050

On ne peut même pas se plaindre, parce que je suis certain que des municipalités pourraient recevoir l'ensemble des dérogations qui sont faites par les riverains mais les gens ne veulent pas se plaindre...

Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :

2060

Vous seriez des délateurs.

M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :

2065

Oui. Puis c'est ton voisin, aussi. Puis les associations de lacs sont mal placées pour ça, parce qu'après, bien, ils ne sont plus membres, donc ils ne reçoivent plus notre sensibilisation, ils ne font pas de l'aménagement des berges, etc. Alors, les municipalités aussi, il faut qu'elles aient les moyens dans le sens où elles peuvent -- chez nous, il y a trois municipalités qui ont probablement 50 millions \$ de valeur de lacs. Bien, il pourrait peut-être y avoir un inspecteur mis en commun par les trois municipalités pour justement faire le tour des lacs, puis lui-même constater les manquements aux règlements puis agir en conséquence.

2070

Le fait qu'il n'y ait pas de Cour municipale, ça n'aide pas, non plus. Je sais qu'il y a un projet de loi qui va peut-être régler ça éventuellement, mais les municipalités, ça coûte très cher présentement pour faire mettre en application.

2075

Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :

2080

Merci.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Monsieur Mayrand, vous êtes né dans quelle municipalité?

M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :

2085

Je suis un des rares qui est né dans la chambre de ma mère par une sage-femme de mon âge et c'est dans la belle Municipalité de Gracefield.

2090

Il y en a peut-être d'autres, mais celle-là, je le sais.

2095

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Combien y a-t-il d'habitants dans cette municipalité-là?

2100

M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :

Il doit y avoir 1 000 habitants.

2105

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Qu'est-ce que vous pensez du problème d'un lac qui touche trois municipalités et dont les règlements ne sont pas harmonisés? Est-ce qu'il y a une façon de régler ça? Est-ce qu'il y a une approche qui pourrait permettre une meilleure gestion?

2110

M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :

Bien, il y a quelque chose d'intéressant, de créateur qui s'est passé justement au niveau du lac Blue Sea. Le lac Blue Sea, deux municipalités le couvrent: la Municipalité de Blue Sea et la Municipalité de Messines, et puis, bien sûr, vous connaissez les conflits de clocher québécois traditionnels.

2115

Ils ont mis en place un comité intermunicipal formé de représentants, je pense qu'il y a trois conseillers par municipalité, plus un président qui n'est pas un conseiller et qui, essentiellement, sont des villégiateurs. Puis ils ont mis en place un plan de gestion justement du bassin du lac Blue Sea. Bon, c'est malheureux qu'on ait dû attendre tout ce temps-là mais ça semble être une façon pour un lac, qui est justement sous la juridiction de deux ou trois municipalités, de faire avancer la chose. Parce que s'il y en a un qui fait A et l'autre fait B, bien, ce n'est pas nécessairement bon. Il faut que le plan soit intégré.

2120

Et je pense que ce qu'ils ont mis en place présentement est très créateur et je pense que ça a beaucoup évolué de façon favorable. Ça, c'en est une façon de faire. Il y en a peut-être d'autres.

2125 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Vous avez mentionné que le bassin de la rivière Gatineau se prêtait bien à l'approche de la gestion par bassin versant mais qu'il y avait le problème de la multiplicité des intervenants. C'est un problème dans quel sens?

2130 **M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :**

C'est très difficile pour 25 ou 30 intervenants de s'entendre. C'est plus facile à 10 ou à 5 qu'à 30. C'est peut-être le nombre et la diversité des enjeux. Parce que l'enjeu n'est pas pareil pour chaque municipalité.

2135 J'ai fait une présentation pour la gestion forestière et l'encadrement forestier à 300 mètres, eux autres, ce n'est pas bien bien intéressant pour eux autres. Donc, il y a une multiplicité d'agendas, puis il y a une multiplicité de potentats, je dirais, qui fait en sorte que ça va peut-être être difficile. Il faudrait que ce soit contraignant. Il faudrait qu'il y ait une façon de contraindre.

2140 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce qu'il y a des formules qui pourraient... par exemple, en France, ils ont la formule des collèges. Le comité de bassin est nombreux mais il y a le Collège des élus qui peut comprendre cinq, six élus, mais il y en a un qui est le représentant du Collège des élus; le Collège des industriels; le Collège des agriculteurs; le Collège qui représente le récréo-touristique, etc. Donc, il y a des catégories mais il y a une espèce d'exécutif qui est formé.

2150 **M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :**

Oui. Ça permettrait à l'ensemble des intervenants touchés, au moins de participer. Tantôt, une association a soulevé le fait qu'on n'est pas représenté malgré la valeur de notre industrie. C'est sûr qu'ils ne peuvent peut-être pas créer des postes réservés pour des villégiateurs mais il faut trouver une façon que l'ensemble des intervenants puissent participer à la gestion de l'eau, puis ça peut être quelque chose d'intéressant, effectivement.

2160 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2165 Merci beaucoup, monsieur Mayrand, et on attendra la copie papier maintenant de votre mémoire. Si jamais vous ne la faites pas, de toute manière, déjà c'est dans les transcriptions, vous êtes déjà entendu et il y a déjà un mémoire. Puis il y aura l'annexe aussi.

M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :

2170 D'accord. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2175 Merci.
Alors j'invite maintenant le Conseil régional de développement de l'Outaouais, s'il vous plaît.

M. HUGHES DUPUIS :

2180 Bonjour, monsieur le président, madame, monsieur! Mon nom est Hughes Dupuis. Je suis agent de planification au Conseil régional de développement de l'Outaouais. C'est plus vite de dire le CRD. Je tiens d'abord à vous remercier de nous recevoir, de venir encore une fois nous visiter en région. Comme vous pouvez voir, la dynamique est - vous l'avez vu un peu partout - mais notre dynamique, elle tourne alentour du vert, pas juste le vert de la forêt ou le vert de l'environnement mais aussi le vert de certains lacs.

2185
2190 Tout d'abord, on a déposé un avis régional ici. Je dois vous faire prendre conscience d'une note. Ceci est un avis administratif qui n'a pas été encore entériné par notre conseil d'administration, malgré que l'exécutif ait vu le contenu, on doit passer par ça. C'est lundi matin le prochain. Donc, suite à ça, on vous communiquera la version finale.

LE PRÉSIDENT :

2195 Ça marche.

M. HUGHES DUPUIS :

2200 Pour ce qui est de la description du CRDO, vous savez que les conseils régionaux de développement ont le mandat de susciter et d'associer à la prise en charge par le milieu de son développement économique; on doit orienter et favoriser le développement en fonction de ses ressources naturelles, puis de la situation géographique de la région; on doit mettre en valeur son potentiel; on doit être le porte-parole des aspirations régionales; on doit donner des avis au gouvernement et aux ministères sectoriels; définir une stratégie de développement; négocier et signer une entente cadre; puis conclure des ententes spécifiques.

2205

Tout au long de la présentation, je vais juste survoler le document que je vous ai déposé. Donc, c'est dans ce cadre-là, et c'est aussi en raison de l'importance stratégique de l'eau et de la qualité de vie de toute la population du Québec en général et surtout de celle de l'Outaouais en ce qui nous concerne, que le Conseil dépose cet avis.

2210

Les éléments, on est en accord avec les éléments qui ont été proposés par le ministre au début de cette opération-là. En fait, on croit que ces éléments interrogent la réflexion et le choix des actions tant individuelles que sociales.

2215

Puis j'ai ajouté une petite note au niveau de la position du CRDO. C'est que, oui, ça nous interroge beaucoup mais, comme vous avez pu le constater, puis je vous ai vu à plusieurs reprises pour vous avoir suivis dans votre pèlerinage au travers le Québec, entre autres dans les sessions techniques à Québec, justement à Charlesbourg, je crois que savoir se poser les bonnes questions, c'est bien plus dur que d'y répondre. Puis ça, ce n'est pas de moi, c'est 2220 Richard Séguin qui l'a chanté. Vous êtes probablement les mieux placés aujourd'hui, à savoir répondre à cette affirmation-là.

2225

Enfin, nous, ça nous pose beaucoup de questions. Je pense que vous l'entendez partout. La question de l'eau, c'est quelque chose qui est primordial parce que veut, veut pas, 80 % de notre organisme en est composé. La terre, c'est un caillou humide essentiellement qui tourne dans l'univers. Donc, tout est basé sur l'eau et d'un petit peu de sels minéraux.

2230

À partir de là, quand on parle de protection de la santé publique, est-ce qu'on doit se poser des questions? Oui. Est-ce que l'incidence des choix et actions que nous faisons collectivement aujourd'hui hypothèque la pérennité de la ressource dans sa qualité, son accessibilité et sa quantité?

2235

Je ne vous poserai pas toutes les questions qu'on a mises là-dedans, on en a mis juste quelques-unes. Est-ce que l'eau, c'est juste une ressource naturelle monnayable? C'est des questions qu'il faut savoir se poser.

2240

Quant à la pérennité de la ressource, l'apparente abondance illimitée de l'eau a mené à l'évolution de son utilisation de façon exponentielle au cours du dernier siècle. Comment est-ce qu'on peut mesurer les effets et l'ampleur des effets de nos actions sur la ressource jusqu'à ce jour?

2245

Pour ce qui est de la mise en valeur de la ressource, naturellement le Québec a été privilégié parce que dans le 2.5 % des eaux douces de la terre, il y a 3 % de ces réserves mondiales qui seraient chez nous. C'est un gros 3 % qu'on a. Mais jusqu'à quand il va être gros ce 3 % là, quand on pense qu'il y a 6 milliards d'habitants. Il serait facile de tomber du côté économique et de dire on va tout monnayer ça. On va mettre ça dans des bouteilles, on va mettre ça dans des citernes, on va l'envoyer, puis on va le pomper. Il y a des questions qu'on doit se poser.

2250 Comment s'assurer que l'exploitation commerciale de la ressource ne mette pas en péril l'approvisionnement de la population? Je pense que c'est la première qu'il faut se poser à juste titre.

2255 Puis quant au niveau de la conciliation des usages, il faut apprendre à gérer la crise avant qu'elle ne se produise. Le Québec et ses régions doivent se doter d'outils de gestion intégrée aptes à cartographier, évaluer et qualifier par un suivi permanent la ressource eau. Sans en maîtriser la connaissance, le législateur peut-il porter un jugement fondé sur la qualité, la quantité, la vulnérabilité et sur la pérennité de la ressource?

2260 Quant à nous, un gestionnaire responsable devrait prendre tous les moyens à sa disposition pour assurer d'établir les règles d'utilisation, optimisant la durée de la ressource. En fait, de sa ressource la plus précieuse.

2265 Pour ce qui est de la gestion de la ressource et le développement durable, là, c'est toute une grande question, ça, le développement durable mais, en cette matière, l'Outaouais tente depuis quelques années de se doter d'ouvrages cadres, d'études, d'analyses et de concepts novateurs d'aménagement. De plus, la région travaille à la mise sur pied d'outils d'assistance à la prise de décision qui tiennent compte du maximum de dimension dans un cadre aussi transdisciplinaire que possible, tout en tenant compte de la capacité du milieu tant humain que naturel à recevoir le développement.

2275 À ce sujet-là, il y a l'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais, mieux connue sous son acronyme l'ATINO, ça m'a fait sourire tantôt que vous ne le reconnaissiez pas parce que quand on a choisi ce nom-là, on était, évidemment, en comité, puis celui qui l'a nommé, qui l'a trouvé, on se questionnait comment appeler ça et puis celui qui l'a baptisé - je ne le nommerai pas parce que les écrits restent - mais il a sorti ce nom-là, puis on s'est tous regardés, puis on a dit: «Oui, mais on va passer pour un club de danse, nous autres, l'ATINO.» Non, ce n'est pas un club de danse.

2280 Vous l'avez rencontré, je pense, plusieurs fois dans votre pèlerinage au travers la province. C'est un exemple. C'est un exemple que nous, on a voulu mettre sur pied afin d'assurer une mise en commun de notre information, de développer un système -- en fait, les objectifs principaux de l'ATINO sont de développer un système intégré d'aide à la décision, ce qu'on appelle un SIAD. C'est pour ce faire que cette agence procède présentement à l'assemblage du cadre écologique de référence, l'outil que vous connaissez et qui est développé par la DCPE, la Direction de conservation du patrimoine écologique au ministère de l'Environnement.

2290 Donc, la région ici est en train de se doter d'un SIAD. Ce SIAD-là, c'est une impressionnante base de données, brutes et traitées. J'insiste là-dessus. Le cadre écologique de référence, bien qu'il fasse un portrait de la situation écologique du milieu, des éléments permanents du milieu, ça demeure pas moins qu'un portrait. Je ne veux pas en minimiser l'importance mais il faut être conscient que...

2295 Écoutez, je suis géologue de formation. J'ai cartographié. L'interprétation qu'on fait des choses qu'on observe, quand on l'apporte sur une carte ou dans un rapport, demeure une interprétation. Il faut conserver, en dessous de cette interprétation-là, disponible, toujours disponible l'ensemble des données qui nous ont permis d'arriver à ce résultat-là.

2300 Donc, c'est une base de données, brutes et traitées. On parle de télédétection, on parle de géologie, de biologie, de flore, de faune, on parle de statistiques socio-économiques, d'aménagements et d'infrastructures. Enfin, c'est tout ce qu'on peut trouver comme données publiques sur le territoire.

2305 L'ATINO procède aussi à l'évaluation de la vulnérabilité des eaux souterraines à la contamination à partir des données des puisatiers. Comme vous savez, on en a parlé un peu tantôt, le système d'information hydrogéologique est mis à contribution dans notre base de données afin de déterminer la stratigraphie au-dessus des eaux. Comme on en parlait tantôt, comment on peut arriver à donner, émettre une permission d'épandre des pesticides ou quoi que ce soit en surface, quand on sait que ça va percoler jusqu'à la nappe?

2315 Le cadre écologique nous permet aussi en ce moment de développer des hydro-éco-régions. En fait, tous ces résultats viennent alimenter la compréhension de la ressource eau en région.

2320 Un autre élément de notre action vers le développement durable en région, ça a été de s'accorder sur un concept qu'on appelle l'Outaouais fluvial. Vous l'avez abordé tantôt. L'Outaouais fluvial, à prime abord, ça aborde le désenclavement de la région par la mise en valeur des couloirs fluviaux de la rivière des Outaouais et de ses affluents depuis leur source jusqu'à leur embouchure dans un contexte de développement intégré.

2325 Le concept a été intégré au schéma révisé des quatre MRC puis de la CUO. On a vu plus tôt cet après-midi la MRC de Papineau qui en a parlé, la Communauté urbaine de l'Outaouais en est aussi membre, monsieur Croteau est notre président. Donc, le concept est intégré au schéma révisé, puis la volonté régionale d'assurer la cohésion entre l'aménagement et le développement durable des plans d'eau et rivières de l'Outaouais est enraciné dans ce qu'on a appelé d'abord, en 93, la Déclaration de Chelsea, parce que signée à Chelsea, puis qu'on a renouvelée en 98 et qui s'appelle aujourd'hui la Déclaration de Montebello.

2330 Lors d'un symposium, on a permis, à ce moment-là, il y a eu plus de 200 intervenants socio-économiques, des maires, des élus, des préfets et des intervenants de chacun des ministères qui sont venus ici et qui ont entériné la position qui est présentée dans la Déclaration et qui permet, entre autres, aux composantes municipales d'y inscrire leur propre planification, en équilibre avec l'évolution des écosystèmes, le développement des communications et ce, dans le respect du paysage.

2340 L'Outaouais fluvial, je dois vous signaler que c'est un concept assez élaboré, c'est un concept assez complexe. Il y a un site Internet complet là-dessus. Ça aborde plusieurs dimensions telles que le nautisme, la protection des berges, les habitats fauniques, floristiques, le paysage, la culture, le patrimoine, les sentiers récréatifs, les espaces naturels et le milieu bâti, le tout pour arriver à essayer de développer des concepts de développement intégré, ce qu'on a appelé, nous, un plan de développement intégré qu'on fait en consensus, qui équivaut ni plus, ni moins, au consensus local de la population sur ce qu'elle veut faire ou voir devenir de son plan d'eau.

2345 On a commencé par les rivières parce que c'était déjà un bon nombre, mais cette dimension-là va s'appliquer éventuellement à tous les plans d'eau.

2350 La table stratégique de l'Outaouais fluvial puis le CRDO amorcent présentement la confection du quatrième plan de développement intégré. On en a un qui est divisé en deux, qui était fait sur la Vallée de la Gatineau, dans la MRC des Collines, juste au nord, ici, sur la rivière Gatineau entre Low et Chelsea; un autre qui était fait dans le même cadre; un autre qui a été fait encore dans Les Collines entre High Falls et Buckingham sur la rivière du Lièvre; puis on amorce présentement celui qui va repartir pour les accrocher bien ensemble, on va prendre à partir du réservoir Baskatong jusqu'à Wakefield. Donc, ça, c'est celui dans la MRC de la Vallée de la Gatineau.

2360 Puis on en a un qui est un immense, fort complexe, celui qui va attaquer - je dis bien «attaquer» parce que c'est un dossier enchevêtré - celui de la rivière Outaouais. C'est-à-dire, on va le prendre sur les 800 kilomètres entre le lac Témiscamingue jusqu'au lac des Deux-Montagnes. Donc, c'est vous dire la complexité de ça. C'est 800 kilomètres. On ne parle pas de berges, encore. On ne parle pas de municipalités. On parle juste de regarder ça pour arriver à se concentrer pour voir comment se dégager une vision de l'ensemble de notre rivière, puis après ça se concentrer sur le noyau urbain qui touche la CUO actuellement, ici.

2365 Dans le cadre de ces fonctions, la Table stratégique de l'Outaouais fluvial, qui est un comité stratégique du Conseil régional, a proposé et obtenu ici même, on a eu la confirmation lors de votre passage...

2370 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

À Sherbrooke.

2375 **M. HUGHES DUPUIS :**

Oui. On a eu la confirmation. C'est le ministère des Ressources naturelles qui nous l'a confirmé. On a reçu un mandat de réaliser un exercice de caractérisation des rivières. Vous vous rappellerez que la caractérisation des rivières, c'est l'aboutissement de la classification des rivières qui n'avait pas passé, à l'époque. Lorsque le comité, le groupe de travail avait proposé cette démarche-là, le processus de classification des rivières n'avait pas été reçu. Il y avait juste

l'Outaouais qui avait levé le doigt, qui avait dit: «Oui, nous, on va le prendre. On va l'essayer, nous. On est prêt à essayer. On est mûr pour ça.»

Donc, on a reçu un mandat de réaliser un exercice de caractérisation de rivières en s'appuyant sur une méthodologie appropriée, permettant de dresser un inventaire des potentiels et usages des rivières et de les évaluer.

L'application de cette méthodologie devrait être vérifiée en région, en l'appliquant sur des bassins versants ou des tronçons de rivière et on va vérifier, à ce moment-là, si elle est réalisable dans d'autres régions du Québec. Ça implique un peu...

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

C'est une analogie avec le COBARIC mais pour vous, il s'agit de la...

M. HUGHES DUPUIS

Oui, je vais y revenir, on va faire les liens tantôt avec le COBARIC. Je vous parlais des objectifs de caractérisation, je ne les nommerai pas tous, vous les avez en page 8. Mais rapidement, on parle d'élaborer un cadre méthodologique permettant d'inventorier, d'évaluer, d'intégrer et de représenter les données pertinentes de caractérisation des rivières en tenant compte notamment des méthodologies proposées pour les patrimoines naturel et culturel.

Donc, ce n'est pas juste une question de regarder le biophysique, là. Ce n'est pas juste une question de milieu. Ce n'est pas simplement un cadre écologique. Il y a toute la question sociale, la question humaine, la question patrimoniale, la culture là-dedans. En fait, on va essayer d'arriver à dégager la personnalité d'une rivière, si on peut dire.

Après ça, il s'agira de valider ça et en l'appliquant à la région; dresser un bilan des potentiels des rivières; évaluer le processus puis arriver, finalement, avec un document vulgarisé.

Pour l'application à la région, on parle de l'ensemble du bassin hydrographique de l'Outaouais pour appliquer ça. Il va falloir se concentrer évidemment sur certains aspects mais c'est notre champ d'application. Puis, comme vous savez, le bassin hydrographique de l'Outaouais, c'est immense, puis la région administrative de l'Outaouais ne couvre, à l'intérieur de ce bassin-là, que 23 ou 25 % de mémoire. Donc, on a un tout petit morceau seulement mais ça nous amène à la réflexion - vous me parliez du COBARIC - oui, ça nous amène au même genre de réflexion: comment on va faire pour gérer ça après?

Pour revenir au niveau de la Commission...

LE PRÉSIDENT :

2425 Je ne voudrais pas qu'on prenne trop de temps dans l'élaboration. Pourriez-vous nous donner principalement vos recommandations.

M. HUGHES DUPUIS :

2430 Oui, j'y viens.

LE PRÉSIDENT :

 Pour qu'on y parvienne, s'il vous plaît.

2435 **M. HUGHES DUPUIS :**

 D'accord. Au niveau de notre intervention, ce qu'on souhaiterait faire, en fait - je pense que c'est ce que la Commission réalise aussi - c'est qu'il faut définitivement parfaire le niveau de connaissance de la ressource. En Outaouais et au Québec en général, avant d'arriver à un constat clair de la situation de la ressource, beaucoup de recherche reste à faire.

2445 En fait, si vous voulez que j'arrive en définitive à nos recommandations, bien, je dirais qu'à notre avis, le résultat de la réflexion de l'état devrait s'articuler autour d'une recherche d'une meilleure connaissance terrain de la ressource afin d'en assurer une meilleure gestion intégrée et une vision plus critique en ce qui a trait à l'exploitation commerciale ou toute autre intervention ayant un impact sur l'eau.

2450 On parle, à ce moment-ci, d'une opération exhaustive d'accumulation de données scientifiques intégrées en des analyses multicritères et afin d'alimenter des systèmes d'aide à la décision.

2455 Enfin et surtout, nous croyons que le législateur devrait établir une politique excessivement prudente tenant compte de la fragilité de la ressource jusqu'à l'obtention d'une connaissance adéquate de l'état réel du milieu et de sa capacité à soutenir l'intervention humaine.

2460 En fait, on vous ferait trois recommandations qui découleront, nous espérons, en proposition. La première, ça serait d'établir un projet d'étude pilote régionale sur la caractérisation des eaux souterraines. Les régions du Québec ne possèdent pas les ressources financières pour assurer l'acquisition des connaissances essentielles à l'évaluation adéquate de la ressource. Cette responsabilité-là revient à l'État québécois, les provinces sont la juridiction constitutionnelle de nos ressources.

2465 Dès lors, afin de contrer les lacunes identifiées en regard du niveau de connaissance de l'ensemble de la gestion de l'eau, le CRDO propose à la Commission de recommander au gouvernement d'utiliser la région de l'Outaouais comme région d'étude pilote et d'y entreprendre un exercice exhaustif d'acquisition des données hydrogéologiques et autres, pertinentes à une

2470 meilleure connaissance de la ressource eau, afin de dégager une méthodologie apte à caractériser la nature de cette ressource eau et aussi en qualifier la capacité et la vulnérabilité.

2475 L'expérience pilote viendrait compléter l'exercice de caractérisation des rivières de l'Outaouais qu'on entreprend présentement, puis, évidemment, ces deux exercices-là devraient mener à la définition d'une méthodologie et à son application à un bassin versant en vue de valider un éventuel élargissement à l'ensemble des bassins versants du Québec.

2480 En fait, ça, ça viendrait se greffer à l'accumulation des données sur le milieu naturel qu'on est en train d'opérer dans l'Outaouais. Comme vous le savez, le cadre écologique de référence puis ses applications existent ponctuellement au Québec, mais il n'y a qu'une seule région administrative qui en possède ou qui est en train d'en élaborer un au complet qui couvre une région administrative, et c'est l'Outaouais.

2485 Donc, tout ça mis ensemble fait ces conditions préalables à ce qu'on fasse un succès de ça.

2490 On vous proposerait aussi de recommander au gouvernement la création d'agences de l'eau. Ces agences pourraient opérer par grand bassin versant et être formées de représentants du monde municipal, des ministères et conseils régionaux de développement et autres groupes d'intérêt, et seraient chargées de voir à l'élaboration des schémas directeurs de l'eau. C'est le lien qu'on fait avec le COBARIC, nous.

2495 Par contre, la précision qu'on apporterait, ça serait que ces schémas directeurs de l'eau devraient toutefois être basés sur la connaissance du milieu que procurent des outils tel que le SIAD dont on vient de parler, de même que les exercices de caractérisation des rivières et eaux souterraines précités.

2500 En fait, il me reste la troisième recommandation qui se résume à recommander au gouvernement d'accumuler une connaissance beaucoup plus poussée de la ressource avant de prendre une décision relative à l'exploitation commerciale massive de la ressource eau.

2505 En fait, en gestion environnementale, la prévention apparaît une attitude moins coûteuse que les interventions de réhabilitation et de restauration des ressources naturelles. Je n'ai pas cité aucun exemple mais on en a parlé plus tôt cet après-midi, la preuve flagrante est faite. On a le site Cook, on a le cas du golf, on a le lac Heney, il y a Blue Sea. On en a plein de ça. C'est le quotidien, en fait, au fil de l'eau.

2510 Puis peut-être la première des choses qu'on pourrait exporter, suite au développement de ces dimensions-là par des exercices qu'on vous propose, ça serait notre expertise qui est comparable ou sinon très avantageusement comparable à ce qui se fait ailleurs dans le monde. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Alors, évidemment, votre mémoire est essentiellement construit autour de la notion de connaissance et des processus d'acquisition de connaissance. Là-dessus, je pense qu'il est très clair.

Parlez-moi un peu, par ailleurs, de ce que vous appelez l'agence de bassin. Est-ce que vous pensez au modèle français? Vous pensez à quoi de manière particulière?

M. HUGHES DUPUIS :

En fait, on n'ira pas réinventer la roue quand elle tourne. Le modèle de COBARIC nous apparaît comme une solution pratique qui présente des pistes de solution intéressantes. Donc, on se baserait là-dessus dans un premier temps mais, comme je vous dis, c'est d'y ajouter toute la notion, s'assurer que toute la notion de connaissance du milieu, tant naturel qu'humain, soit incluse là-dedans. Toutes ces notions-là.

LE PRÉSIDENT :

Du côté de la connaissance, ça va bien. Moi, c'est du côté de la gestion. Supposons qu'on dit...

M. HUGHES DUPUIS :

Au niveau de la gestion.

LE PRÉSIDENT :

On dit au gouvernement: «Écoutez, il faut une agence globale, une agence centrale et des agences régionales.» Il y a des gens qui nous disent ça. Ça fonctionne comment? Quel est le modèle d'opération de ça? Parce qu'on a eu des gens qui nous ont dit, au contraire, envoyez tout au niveau local et que l'encadrement supérieur ne soit que la remontée de ce qui vient du niveau local. J'aimerais vous entendre sur le modèle d'organisation auquel vous pensez.

M. HUGHES DUPUIS :

À mon avis, cette gestion-là doit se faire à partir du milieu. On doit impliquer -- vous venez d'entendre des associations de lacs, des riverains. Ces gens-là doivent être impliqués dans ce processus-là. Les municipalités doivent être impliquées dans ce processus-là et les MRC. Évidemment, les conseils régionaux qui regroupent l'ensemble des intervenants d'une région administrative devraient l'être, et les ministères concernés en région, puis on répondrait au central à partir d'une agence locale qui serait composée de ces instances-là.

Là où on risque de rencontrer une bonne part de problèmes, c'est au niveau de comment on définit, comment on découpe les territoires. La base de ce découpage-là devrait

être faite sur le découpage naturel des bassins versants, d'une part, puis à partir de là, les CRD et les MRC impliqués dans un bassin versant seraient associés à cette agence-là. Je ne crois pas que le découpage administratif devrait avoir prépondérance sur le découpage naturel.

2560

Puis pour le relier au découpage administratif, c'est que le schéma directeur de l'eau devrait être intégré au schéma d'aménagement. Je ne sais pas si ça répond à votre question? Je ne pense pas qu'en ce moment on soit assez avancé pour aller beaucoup plus loin que ça, mais je pense que je vous ai nommé les intervenants qui devraient faire partie de ça.

2565

LE PRÉSIDENT :

2570

Non, non, mais par ailleurs, est-ce que dans votre pensée, cette agence de l'eau, agence nationale et régionale, est-ce que ça remplace le ministère de l'Environnement, par exemple?

M. HUGHES DUPUIS :

2575

Non, je ne crois pas que ça remplace le ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

2580

Non. C'est des structures de coordination dans votre tête.

M. HUGHES DUPUIS :

2585

Oui. C'est un peu... c'est comme les agences de forêt privée. Ce sont des outils de prise en main du milieu. On parle de régionalisation depuis probablement avant ma naissance. C'en est un exemple. Le milieu doit se prendre en main. Les plans de développement intégré reflètent un peu ce qui pourrait se faire à une autre échelle dans une telle agence.

2590

C'est-à-dire, on prend un milieu donné, un bassin versant, un tronçon de rivière, il y a des gens qui sont associés à ça. Il y a une histoire, il y a une population. On invite ces gens-là à venir participer, à présenter leur vision puis, à partir de là, bien, évidemment il y a les bailleurs de fonds qui vont avoir place à l'exécutif, mais on prend ce concept-là de développement de gènes, si je peux dire.

LE PRÉSIDENT :

2595

D'accord.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2600

Vous parlez d'agence et vous faites un parallèle avec COBARIC. Est-ce que dans votre esprit ce serait une agence formée d'un conseil d'administration avec un financement à partir de

redevances, avec un pouvoir de planification, par exemple, qui ferait que le schéma directeur de l'eau aurait un statut légal et obligatoire une fois approuvé? Est-ce que c'est ce genre d'organisme que vous avez à l'esprit?

2605 **M. HUGHES DUPUIS :**

D'après moi, oui, mais là, c'est Hughes qui vous parle. Mais je crois qu'effectivement, c'est une piste de solution. À savoir comment on va arriver à la faire appliquer? Il n'y a rien d'évident là-dedans parce qu'on regarde des eaux troubles en ce moment, puis ça ne serait pas le temps de lancer un caillou, on commence à peine à voir ça sédimenté. C'est un modèle, c'est une piste de solution. Tout ce que vous venez d'évoquer là, d'après nous, s'oriente vers un projet qui pourrait être, oui, réalisable. Il devrait être doté d'une politique de financement.

2615 Je sais que le COBARIC arrivait, lors des séances techniques à Charlesbourg, arrivait avec une question de peut-être 2 \$ par... on parlait carrément d'aller taxer cette question-là. Est-ce que ça vaut la peine de le taxer? On sait que politiquement, on ne peut pas parler d'aller surtaxer la population, à ce moment-ci, mais est-ce que la ressource eau est taxable à ce niveau-là?

2620 Je fais un aparté complètement. On paye, nous, ici, en région, 0,10 \$ le mètre cube pour notre eau qu'on consomme au robinet, puis on l'achète 200 \$ le mètre cube en bouteille. On vous parle de 2 \$ par personne par année.

2625 Je n'ai pas la solution mais je crois fermement qu'il y a une orientation qu'on doit prendre dans ce sens-là. Puis le COBARIC arrive, ce n'est pas la panacée ce qu'il propose, mais il y a certainement des aménagements dans ce sens-là qui peuvent être faits pour qu'une région administrative ou une région qui est une région naturelle autour d'un bassin versant s'organise pour mettre en valeur et protéger à la fois sa ressource eau.

2630 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Votre région est assez avancée au plan des outils d'acquisition de connaissance. C'est intéressant. Possiblement la plus avancée, je ne sais pas. Comment vous voyez l'ajustement de ces différents outils? Par exemple, est-ce que la caractérisation des eaux souterraines, c'est de fait une étude hydrogéologique?

2635 **M. HUGHES DUPUIS :**

Vous voulez que je vous dise essentiellement hydrogéologique, la réponse?

2640 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

La caractérisation des eaux souterraines...

2645 **M. HUGHES DUPUIS :**

Oui?

2650 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

... c'est parce que vous utilisez une expression à laquelle on n'est pas habitué. Habituellement, on parle d'étude hydrogéologique. Est-ce que c'est la même chose dans votre esprit?

2655 **M. HUGHES DUPUIS :**

Oui, ça correspond à ça aussi, mais comme on emploie aussi beaucoup... on parle de transdisciplinaire. C'est un peu ce que l'ATINO fait. On parle de multidisciplinaire ou d'interdisciplinaire, c'est la même chose. Mais le «trans», la distinction, c'est que l'un s'alimente à l'autre pour aller au bout de sa réflexion.

2660 Donc, est-ce que l'étude des eaux souterraines, la caractérisation des eaux souterraines est essentiellement une étude hydrogéologique? Il faudrait se baser là-dessus, d'une part, mais il va falloir aussi regarder toute la stratigraphie des sédiments au-dessus. Il va falloir regarder, qualifier la géochimie, tout ça. On ne peut pas aller simplement regarder s'il y a un aquifère ou à quelle profondeur il est. Il faut que ce soit une étude la plus complète possible pour avoir un vrai portrait.

2670 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Selon ce que vous décrivez, entre autres la description des formations rocheuses, des dépôts, tout ça, ça fait partie d'une étude hydrogéologique.

2675 **M. HUGHES DUPUIS :**

Oui. Oui, je le sais que ça fait partie de ça mais ce que je vous dis, c'est qu'il faut que ça aille encore plus loin que ça. À notre avis, c'est un morceau, c'est une partie du casse-tête qu'on doit essayer d'assembler pour avoir un portrait complet de la région. Mais, à la base, c'est essentiellement une étude hydrogéologique.

2680 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et, en plus des hydrogéologues ou des ingénieurs hydrogéologues, quelles professions vous voyez impliquées dans une telle approche? Dans votre transdisciplinarité?

2685 **M. HUGHES DUPUIS :**

2690 Bien, il y a toute la question du milieu bâti. Il y a la question de la santé publique qui n'est pas nécessairement abordée tout le temps dans ces études-là. Un essai de pompage ou une coupe stratigraphique, puis une analyse géochimique, ça ne vous dit pas s'il y a un danger pour la population alentour.

2695 Comme, par exemple, au site Cook, quand il faut aller beaucoup plus loin, le site Cook où, vous savez, on a contaminé la nappe phréatique avec un site qui remplissait toutes les normes du Ministère, aujourd'hui ça nous coûte des millions pour pomper cette eau-là. On a raccordé les gens qui étaient sur des puits individuels, résidentiels, on les a raccordés à l'aqueduc et puis, aujourd'hui, cette nappe phréatique-là est contaminée. On la pompe. On pompe le lixiviat mais l'eau continue d'évoluer en dessous, la nappe. Puis c'est en amont de la 2700 prise d'eau principale de la CUO qui alimente 300 000 personnes en bordure de la rivière des Outaouais.

2705 Il y a toutes ces questions-là. Il y a les questions aussi de... on a parlé aussi de Énergie atomique Canada qui est en haut de Chaulk River, Deep River. Qu'est-ce que ça fait, ça, dans l'eau? Une étude hydrogéologique pure et simple ne tiendra pas compte de ça. Je vous parle de santé publique entre autres. Il y a tous ces éléments-là qu'il faut ajouter à notre démarche pour ne pas avoir qu'un portrait d'une science appliquée mais d'avoir un portrait le plus complet possible de la situation.

2710 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2715 Je comprends. Si on conçoit qu'il y a un besoin en général de ce qu'on peut appeler un schéma directeur de l'eau, d'après les représentations qui ont été faites devant la Commission, comment se situe un SIAD? Avant, après, en même temps? Parce qu'un SIAD, d'après ma compréhension, c'est un engin décisionnel qui utilise une base de connaissance qui pourrait être la même base de connaissance que le schéma directeur de l'eau, finalement, mais en plus, on ajoute des heuristiques ou des processus «what if» qui sont des heuristiques, finalement, qui permettent de conclure à partir d'un syllogisme décisionnel à une application. Autrement dit, c'est un système d'intelligence artificielle. C'est de la technologie. Mais la base de connaissance m'apparaît être la même.

2720 **M. HUGHES DUPUIS :**

Pour arriver au schéma?

2725 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Celle d'un schéma et celle d'un SIAD?

2730 **M. HUGHES DUPUIS :**

Oui. En fait, le schéma devrait être l'application juridique ou administrative de ce qu'un SIAD apporte. Donc, le SIAD, le système intégré, pour arriver à faire un schéma, il faut accumuler un certain nombre de données pour arriver à se faire une idée sur ce qu'on regarde, puis comment on veut le gérer.

2735

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Ce que j'appelle une base de connaissance.

2740

M. HUGHES DUPUIS :

Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2745

À ce moment-là, les connaissances étant disponibles, on peut les disposer selon un dispositif schéma d'aménagement ou schéma directeur de l'eau, ou développer un outil d'inférence qu'est un SIAD.

2750

M. HUGHES DUPUIS :

Oui. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Puis si vous me demandez s'il se situe en amont ou en aval, d'après moi, il se situe en amont, en aval, puis en dessous du schéma. Ça doit être l'outil qui nous permet d'arriver à établir le schéma puis, en même temps, à vérifier - parce que c'est quelque chose qui est alimenté continuellement, ça, au fur et à mesure qu'on a d'autres données - alimenter la prise de décision, mais post-schéma, si je peux dire.

2755

Parce que quand on va arriver pour, par exemple, établir un site d'enfouissement, bon, bien, il faut prendre une décision. On a déjà déterminé certains éléments mais quand on va arriver là, on va faire une étude d'impact. Cette étude d'impact-là viendra alimenter le SIAD qui va se fier au schéma, puis le schéma étant signé, il y a une période d'application aussi, puis de renouvellement, un peu comme ce qui est en application pour les schémas d'aménagement actuellement. Mais ça va toujours venir alimenter.

2765

Donc, c'est pour ça que je vous dis qu'il est en amont, en aval, puis aussi il est partie prenante de ce schéma-là. C'est l'outil qui nous permet, à mon avis, d'arriver à définir le plus précisément possible ce qui devrait être dans le schéma directeur de l'eau.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2770

Merci.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2775 Une brève question. Vous ne m'aimerez peut-être pas, monsieur Dupuis, mais je m'adresse au représentant du CRD qui, finalement, a été choisi comme le Conseil régional a été choisi pour l'exercice pilote sur la classification des rivières.

2780 Est-ce que - et là, je fais totalement abstraction du programme de rivières patrimoniales, on parle juste de classification de rivières - est-ce que, finalement, ce que vous nous décrivez qui est déjà un exercice de table de concertation et de travail sur de la gestion intégrée dans le secteur ici pour l'eau, est-ce que, finalement, si ce qu'avance le COBARIC présentement comme schéma directeur de l'eau, comme comité ou agence dans une région, est-ce que les usages et les potentiels d'usages de cours d'eau, ça ne sera pas réglé par ce moyen-là et que la démarche actuelle sur la classification des rivières ne deviendrait-elle pas finalement désuète si la gestion par bassin versant, gestion intégrée, était un système instauré dans les prochaines années? Vous l'aimez, celle-là?

M. HUGHES DUPUIS :

2790 Non. Non, non, non, j'essaie de... je voudrais articuler ma réponse, si vous me permettez. La première des choses que je vais vous faire remarquer, c'est que la région n'a pas été choisie pour faire la classification. La région s'est proposée pour effectuer la caractérisation de rivières. On ne parle plus de classification. Vous me direz qu'ils jouent sur les mots, je suis d'accord avec vous, mais on a participé à l'élaboration du protocole dans lequel on veut définir simplement - et ça, ça s'inscrit entièrement dans la foulée de l'Outaouais fluvial - on veut ici essayer de caractériser les rivières pour arriver... on ne parle pas de rivières patrimoniales.

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

2800 Non, non, pas du tout.

M. HUGHES DUPUIS :

2805 On ne parle pas des trois classes qu'il y avait, beaucoup trop restrictives d'ailleurs, dans le processus qui était proposé par le groupe de travail sur les rivières, on parle ici de caractériser le milieu naturel puis le milieu humain de la rivière.

2810 Évidemment, on va retomber dans les mêmes choses. On va retomber dans la classification. Mais pour l'instant, ce n'est pas ça. C'est juste de voir est-ce qu'on est capable d'arriver avec la population locale à partir des données du milieu, donner ça aux gens, leur apporter, par exemple... l'Outaouais, c'est une région excessivement riche du côté archéologique. On a 50 siècles, ici, d'histoire là-dedans qui sont démontrés. Juste ici à côté au lac «Limen», c'est un lieu de passage. Si on fait attention, on va trouver des pointes de flèche un peu partout si on monte dans les collines. J'exagère à peine.

2815 Donc, il y a tout ce potentiel-là qui est archéologique et culturel, qui fait partie de notre histoire. Il y a le contexte aussi que la région de l'Outaouais, c'était le lieu obligé de passage

2820 pour aller vers l'ouest. Donc, il y a tout le culturel. Vous me parlez de est-ce que ça va à l'encontre? Est-ce que ça va être oblitéré par la gestion par bassin versant?

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2825 Non, non. Je mets à part. Tout l'aspect patrimonial, je le mets à part. Je parle juste, on caractérise une rivière ou un bloc ou un groupe de rivières dans chaque région. C'est de ça uniquement que je parle.

M. HUGHES DUPUIS :

2830 D'accord. Dans ce cas-là, si je reviens pour préciser, la question de caractérisation des rivières devrait nous servir en fait à développer un plan de développement intégré 07 qui nous dirait, bon, bien, voici, nous avons au menu, puis je vous ai énuméré tantôt tout ce que la cohésion aménagement développement que l'Outaouais fluvial tente de faire, au menu, on a ici des rivières qui ont tel potentiel, qui ont telles caractéristiques naturelles et culturelles, qu'est-ce 2835 qu'on fait avec? Il y a même un potentiel hydroélectrique identifié ici, là, et là.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2840 Si vous me permettez, la question que je vous pose, elle est plus, je dirais, globale. C'est que je veux savoir si, à votre avis, le concept ou un éventuel système de gestion intégrée par bassin versant où il y a des tables de concertation régionale, que ce soit une agence ou appelez ça comme vous voulez, où il y aura là les représentants de tout, ça peut être des représentants d'association de rivières, des groupes, ça peut être des municipalités, bon, on peut imaginer tout ce qui sera là à cette table de concertation, usagers et industries et tout, est-ce que la démarche de ces groupes-là sur l'utilisation, sur le potentiel d'utilisation, les décisions 2845 concernant leur cours d'eau, ne fait pas en sorte que la démarche actuelle sur la classification des rivières deviendrait caduque ou désuète? Et, là, je demande ça à ceux qui sont chargés de faire l'exercice de caractérisation.

M. HUGHES DUPUIS :

2855 En fait, vous avez le coordonnateur de l'Outaouais fluvial devant vous là. Je ne crois pas que le fait qu'on avance une démarche, qu'on ait un concept qui fasse consensus en région... puis on n'a pas l'intention encore une fois de réinventer la roue, on a juste pris nos responsabilités de gestionnaires du territoire. Parce que ça, c'est un concept qui vient des aménagistes qui écrivent les schémas d'aménagement. On est parti de cette base-là pour se dire: «Bon, bien, on aménage, on gère, on regarde toujours le côté terrestre. On n'a rien pour l'eau.» C'est à partir de là que l'Outaouais fluvial est né.

2860 Donc, qu'on l'appelle schéma directeur de l'eau, qu'on l'appelle gestion par bassin versant ou quoi que ce soit, ou qu'on l'appelle l'Outaouais fluvial avec plan de développement

intégré, le plan de développement intégré, c'est ni plus ni moins qu'un schéma directeur de l'eau pour une portion ou un bassin versant. C'est ça que c'est.

2865 Mais en ce moment, je ne crois pas que ça deviendrait caduc, parce que toute l'information qu'on cumule va nous servir éventuellement. Si la mouvance va dans ce sens-là, on ira dans ce sens-là. Mais l'information qui concerne le milieu naturel, le milieu humain, mais les éléments permanents du milieu, ce n'est pas perdu, ça. Puis qu'on l'aborde dans un sens ou qu'on l'aborde dans l'autre, on va toujours finir par regarder les mêmes données.

2870 Donc, je n'ai pas l'impression qu'on est en train de perdre notre temps ou que ça va être caduc, si jamais on allait dans cet autre sens-là, parce que c'est peut-être juste une question de terminologie en ce moment, qui fait qu'on peut voir des différences fondamentales entre les deux. Je ne crois pas qu'il y en ait vraiment.

2875 **LE PRÉSIDENT :**

 Voilà! Alors, je pense qu'il me reste à vous remercier, monsieur Dupuis. Donc, je retiens votre mémoire en attendant la version finale pour le dépôt dans les --

2880 **M. HUGHES DUPUIS :**

 C'est ça, c'est la semaine prochaine. Je me suis déjà arrangé avec le secrétariat, on vous communiquera un PDF.

2885 **LE PRÉSIDENT :**

 Formidable.

2890 **M. HUGHES DUPUIS :**

 C'est moi qui vous remercie.

2895 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci bien.

M. HUGHES DUPUIS :

2900 Au revoir.

LE PRÉSIDENT :

2905 Au revoir.

Alors, je demanderai l'Association des résidants riverains de la Lièvre, s'il vous plaît.
Messieurs, venez vous asseoir.

2910 **M. GINO DI PALMA :**

Merci beaucoup de pouvoir nous entendre aujourd'hui. Mon nom est Gino Di Palma. Je suis résidant et exploitant d'un terrain de camping à Notre-Dame-du-Laus sur la rivière de la Lièvre. J'aimerais vous lire notre petit mémoire qu'on a écrit, s'il vous plaît.

2915 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Pouvez-vous donner le nom de votre collègue?

2920 **M. GINO DI PALMA :**

Arthur Brière.

2925 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

M. GINO DI PALMA :

2930 Problèmes causés par la congestion des eaux de la Lièvre par Énergie Maclaren et le ministère de l'Environnement. Notre introduction. Le réservoir du Poisson Blanc est de loin le plus grand réservoir de la Lièvre avec une surface de 98 km². Si vous voulez, la rivière a aussi environ 320 kilomètres de long. C'est une des plus grandes rivières au Québec, je crois. Depuis sa mise en service en 1930, il subit un étiage de 9 à 10 mètres en mars et avril. Les 2935 crues du printemps, en mai et juin, remplissent le réservoir jusqu'à un niveau autorisé par le projet de Loi 54 du Parlement du Québec, soit de 201.9 mètres d'élévation au-dessus de la mer.

2940 La compagnie Maclaren a cessé la drave sur la Lièvre en 1993. Depuis ce temps, le mode de gestion des eaux de la Lièvre semble avoir été réajusté en fonction d'une production maximum d'électricité. Durant la période des crues, l'eau est emmagasinée à des niveaux plus hauts et pour des périodes plus longues que les moyennes établies dans le passé. Cette façon d'opérer fournit à la Maclaren et au gouvernement une réserve pouvant être exploitée en temps opportun. Cette manœuvre cause d'énormes dommages aux berges, qui avaient connu une certaine stabilisation depuis la mise en service des Cèdres en 1930.

2945 **LE PRÉSIDENT :**

Les Cèdres, ça, c'est un autre barrage?

2950 **M. GINO DI PALMA :**

Un barrage, oui.

2955 **LE PRÉSIDENT :**

C'est un barrage à des fins hydroélectriques?

2960 **M. GINO DI PALMA :**

Non, c'est comme un barrage de rétention.

2965 **LE PRÉSIDENT :**

De rétention, très bien.

2970 **M. GINO DI PALMA :**

Contrôle des niveaux d'eau. En premier lieu, nous demandons un contrôle qui tiendrait compte des droits des riverains à l'intégrité de leurs propriétés. Pour être plus spécifique, nous demandons au MEQ de faire baisser le niveau d'exploitation de 201.9 mètres à 201.6 mètres en temps de crues et de pluies imprévisibles, et que ce niveau soit ajusté à la baisse le plus tôt possible. La Maclarens devrait prévoir l'ouverture des vannes aux Cèdres et à High Falls pour recevoir les crues massives afin d'atténuer les dommages causés aux propriétés riveraines.

2975 En deuxième lieu, nous demandons au MEQ de réajuster le niveau d'exploitation estivale autour d'une moyenne de 200.5 mètres du 1er juin au 30 septembre et de maintenir le niveau au-dessous de 200 mètres jusqu'à la fin octobre.

2980 Le niveau de 200.5 mètres correspond au littoral formé au cours des années. Un niveau plus élevé rend les berges vulnérables aux vagues causées par les embarcations nautiques et par les vents. Un niveau plus bas amène un problème de sécurité pour les bateaux et les sports aquatiques à cause des récifs et des débris de bois attachés au fond.

2985 En ce moment, nous sommes à la merci des gestionnaires de la rivière. Nous ne pouvons aucunement prévoir quand nos berges seront inondées, ni quand nos quais et nos bateaux seront à sec. Les gestionnaires se servent de l'eau comme si nous n'existions pas. Cette année, en 1999, fut particulièrement mauvaise. On nous a inondés jusqu'à la dernière semaine de juillet, pour ensuite nous baisser l'eau d'une façon radicale à partir du 31 août, si bien que plusieurs bateaux ont subi des dommages en se retrouvant en cale sèche.

2990 Les débris flottants. Même si la drave a été discontinuée en 1993, nous subissons chaque année les inconvénients du bois à la dérive sur les eaux de la rivière. La Maclarens ayant fait la drave des billots sur la Lièvre depuis le début du siècle, les déchets n'ont cessé de

2995 s'accumuler. Lors de la mise en opération du barrage des Cèdres en 1930, des milliers d'acres d'abattis ont été submergés. À ce moment, on a commencé l'essouchemen par l'eau, ainsi que l'érosion des berges. Ceci explique la présence de souches et d'arbres entremêlés aux billots, qui continuent à remonter du fond après la vidange annuelle du Poisson Blanc - en passant aussi que ses poissons - suivi d'un marnage abusif à chaque printemps. Ces débris flottants constituent une autre menace pour les embarcations de plaisance et s'avèrent un danger pour les adeptes des sports aquatiques.

3000 Nous croyons que la compagnie Maclaren est la seule responsable de l'état pitoyable de la rivière et qu'elle doit maintenant la nettoyer.

3005 La stabilisation des berges. Quant aux travaux de réfection devenus nécessaires pour arrêter l'érosion, nous croyons qu'ils sont la responsabilité de la Maclaren. Pour une situation semblable sur la rivière Outaouais, les travaux de stabilisation des berges ont été exécutés par Hydro-Québec.

3010 L'étiage du réservoir Poisson Blanc et ses effets sur la faune aquatique. La vidange annuelle du réservoir a pour effet de détruire les frayères. Nous croyons que les gestionnaires du barrage des Cèdres sont responsables de la presque disparition du touladi et du doré et qu'ils devraient assumer les coûts de l'ensemencement annuel. Lors du contrat entre la James Maclaren et le ministère des Terres et Forêts, en novembre 1929, article 14, la Maclaren s'est engagée à construire des échelles à poissons, qui devaient être en opération en tout temps et toute saison, à moins d'en être exemptée par le lieutenant-gouverneur. Donc, ces échelles sont inexistantes autant à High Falls qu'aux Cèdres.

3020 L'industrie touristique souffre de la gestion inconsistante du réservoir Poisson Blanc. Les dépenses reliées à l'industrie touristique comprennent une promotion coûteuse et l'aménagement des sites propices à créer un milieu attrayant et sécuritaire. Mais lorsque les plages annoncées sont inexistantes ou couvertes de débris, nos visiteurs crient à la publicité trompeuse. Nous croyons qu'il incombe aux responsables de défrayer les dépenses encourues et les pertes reliées à la mauvaise gestion du niveau des eaux du réservoir durant la période touristique. Les retombées de cette industrie sont plus importantes pour la région que les 3025 retombées de la Maclaren.

Je vais passer, pour le reste du mémoire, la parole à mon collègue Arthur Brière, s'il vous plaît. Merci.

3030 **M. ARTHUR BRIÈRE :**

Je vais vous parler du contrôle des niveaux d'eau en haut du barrage de High Falls. Pour la production maximum d'électricité, le niveau d'eau à High Falls est contrôlé de concert avec le barrage des Cèdres, qui possède une capacité de rétention et d'évacuation suffisante pour permettre ce contrôle. Au cours des années, la Maclaren a outrepassé ses droits. Dans le but d'augmenter sa tête d'eau à High Falls, Maclaren a surnoisement laissé monter le niveau retenu au-delà de la cote permise par le contrat de 1929 avec le ministère des Terres et Forêts. Cette augmentation de 40 à 45 centimètres s'est effectuée sur une période de quelques années de façon à dérouter la vigilance des riverains, qui perdaient du terrain en faveur de la rivière.

3040 Parmi les troubles causés par l'inondation progressive des terrains, notons une sérieuse menace à l'endroit des systèmes septiques. De tels systèmes, servant à recevoir les égouts domestiques, doivent être installés suivant des règles strictes afin de prévenir tout écoulement dans la nappe phréatique ou dans les cours d'eau adjacents. Donc, un nombre important de ces systèmes, longeant cette partie du réseau, sont devenus non conformes en causant une élévation de la nappe phréatique. Comme résultat, les égouts peuvent se mêler aux eaux souterraines et polluer les puits de surface, en plus de s'écouler dans les cours d'eau.

3050 Encore une fois, le MEQ semble avoir fermé les yeux. Quant à la Maclaren, reconnaissant être responsable de cet état de choses, elle offre des compensations aux riverains d'un certain secteur de Notre-Dame-du-Laus afin de se dégager à jamais de toute responsabilité. Leurs offres nous semblent bien insuffisantes quand on constate l'ampleur des dommages causés aux propriétés, d'autant plus qu'elles n'incluent pas les frais de stabilisation des berges qui sera nécessaire à moyen terme.

3055 Où vont les profits et redevances de l'exploitation de la Lièvre? Depuis juillet 1997, Maclaren a reçu de l'Office national de l'énergie l'autorisation d'exporter leur électricité vers les États-Unis, ce qui a augmenté son potentiel de ventes. Sa stratégie semble maintenant de jouer avec les réserves d'eau du Poisson Blanc pour vendre à meilleur prix quand le marché leur est plus favorable. Depuis deux ans, Maclaren a été l'objet de plusieurs transactions à l'intérieur de la Edper Brascan Corporation pour optimiser ses profits sur les marchés boursiers. Il ne nous appartient pas de juger de la légalité de toutes ces démarches. Cependant, comme nous sommes de plus en plus affectés par les manœuvres de la Maclaren, nous croyons qu'il serait plus que légitime d'exiger la réparation des préjudices causés à notre région.

3065 En ce moment, des négociations discrètes sont en cours entre le ministère des Ressources naturelles du Québec et la Maclaren pour la vente d'un contrat de location de 20 ans de forces hydrauliques de la Lièvre. Ces négociations se poursuivent à l'insu de nos dirigeants municipaux. Pourtant, au cours de l'été 1999, tous les maires de la MRC Antoine-Labelle ont passé une résolution demandant un droit de regard sur le renouvellement du bail qui devait se terminer en 2004.

3075 Conclusion. Une compagnie privée exploite notre rivière sans égard à nos besoins. Non seulement ne recevons-nous rien en retour, mais nous subissons d'importantes pertes individuelles et collectives.

3080 Alors, au nom de l'Association des riverains de la Lièvre, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cet exposé et nous demeurons dans l'attente de vos commentaires.

3085 LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, d'abord. Si vous me voyez fouiller dans mon dossier, c'est parce que j'ai vu une découpage de presse, d'article de communication à la radio, je pense. J'avais la transcription donc de votre dossier.

3090 Alors évidemment, là, vous touchez à une question sur laquelle on n'a pas beaucoup de juridiction puisque les barrages sont exclus de notre mandat. Par ailleurs, indépendamment de ça, on peut se parler sur un certain nombre de choses.

3095 Premièrement, expliquez-moi le phénomène de la vidange. Est-ce que le lac est vidé? Le réservoir est vidé jusqu'à quel niveau chaque année?

M. GINO DI PALMA :

3100 Écoutez, on a rencontré le gouvernement, un fonctionnaire du ministère de l'Environnement, cet été. Il nous a dit que dans leur plan de gestion de l'Outaouais, qui s'est fait à Montebello, je crois, il y a quelques années, ils ont découvert que le Poisson Blanc était le réservoir le plus près de Montréal, que ça réagissait. En 24 heures, il y avait des réactions, soit qu'ils retenaient l'eau ou qu'ils la relâchaient.

3105 C'est que nous, on est là pour protéger la Ville de Montréal, la rivière des Mille-Îles surtout qu'ils nous ont dit. Donc, ils nous vident notre réservoir, je vous dirais, entre 25 à 35 pieds par année, une moyenne disons de 28 peut-être qu'on pourrait faire. Mais ils nous le vident complètement...

LE PRÉSIDENT :

3110 Au printemps.

3115 **M. GINO DI PALMA :**

Non, à tous les hivers. À tous les hivers, à partir... voyez-vous, là, elle a baissé, elle remonte. Après les Fêtes, elle va commencer à descendre. Jusqu'en avril, il va être vide, à sec. Il devient à l'état avant du barrage, à l'état normal avant du barrage.

3120 **LE PRÉSIDENT :**

Et c'est gros comment, ça, ce réservoir-là?

3125 **M. GINO DI PALMA :**

Écoutez, notre réservoir à nous, le Poisson Blanc, il a 98 km². La superficie totale du réservoir a près de 8 000 km², si on prend toute la Lièvre au complet jusqu'en haut, jusqu'au Michinamicus. Puis on sait que la rivière la Lièvre, elle, elle revire vers le nord, si vous voulez, en haut de Saint-Michel.

3130 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça veut dire que les gens -- il y a des gens autour de ce réservoir-là?

3135 **M. GINO DI PALMA :**

Absolument, absolument.

3140 **LE PRÉSIDENT :**

Et là, les gens voient le réservoir...

3145 **M. GINO DI PALMA :**

L'eau et les poissons disparaître.

LE PRÉSIDENT :

Et vous n'avez pas eu d'entente de gestion sur des choses comme vous demandez, c'est-à-dire des niveaux assurés à certains temps de l'année par rapport à certains usages, un «bench mark»?

3150 **M. GINO DI PALMA :**

Je suis content que vous me posiez la question. Voyez-vous, pour être poli, je vais dire que le gouvernement est soit ignorant ou soit qu'il se fout totalement, complètement de nous autres. Les raisons, c'est qu'ils ont établi les cotes d'exploitation maximum. Malheureusement, c'est géré à Québec, dans leurs bureaux. «Quelles sont les cotes aujourd'hui? Parfait, on est dans la légalité, il n'y a pas de problème.» Sauf que leurs cotes d'exploitation sont dans les forêts, sont dans les arbres. Ils détruisent les arbres à toutes les années. Ils vont chercher les débris, les branches mortes, ils déracinent les souches, les arbres tombent dans l'eau.

3160 **LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez dire que la Maclaren fait de l'exploitation forestière?

M. GINO DI PALMA :

3165 Non, non, ça, on parle du gouvernement, monsieur. On parle du MEF, on parle de l'Environnement, du ministère de l'Environnement. On ne parle pas de Maclaren.

LE PRÉSIDENT :

3170 Non, non, mais il va chercher, vous dites, des... là, je ne comprends pas.

M. GINO DI PALMA :

3175 Voyez-vous, en haut du barrage des Cèdres, on est géré par le ministère de l'Environnement. Entre les barrages, c'est le ministère de l'Énergie et Ressources à cause de l'électricité. Nous, c'est l'Environnement qui nous vide à toutes les années pour protéger la Ville de Montréal, pour recevoir la crue printanière.

3180 C'est qu'ils ont des cotes d'exploitation maximum que le gouvernement s'est données. Sauf que, comme je vous dis, ils ne sont pas au courant qu'à certains niveaux, l'eau est dans les forêts. Ils sont en train de faire l'érosion. Ils sont en train de détruire les murets de tout le monde. Tout le monde a des infrastructures, la plupart. On veut protéger nos berges, sauf que les berges ne nous appartiennent pas.

3185 3190 La ligne Farley, je ne sais pas si vous êtes au courant un peu de la ligne Farley, elle a été abolie quand ils ont sorti le projet de Loi 54. C'est qu'ils nous ont redonné des terrains, payez les taxes dessus: «Faites ce que vous voulez avec. Ça, vous n'avez aucun recours contre nous si on vous inonde ou si on vous fait des dommages. Le terrain est à vous, mais il n'est pas à vous.»

Ça fait que c'est ça qu'on déplore, c'est qu'ils inondent les terrains de tout le monde. Ils détruisent nos infrastructures.

3195 **LE PRÉSIDENT :**

Et vous n'avez pas de protocole formel d'entente avec le Ministère sur des cotes maximales, des cotes minimales.

3200 **M. GINO DI PALMA :**

Non, c'est une loi écrite, monsieur. «201.9, tant qu'on est là, vous n'avez rien à dire, les boys, vous n'êtes pas chez vous.» C'est ça qu'ils nous disent.

3205 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a sans doute pas mal de choses qui vous concernent, et c'est pour ça que là, je sors de mon mandat. Mais dans les projets de loi liés à la gestion des barrages, il y a sans doute des mesures -- il y a dans le rapport Nicolet toute une série de préventions dans des cas comme les 3210 vôtres, sur lesquels des nouvelles normes ou des nouvelles choses sont prévues.

M. GINO DI PALMA :

Bien, on espère, on espère.

3215 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez pris connaissance de ces documents-là et des choses afférentes?

3220 **M. GINO DI PALMA :**

Non. Voyez-vous, je ne crois pas qu'ils ont l'intention de changer leurs pratiques en ce moment. Ils sont en négociations, mais le plus de bruit qu'on fait, comme on peut dire...

3225 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, mais ça, vous avez tout à fait raison de faire valoir votre point de vue.

M. GINO DI PALMA :

3230 Exact. Ils vont peut-être avoir des contraintes. Mais la loi comme telle, elle, elle ne changera pas. Ils sont prêts à mettre des contraintes, mais à changer les lois, leurs cotes d'exploitation, non. Ça, c'est trop compliqué, ça prend trop de temps. Mais voyez-vous, ça affecte beaucoup...

3235 **LE PRÉSIDENT :**

Parlez-moi de vos nuisances. Parlez-moi de ce dont vous souffrez.

3240 **M. GINO DI PALMA :**

Voyez-vous, c'est qu'en étant ignorant du niveau de l'eau purement pour l'électricité, nous, on revendique que la rivière n'appartient pas juste à une compagnie privée, ça revient à la population. On était là avant la compagnie privée, nous autres. Mes ancêtres, personnellement, nous autres, ça fait au-dessus de vingt-cinq ans qu'ils sont dans la région. On était là avant les barrages. Ça fait que me faire dire que je ne suis pas chez nous, d'arrêter de me plaindre, je n'aime pas bien bien ça.

Voyez-vous, nous, avant, tout le monde travaillait pour la compagnie Maclaren, environ. Ça a été comme des dieux dans notre région, si vous voulez, mais ce n'est plus le cas. Maintenant, c'est le tourisme qui est le numéro 1 dans notre région, dans notre secteur.

Il y a vraiment vraiment contre le tourisme. Pourquoi? Parce qu'une année, tu as une plage; l'autre année, tu n'as pas de plage. Si on avait des niveaux estivaux, le même niveau toujours pendant l'année, on irait peut-être chercher des investisseurs, des hôtels qui voudraient se construire. On a vraiment un très grand plan d'eau, un très beau plan d'eau, sauf qu'on n'a pas pratiquement rien dessus. Pourquoi? Parce que l'eau fait toujours ça. C'est pour ça.

M. ARTHUR BRIÈRE :

Maintenant, je pourrais peut-être rajouter aussi, je pense que la qualité de l'eau, c'est extrêmement important. Les débris, comme Gino vous mentionnait tantôt, d'arbres qu'ils ont été laissés pendant des années - au moment où ils ont construit le réservoir, ils ont tout laissé le bois, les souches là-dedans - maintenant, ça, ça remonte. Ça cause des problèmes.

Il y a aussi le fait que le ministère de l'Environnement a oublié la région de la Lièvre, c'est sûr, dans son administration. C'était un bail. La Maclaren est locataire de la rivière. Et puis comment ils se comportaient puis ce qu'ils ont fait... comme monter le niveau d'exploitation, par exemple, entre les deux barrages, ils ont monté ça d'un pied et demi, puis comme vous le savez bien mieux que moi, quand vous montez un niveau d'eau, ça prend des années et des années à se stabiliser. Alors, là, pour les trente premières années, ils opéraient à peu près au même niveau, ce qui créait à peu près une situation naturelle. Maintenant, sur une période de cinq à six ans, ils ont monté ça d'un pied et demi.

Alors, là, le phénomène qu'on vit dans le moment, c'est les arbres qui tombent à l'eau, les berges se détériorent comme ça ne se peut pas. Dans certains endroits, ils ont eu, comme vous disiez tantôt, des cotes de protection qu'il y avait, puis une ligne qu'ils ont tracée à ce moment-là, disant: «Bien, ça, ça appartient à la Maclaren. Puis ça, ça a appartient aux propriétaires riverains.» Même de ces terrains-là sont déjà partis puis c'est dans la rivière.

3280

3285

Alors, c'est sûr que pour l'environnement, ce n'est certainement pas la situation idéale. Puis ça, c'est ce qu'on déplore, puisqu'on essaie de... mais vu que vous semblez faire une étude, moi, que je trouve qui a bien de l'allure sur les plans d'eau, je pense que vous devriez prendre aussi en considération, parce que ce n'est pas partout au Québec où est-ce qu'on vit des situations comme sur la Lièvre. Une compagnie privée qui gère une rivière, je pense bien qu'il n'y en a pas beaucoup ici. Vous comprenez ce que je veux dire?

LE PRÉSIDENT :

3290

Oui.

M. ARTHUR BRIÈRE :

3295

Au Québec, il n'en reste pas beaucoup. Pourquoi Maclaren n'a pas été nationalisée? À cause de leur bail qui finissait en 2004, bien, là, toutes les installations doivent revenir au gouvernement du Québec. Maintenant, comme on a mentionné tantôt, on n'est pas rendu encore en 2004, puis déjà on négocie un nouveau contrat avec Maclaren.

3300

Ça fait que là, ce serait important que la gestion de l'eau soit prise en considération vis-à-vis cette opération-là, puis ce bail-là qui va être signé, puis qui va affecter tout le monde sur la Lièvre.

LE PRÉSIDENT :

3305

Ça marche.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3310

Comment vous verriez ça s'il y avait un comité de gestion du bassin versant de la rivière la Lièvre qui regrouperait, outre votre association, la compagnie Maclaren, le ministère de l'Environnement, le ministère des Ressources naturelles, les maires le long des 320 kilomètres et que ce groupe-là ait l'autorité nécessaire pour régler les questions de débris flottants, de stabilisation des berges, le niveau de l'eau d'ensemencement, etc.?

3315 **M. GINO DI PALMA :**

Voyez-vous, on a un comité qui est en train de se former justement, qui va inclure tout ce beau monde là, sauf que nous, on pense que le temps est alarmant. Pourquoi? Parce qu'ils sont en train déjà de négocier leur contrat.

3320 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Il y a une urgence, là?

3325 **M. GINO DI PALMA :**

Il y a une urgence. Pourquoi? C'est qu'ils sont prêts à signer des baux avec des cotes d'exploitation sans s'adresser au monde, au public, puis aux riverains de la Lièvre, aux utilisateurs. C'est ça qui nous fait peur. C'est: «Adressez-vous à la population avant d'émettre un nouveau bail de vingt ans.» Ils en ont déjà donné un de soixante-dix ans avant, là ils veulent en donner un autre de vingt ans sans adresser la parole à nous. Puis c'est ça qu'on a de la misère avec. C'est ça qu'on a peur. C'est le temps que le comité se forme et tout, que le gouvernement soit prêt à nous rencontrer, je crois qu'on va manquer le bateau, comme on dit.

3335 **Mme GISELLE GALICHAN, commissaire :**

Compte tenu de ce que vous nous avez décrit comme répercussions sur vos propriétés et sur la qualité dont monsieur vient de nous parler, il y a aussi le phénomène des répercussions à Montréal. Je suis sûre que vous avez un haut degré de conscience sociale, mais comment voyez-vous la possibilité de concilier les conséquences en aval avec le règlement éventuel de vos problèmes?

M. GINO DI PALMA :

3345 Voyez-vous, personnellement, j'ai resté à Montréal. J'ai resté à Rivière-des-Prairies. On a connu des inondations. À Laval-des-Rapides, c'est à toutes les années. Chomedey, c'est à toutes les années.

3350 Donc, je n'ai rien contre le vidangeage, qu'on soit là comme protection pour la Ville de Montréal. Sauf que, voyez-vous, si on fait la vidange du lac et de ses poissons, c'est qu'on devrait en remettre dedans. Si on est tellement important pour la Ville de Montréal... vu qu'on est moins de population: «Ce n'est pas grave là, on va les vider, on va détruire leur rive et tout, leur berge. Ce n'est pas plus grave que ça. Nous autres, c'est Montréal qu'on veut protéger, où est-ce que la population est.»

3355 Puis cette année, vous me parlez de Montréal, il y avait un phénomène que tout le monde manquait d'eau cette année. Surtout dans le port de Montréal, je crois, il manquait d'eau. Nous, c'est drôle, on était inondé jusqu'en juillet, nous autres. On aurait pu vous donner

3360 quatre pieds d'eau sur 320 milles. On aurait pu fournir à Montréal. Ça aurait sûrement aidé le port, mais ça n'a pas été le cas.

M. ARTHUR BRIÈRE :

3365 Je pense que quand on parle de gestion, moi, ce qui m'a intéressé dans votre étude, c'est justement ça la gestion de l'eau. Alors, nous autres, on en subit les effets. Ce n'est quasiment pas croyable quand on arrive à l'an 2000, puis qu'un fonctionnaire du Québec vient nous expliquer ici que, non, on n'a pas dépassé la cote. Mais ce qu'il ne comprend pas, c'est 3370 un grand lac le réservoir Poisson Blanc, puis quand il vente, il y a de la vague de trois pieds. Qu'est-ce que ça fait à la berge de madame qui est sur le bord? Ça monte l'eau de trois pieds par-dessus la cote, mais c'est des vagues, mais on est à la cote.

3375 Alors, ça, ce que je veux dire, c'est que ce qui manque ici, là, c'est justement, c'est de gérer tout ça comme ça doit l'être. Maintenant, si à telle date vous baissez l'eau du Poisson Blanc de dix pieds, vous ne pensez pas qu'on ne devrait pas être avisés de ça, de façon à ce que monsieur ou madame puisse enlever son bateau de sur le bord de la grève? Ce n'est pas drôle quand vous avez un gros bateau, puis l'eau est à 150 pieds, vous faites quoi pour le traîner à l'eau, pour le remiser? Alors, c'est ces problèmes-là que nous autres, on vit. Ça prendrait une meilleure communication.

3380 Puis les gens de Montréal, on est bien conscients de ça, puis ça nous fait bien plaisir de les aider. Par contre, le gouvernement du Québec n'a aucune excuse à ce moment-ci de ne pas prendre les mesures nécessaires. Parce qu'on ne peut pas dire qu'on n'a pas de revenus là-dedans. On a Maclaren qui vend de l'électricité à tous nous autres, en plus d'en vendre aux 3385 États-Unis. Alors, là, ce serait extrêmement facile pour eux autres de prendre une petite partie de ça, faire de l'ensemencement dans nos rivières, réparer nos berges. Ça ne coûterait pas de taxes plus qu'on en paye là, comprenez-vous? Alors, là, on est en train de vouloir signer un nouveau bail, il me semble logiquement on devrait prendre ça en considération.

M. GINO DI PALMA :

3390 Plus des descentes municipales. Tantôt, vous avez parlé beaucoup de descentes. On a un manque, nous autres, sur notre plan d'eau, on a un manque de descentes. Donc, on demanderait au gouvernement ou à Maclaren: «Vous faites de l'argent avec l'électricité sur notre rivière à nous, bien, investissez dans notre région à nous sur des quais publics, sur des 3395 descentes municipales.» Sur un plan d'eau comme le nôtre, on en trouve deux. À partir de Pontmain puis tout le lac Poisson Blanc, si on veut, on en trouve strictement deux.

3400 On touche 4 MRC sur notre plan d'eau au complet. Donc, les discussions deviennent très difficiles. On a deux paliers gouvernementaux, une compagnie privée, plus quatre MRC. Ça rend les choses très difficiles.

LE PRÉSIDENT :

3405 Je pense qu'il nous reste à vous remercier. On ne fera pas d'enquête sur votre dossier en particulier parce que ce n'est pas notre tâche. Mais le problème que vous nous amenez en termes de conflit d'utilisateurs par rapport à une même ressource, celui-là, ça fait partie, on va y réfléchir. Ça marche?

M. GINO DI PALMA :

3410 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

3415 Merci, messieurs.
Madame Louise Lefebvre, s'il vous plaît.

Mme LOUISE LEFEBVRE :

3420 Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

3425 Bonjour, madame!

Mme LOUISE LEFEBVRE :

3430 Je vais essayer d'être brève. Je vous ai remis des documents, je ne sais pas si vous les avez déjà. En tout cas, ça va vous être remis. C'est des documents qui appuient ce que je dis.

3435 Alors, le premier document, c'est un rapport d'une analyse des répercussions de l'utilisation des pesticides et des nitrates sur les nappes souterraines, là où on a fait l'agriculture de pommes de terre à haute échelle. J'aimerais attirer à votre attention les pages 13 à 19 sur les résultats de cette analyse et les discussions de la page 21 à 24. Dans ces résultats, bon, on retrouve des pesticides effectivement dans les nappes phréatiques et dans les puits des gens. L'eau est contaminée à un certain degré. Et puis aussi, ça a de la répercussion... enfin, on se questionne sur les répercussions sur la santé, soit chez les nourrissons, soit chez les mères qui allaitent, répercussions aussi par rapport au cancer, etc.

3440 Le deuxième document, c'est une réglementation concernant les boues des usines de pâtes et papiers, principalement la Maclaren. En fait, cette réglementation-là est issue du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Papineau. Ça décrit un peu les normes de distance, 75 mètres, que je calcule non suffisantes. Enfin, la réglementation est très peu élaborée. Alors, moi, mon inquiétude, comme de raison, c'est sur le plan agroenvironnemental. Je trouve qu'il y a un suivi douteux quant à l'utilisation de ces boues-là par

rapport aux quantités de phosphore qui sont émises dans l'environnement, aussi la façon d'utiliser le produit. Puis ça, je peux vous donner un exemple très concret.

3450 Au printemps, un de mes voisins a acheté ces boues-là pour les étendre au printemps, mais quand il les a reçues, c'était encore sur la neige. Oui, la neige était encore toute là. C'était sur le bord de la route. Puis à chaque printemps, quand la neige fond, cette neige-là fait un ruisseau dans le fossé, puis ça se ramasse dans la rivière de la Petite Nation. Ça fait que les boues, avec la pluie, etc., la neige qui va fondre, bien, éventuellement je suis certaine qu'il y a des contaminants qui se sont ramassés dans la rivière. Alors, c'est ça, je me questionne quant 3455 au suivi de ces boues-là.

Ensuite de ça, le document numéro 3, c'est un document qui décrit la qualité des boues. Et j'aimerais attirer votre attention à la page 3-5, où on parle de critères de qualité actuellement à l'étude. Alors, c'est ce que je reproche d'ailleurs de ces boues-là, c'est qu'il n'y a pas vraiment 3460 d'études sur un long terme. C'est nouveau ce produit-là. Ça fait juste quelques années que c'est utilisé ici, dans la région. Ça contient des métaux lourds, des dioxines, des furannes.

3465 Lors de l'audience publique, le monsieur de l'Environnement a confirmé que 40 % des BPC ne se ramassaient plus dans la rivière des Outaouais à cause de la papetière de la Maclaren. Donc, ils se ramassent probablement dans ces boues-là qu'on récupère et qui se ramassent sur les terres agricoles éventuellement. Alors, je ne pense pas que ce soit une bonne façon de gérer le tout.

3470 On parle aussi, à la page 3-8, d'organismes pathogènes, parce que les boues de la Maclaren, surtout celles de Thurso, sont mélangées avec les égouts de la Ville de Thurso où il y a des organismes pathogènes. Alors, ces boues-là, je me questionne quant à la qualité de l'utilisation de ce produit-là.

3475 Ensuite, le document 3 B, ça énumère les endroits où ces boues-là sont étendues dans la région actuellement. Alors, il y a le nom des fermes où elles sont utilisées, les municipalités où c'est utilisé. C'est partout dans la région de la MRC et probablement... je sais qu'en Ontario, ça se fait aussi. Ils en vendent en Ontario. Alors, c'est partout. Alors, à long terme, je me questionne encore une fois, si on en met une fois, deux fois par année, au printemps, à l'automne, l'année suivante, l'année suivante, au bout de dix ans qu'est-ce que ça va avoir l'air. 3480 Il n'y a toujours pas d'étude là-dessus.

3485 Ensuite, l'item numéro 4, les feuilles numéro 4, c'est une lettre écrite par des citoyens quant à un questionnement sur les craintes sur l'utilisation de ce produit-là à long terme sur la nappe phréatique.

Le document numéro 5, ça vous démontre des réglementations, conformément au nouveau schéma d'aménagement révisé dans la MRC de Papineau, qui sont en train de se faire. Alors, dans cette réglementation-là municipale, en accord avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Papineau et de la nouvelle réglementation concernant

3490 l'utilisation de la zone agricole et des activités agricoles, c'est-à-dire la Loi de la protection du territoire agricole et des activités agricoles du gouvernement du Québec, on remarque que cette réglementation, elle promouvoit l'utilisation du sol agricole en limitant les plantations d'arbres sur le sol agricole.

3495 C'est-à-dire que maintenant, dans la région de la MRC de Papineau, il y a des rangs à valoriser et des rangs qui ne sont pas à valoriser, c'est-à-dire qu'on désire conserver strictement agricoles, dans le sens traditionnel du terme, c'est-à-dire où on exclut complètement la sylviculture. Puis dans les rangs à valoriser, on dit que les plantations d'arbres vont être permises en autant que c'est sur des terres en friche non récupérables pour l'agriculture, alors 3500 qu'il n'y a pas de critères de ce qu'est une terre en friche non récupérable pour l'agriculture. Alors, je pense qu'il y a une lacune à ce niveau-là.

3505 On limite donc les plantations d'arbres, premièrement. Deuxièmement, on veut favoriser le développement de l'agriculture et assurer même le sol agricole pour les exploitants agricoles, dans le sens de leur assurer du sol en cas d'expansion.

3510 Puis je pense que c'est beau l'agriculture, mais quand c'est de l'agriculture à grande échelle, ça devient de l'industrie. Alors, moi, je pense que l'agriculture, quand c'est de l'industrie, devrait être traitée comme une industrie et non pas comme de l'agriculture.

3515 C'est-à-dire que si on regarde la loi de la Commission de la protection du territoire agricole et des activités agricoles, ils leurs accordent une espèce d'immunité où tu n'as pas le droit de porter plainte contre les odeurs, contre ceci, contre cela. Alors, je ne trouve pas que c'est correct de protéger l'agriculture à ce point-là, au détriment de la nappe phréatique, au détriment de l'environnement.

3520 On remarque aussi que quand il y a de l'agriculture sur une grande échelle, bien, ça amène aussi le pompage d'eau des cours d'eau pour irriguer ces terres agricoles là. Alors, ça, c'est un autre gros problème. Puis quand on dit aussi activités agricoles à grande échelle, bien, ça suppose aussi beaucoup de nitrates et beaucoup de pesticides dans les sols. Et en plus, là, 3525 on nous ajoute cette boue-là des usines de la Maclaren en surcroît.

3530 Alors, pour conclure, mes recommandations sont celles-ci, c'est-à-dire avant de faire des réglementations en accord avec un schéma d'aménagement révisé, je pense qu'on... puis monsieur l'a souligné d'ailleurs tantôt, c'est que les schémas d'aménagement ne tiennent pas compte de la nappe phréatique, ne tiennent pas compte de l'eau, de la gestion de l'eau. Il y a toutes sortes de philosophies concernant l'utilisation du sol agricole, mais il n'y a rien concernant la protection de l'eau souterraine et des cours d'eau. Alors, je pense qu'on devrait avoir une vision d'ensemble quand on fait un schéma d'aménagement révisé et quand on fait des règlements municipaux.

Ensuite de ça, je pense aussi qu'il devrait y avoir des recommandations quand on veut mettre un nouveau produit sur le marché. Quand c'est des tonnes et des tonnes d'un produit

3535 qu'on ne connaît pas et qu'on n'a pas étudié, je pense qu'on devrait avoir un code d'éthique avant de mettre ça sur le marché.

3540 L'autre recommandation, c'est que le ministère de l'Environnement ait plus de pouvoir et plus de moyens pour faire leur travail. Parce que quand je vous disais qu'il y avait des tas de boues qui avaient été déposés sur la neige, j'ai porté une plainte au ministère de l'Environnement et j'ai reçu une lettre à peu près deux ou trois mois... en tout cas, cet été, j'ai reçu une lettre à l'été disant qu'ils n'avaient rien vu. Puis je sais que leurs moyens sont très limités: «On n'a pas juste ça à faire.» Ils n'ont pas de moyens. Ils n'ont pas de personnel pour travailler. Alors, comment voulez-vous tenir compte de certains dossiers quand tu n'as pas le personnel pour le faire? Alors, c'est une autre de mes recommandations.

3545 3550 Et la dernière recommandation, je pense qu'on ne devrait jamais, mais jamais limiter les plantations d'arbres où que ce soit, parce que l'arbre, c'est à mon avis un des éléments qui fait que l'écosystème est protégé et les nappes phréatiques sont protégées.

3555 3560 Alors, c'est là-dessus que je termine.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame. Vous semblez familière avec les schémas d'aménagement des MRC et leur mise en oeuvre.

Mme LOUISE LEFEBVRE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, la question que je posais tantôt, est-ce qu'il y a des critères -- dans le cadre de référence d'un schéma d'aménagement, donc, à votre point de vue, il n'y a pas suffisamment de prise en compte des différents plans d'eau ou de la question de l'eau.

Mme LOUISE LEFEBVRE :

Non, absolument pas, absolument pas. Si on regarde l'agriculture, bon, il y a des normes quant aux nombre de bêtes, des normes de distance, mais tu sais, les nappes phréatiques, ce n'est pas figé là. Ça coule, puis ça se promène. Tu sais, un sol, l'érosion, ça se ramasse dans les cours d'eau. Alors, tu as beau avoir des distances de 10, 20, 30, 50, 100 mètres, c'est dérisoire, surtout quand on regarde une industrie comme l'agriculture. Ce n'est pas les petites fermes familiales d'autrefois dont je parle, c'est les grosses industries agricoles.

Alors, tout est dans la...

LE PRÉSIDENT :

Dans le portrait, hier, il y a des gens qui sont venus nous expliquer le contraire, que l'Outaouais était, au contraire, marqué par des petites fermes...

Mme LOUISE LEFEBVRE :

Oui, il y en a beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

... que très peu de gens pouvaient vivre de leur ferme. Ils sont obligés d'aller travailler ailleurs, etc.

Mme LOUISE LEFEBVRE :

Exactement. C'est très vrai, oui. Ça aussi, c'est un autre problème, effectivement. Oui, je sais qu'il y a beaucoup de petites fermes ici, c'est certain, mais c'est parce que moi, je regarde...

Bon, j'ai vécu à Notre-Dame-de-la-Paix, puis à Notre-Dame-de-la-Paix, ça fait à peu près cinquante ans qu'il se fait de la culture de pommes de terre sur les mêmes terres. Alors, en quelque part, de limiter les plantations d'arbres, puis de vouloir maintenir une agriculture qui dure depuis des décennies à tout prix, en faisant de la réglementation qui va à l'encontre...

3605 **LE PRÉSIDENT :**

La réglementation empêche, interdit la plantation d'arbres?

3610 **Mme LOUISE LEFEBVRE :**

Absolument, absolument. Ce n'est pas finalisé. Parce que je me suis battue avec des citoyens, on est allé en processus référendaire sur le sujet et on a réussi à contrer cette réglementation-là, mais je sais qu'ils vont revenir à la charge. Parce que notre maire, il est préfet de la MRC, dit que si on ne fait pas cette réglementation-là, on est à l'encontre du schéma d'aménagement révisé et qu'il faut se conformer au nouveau schéma d'aménagement révisé, alors qu'éventuellement cette réglementation-là va passer tôt ou tard, oui.

3615 Puis les documents d'ailleurs que je vous ai donnés, ça vous démontre, regardez, c'est écrit: «conformité du règlement numéro 187». Ça, c'est le numéro 5.

3620 **LE PRÉSIDENT :**

Mais comme vous venez de les donner, je n'ai pas eu le temps de lire le document de soutien, d'analyse, qui est assez complexe, qui est écrit d'une manière juridique. Alors, je n'arrivais pas à voir clair dans le document.

3625 **Mme LOUISE LEFEBVRE :**

C'est ça. C'est vraiment un règlement qu'ils ont essayé de faire. Bon, ils ont réussi à faire passer le règlement de zonage. Mais quant à l'affectation des sols, ça, en tout cas, on s'est opposé vertement à la Municipalité et puis là, c'est mis en plan. Mais je suis certaine qu'à un moment donné, ils vont revenir à la charge.

3630 **Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :**

Moi, ce qui m'a marqué dans les dernières minutes de votre intervention, c'est quand vous avez dit que l'on traite l'agriculture comme une industrie. Évidemment, vous parlez des grandes fermes.

3635 **Mme LOUISE LEFEBVRE :**

Oui.

3640 **Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :**

Jusqu'où allez-vous dans votre pensée? C'est sur la pollution? C'est sur...

3645 **Mme LOUISE LEFEBVRE :**

Oui, absolument, absolument, qu'il y ait des règlements aussi sévères que dans l'industrie. C'est que, comme je vous ai dit, les agriculteurs jouissent d'une espèce d'immunité. Parce que, comme je vous ai dit, la Loi sur la protection du territoire agricole ne s'appelle plus simplement ça, ça s'appelle la Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles.

Alors, tout concorde à vouloir maintenir l'agriculture et à ce qu'un agriculteur qui pratique son métier ne soit pas incommodé par des poursuites parce que, je ne sais, moi, les odeurs ou... non, c'est l'agriculture à tout prix. Il faut qu'il fasse de l'agriculture. Qu'est-ce que vous voulez, il faut qu'on mange et puis on ne peut pas s'attaquer à ça.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Et à partir de quel moment vous considérez que cette ferme est considérée comme une petite ferme familiale, comme celle que vous avez décrite - et vous reconnaissiez qu'il y en a beaucoup dans la région - et l'autre, ça, c'est une industrie?

Mme LOUISE LEFEBVRE :

Bien, je pense que quand ça touche des milliers d'acres d'une même culture, de 500 à 1 000 acres. Je regarde à Notre-Dame-de-la-Paix...

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Et en matière d'élevage? Il y a aussi des fermes d'élevage.

Mme LOUISE LEFEBVRE :

Bon, c'est la même chose. J'ai vu des documents à la Semaine Verte où est-ce qu'on voit l'élevage du porc aux États-Unis. C'est des milliers et des milliers de porcs dans une même bâtie. Alors, ça, c'est de l'industrie. Ce n'est pas une ferme où est-ce qu'il y a vingt ou trente, ou quarante, ou cinquante porcs d'élevage. C'est des milliers. Alors, là, ça génère des milliers de tonnes de pollution.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Pour l'étendage des boues des pâtes et papiers, quelle serait la distance suffisante, selon vous? Quelle serait la norme de distance qui serait acceptable?

Mme LOUISE LEFEBVRE :

Là, je ne suis pas assez qualifiée pour vous donner un chiffre là-dessus, parce que...

3690 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous dites que c'est insuffisant, 75 mètres.

3695 **Mme LOUISE LEFEBVRE :**

Bien, oui. Comme je regarde, moi, ma ferme où elle est située, ma maison est située, puis si le voisin en met de l'autre bord de la rue, bien, tu sais, c'est à peine cette distance-là. Alors...

3700 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que ça peut varier selon la nature des sols, la pente?

3705 **Mme LOUISE LEFEBVRE :**

Oui, oui, effectivement, ça, ça devrait entrer en ligne de compte. Parce que, bon, à Notre-Dame-de-la-Paix, ce qui est particulier à Notre-Dame-de-la-Paix, c'est que ce sont des sols très sablonneux et, comme je vous dis, qui ont été cultivés pour la pomme de terre depuis plusieurs décennies. Alors, les sols sont comme... il manque beaucoup beaucoup de matières organiques. Ce sont des sols très friables. Ils appellent ça des passoires. Tout se ramasse dans la nappe phréatique très rapidement. Alors c'est sûr que là, les nappes phréatiques se contaminent beaucoup plus facilement que si ce sont des sols plus riches en humus et en matières organiques, en minéraux. Tu n'as pas la même propriété de sol.

3715 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et quel suivi, pensez-vous, qui serait utile et nécessaire?

3720 **Mme LOUISE LEFEBVRE :**

Bien, premièrement, ce que je déplore dans la région, ici, c'est que les gens ne sont pas au courant que ça se fait. Moi, je l'ai su parce qu'il y a six agriculteurs qui en épandent à l'ouest de chez moi. J'en ai respiré les odeurs tout l'été dernier, pendant deux mois de temps, dans les grosses chaleurs. Il fallait même fermer les fenêtres de la maison. Alors, c'est comme ça que j'ai su qu'il s'en mettait autant.

3730 C'est pour ça que j'ai fait venir le document que vous avez sous les yeux, où est-ce qu'on nomme toutes les fermes où c'est utilisé. C'est pour ça d'ailleurs que je l'ai fait venir ce document-là. Je me disais: «Est-ce que c'est vraiment juste à Notre-Dame-de-la-Paix que ça se fait?» Et non, ça confirme mes craintes, ça se fait un petit peu partout dans la région.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Mais quel type de suivi devrait se faire, selon vous?

3735

Mme LOUISE LEFEBVRE :

3740

Bon, bien, c'est que premièrement, la population devrait être avisée que ça se fait, parce que là, comme je vous dis, les gens ne le savent pas. Ils pensent que c'est des fumiers ordinaires, même s'ils trouvent que ça sent bizarre. Ça fait que là, ils ne peuvent pas faire des plaintes. Moi, ça fait trois plaintes que j'envoie à l'Environnement et je décris le problème. Parce que ces odeurs-là, ça se transporte sur des kilomètres à la ronde et pendant des semaines entières. Ce n'est pas comme un fumier que quand tu l'as enfoui, ça ne sent plus le lendemain ou deux jours après. Ça, c'est une odeur qui persiste.

3745

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Des odeurs qui s'imprègnent.

3750

Mme LOUISE LEFEBVRE :

3755

Oui, absolument, absolument. Là, je me suis documentée. C'est que ça génère beaucoup de formation d'azote et d'ammoniac. Alors, il y a beaucoup d'ammoniac qui se forme à cause de... puis c'est une matière qui chauffe, disons, si je peux m'exprimer ainsi, et puis ça dégage des ammoniacs et des sulfates aussi. Puis l'ammoniac, on sait que c'est un gaz qui ne s'élève pas dans les hautes atmosphères. C'est un gaz qui se déplace lentement et qui reste près du sol. Alors, c'est pour ça probablement qu'on le sent aussi longtemps.

3760

Alors, c'est comme ça que je me suis intéressée au problème et puis que, bon, j'ai fait venir la documentation et que j'ai découvert qu'il y avait des métaux lourds, qu'il y avait toutes sortes de produits là-dedans, dont l'arsenic, etc.

3765

Ce n'est pas rien, là. Tu peux empoisonner ton voisin à petite dose avec de l'arsenic. Alors, dans dix ans, l'arsenic, combien il va y en avoir dans le sol? Je me le demande. Puis je sais que ça s'étend aussi dans des champs où les vaches broutent l'herbe. Alors, est-ce que ça se ramasse dans le lait, éventuellement?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3770 Donc, selon vous, la principale intervention de suivi devrait être de s'assurer que les citoyens sont informés.

Mme LOUISE LEFEBVRE :

3775 Informer les citoyens à ce sujet-là et ensuite, donner des moyens - comme je vous l'ai dit dans ma dernière recommandation - au ministère de l'Environnement d'avoir premièrement plus d'effectifs pour être capable de donner plus de suivi aux plaintes. Alors, s'ils ne donnent pas de suivi aux plaintes, il n'y a pas grand-chose qui avance, là.

3780 Puis moi, quand j'ai fait mes plaintes, c'était toujours... parce que je savais que c'était un produit nouveau. Alors, je voulais les informer. Parce qu'eux autres, ils sont à Hull, ils sont dans leur bureau, ils ne sont pas assis chez moi, alors je voulais les informer des répercussions que ça avait l'utilisation de ce produit-là. Je me disais: «Ça va leur donner la chance peut-être de l'améliorer ce produit-là, de l'étudier mieux, de modifier sa composition.»

3785 Parce que je me dis, c'est un nouveau produit, il n'est pas étudié, il est mis sur les terres, bien, je pense que c'est à nous, le public, d'être avertis que ça se fait et pouvoir dire: «Voilà, il se passe telle chose, telle chose. Mon eau n'est plus bonne.» L'eau n'a même pas été analysée chez moi pour vérifier la composition de l'eau. Alors ça aussi, je demande ça à l'Environnement, qu'ils fassent des analyses d'eau dans ces régions-là où ce produit-là est utilisé.

LE PRÉSIDENT :

3795 Très bien. Vous avez sans doute pris connaissance des discussions qu'on avait eues là-dessus dans la région de Trois-Rivières. Quand on a passé à Trois-Rivières dans la première période de l'audience, il y a eu d'assez longues discussions là-dessus. Vous pouvez retrouver ça dans les transcriptions, lesquelles transcriptions sont accessibles par Internet, si vous avez.

3800 **Mme LOUISE LEFEBVRE :**

 Je peux avoir les coordonnées?

LE PRÉSIDENT :

3805 Oui. Vous irez voir...

Mme LOUISE LEFEBVRE :

3810 En arrière?

LE PRÉSIDENT :

3815 ... à l'arrière et Annie aussi pourra vous guider. Il y a eu d'assez longues discussions et les problèmes que vous soulevez ont été soulevés, tout le problème de la caractérisation des boues, qui ne sont pas les mêmes d'une usine à l'autre, et là il y a un problème. Et les choses qui étaient mises en oeuvre. En tout cas, ça vous donnera de l'information supplémentaire sur une question qui vous intéresse, et je vois que vous êtes curieuse et que vous allez vous documenter. Vous manoeuvrez assez bien l'ensemble de l'appareil pour trouver les informations 3820 qui vous concerne. Alors, ça aidera à faire avancer. Mais la question a déjà été soulevée. C'est une question, je pense, qui demeure importante.

3825 Je vous dis aussi que du monde du milieu rural sont venus protester devant nous sur une tendance qui consiste à considérer le milieu rural comme le lieu de recyclage des déchets de tout le monde et il y en a qui sont venus protester en disant: «Nous autres, on va gérer nos déchets, mais envoyez-nous pas les boues des usines d'épuration ou bien les boues des papetières. Vivez avec vos propres vidanges, on en a assez des nôtres.»

Mme LOUISE LEFEBVRE :

3830 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

3835 Alors, il y a une tension dans le milieu agricole entre les deux écoles.

Mme LOUISE LEFEBVRE :

3840 Ça rejoint ma préoccupation, finalement, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

 Oui, voilà. Merci, madame.

3845 **Mme LOUISE LEFEBVRE :**

 C'est moi qui vous remercie.

3850 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

3855 Alors, la procédure prévoit qu'il puisse y avoir un droit de rectification dans l'audience. S'il y a des choses qui ont été dites cet après-midi qui sont contraires aux faits, non pas à vos idées ou à vos opinions, mais aux faits, s'il y a eu des erreurs de faits, quelqu'un peut venir faire une correction, pas trop de complément d'information, des corrections de faits.

3860 **M. JEAN-MARC SIMARD :**

Bonjour! Mon nom est Jean-Marc Simard, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. On s'est rencontré hier. En complément, quand j'entendais la dernière présentation, on parlait de l'agriculture industrielle. Bien, en Outaouais, oui, ça pourrait caractériser la production de pommes de terre qui est localisée principalement aux environs de Notre-Dame-de-la-Paix.

3865 Mais alors qu'il y a quinze, vingt ans, il y avait tout près de 1 000 acres en pommes de terre, on est rendus à 300, 350. Il y a eu des fermes qui ont fermé leurs portes. Il y a eu des grandes difficultés économiques pour beaucoup de ces gens-là, fin des années 80, début 90. Et avec l'appui de la MRC, de l'Union des producteurs agricoles, des producteurs de là-bas et 3870 du ministère de l'Agriculture, on tente depuis quelques années de relancer la dynamique agricole à Notre-Dame-de-la-Paix. Parce que pour le type de sol qu'il y a là, on constate, oui, que les sols sont très dégradés après des monocultures intensives, mais par des pratiques agricoles plus rationnelles, il y a moyen d'améliorer ces sols-là pour que ça soit, disons, moins «industriel», mais pour restaurer ces sols-là.

3875 Donc, c'est pourquoi dans le schéma d'aménagement, qui a été adopté l'année passé mais qui déjà est en révision - c'est toujours en révision - la question des arbres, pourquoi la MRC a cette approche-là, c'est que dans les secteurs agricoles où il y a de l'agriculture de façon intense, pas nécessairement industrielle, mais que c'est un milieu très agricole dynamique, la vision d'aménagement qu'on partage avec la MRC, au niveau du Ministère, quand on donne 3880 nos avis sur les schémas, c'est que de faire des plantations d'arbres pour fins d'exploitation forestière dans cinquante ans, dans un milieu très dynamique, c'est un signal très négatif qu'on envoie aux générations futures qu'il n'y a peut-être pas de relève possible sur ces sols-là. Il faut reconnaître que la Commission de protection du territoire agricole...

3885 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous signale que là, vous êtes dans une argumentation.

3890 **M. JEAN-MARC SIMARD :**

D'accord, je m'excuse. Un dernier point. Il va y avoir un colloque d'ici l'automne 2000, la date est à déterminer, mais un colloque provincial sur la gestion des biosolides, où des experts, des scientifiques vont venir nous exposer les côtés positifs et négatifs des biosolides et comment ça devrait être géré. Donc, ça va comprendre toute la question des boues de papetières. Et c'est un colloque de nature provinciale qui va se tenir en Outaouais. Donc, ça va éclairer, peut-être, ça va apporter un complément d'information.

3900 **LE PRÉSIDENT :**

3905 Vous remarquerez l'euphémisation des termes, c'est rendu des biosolides.

M. JEAN-MARC SIMARD :

3910 Alors, c'est ça que je voulais ajouter.

LE PRÉSIDENT :

3915 Merci, monsieur Simard.

M. JEAN-MARC SIMARD :

Merci.

3920 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je tiens à remercier les gens de la région pour leur contribution très importante à l'audience.

3925 La semaine prochaine, nous serons dans la région de l'Estrie et de la Montérégie. Et je vous rappelle que normalement, si on n'est pas morts à la tâche d'ici ce temps-là, on devrait produire au ministère de l'Environnement un rapport pour le 15 mars de l'an 2000. Merci beaucoup et bonne chance.

3930 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3935 Et, j'ai signé:

LISE MAISONNEUVE, s.o.